C.R.I. N° **9** (2004-2005)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2004

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées 5

Ordre du jour – Approbation 5

Question orale de M. Walry à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la situation des riverains de la ligne 140»
Orateurs: M. le Président, M. Walry, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 5

Question orale de M. Petitjean à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la zone industrielle de Viesville»
Orateurs: M. le Président, M. Petitjean, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 7

Question orale de M. Petitjean à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le retard de l'autorisation de la liaison Charleroi-Dakar»
Orateurs: M. le Président, M. Petitjean, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 9

Question orale de M. Dardenne à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en environnement»

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Walry 10

Question orale de M. Pire à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la sécurité des éoliennes»

Orateurs : M. le Président, M. Pire, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 12

Question orale de M. Collignon à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'extension de la politique de gratuité dans les TEC et la problématique liée à la sécurité»

Orateurs : M. le Président, M. Collignon, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 13

Question orale de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la cohérence dans la gestion de la politique aéroportuaire»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. de Lamotte 15

Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conséquences de la fusion des sociétés de logement»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 18

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les économies d'énergie dans le secteur du logement»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 20

Ordre des travaux

Orateurs : M. le Président, M. Bayenet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Boucher 23

Questions orales (Suite) 24

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la présence obligatoire de détecteurs de fumée»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 24

Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique du Ministre en matière d'équipement des zonings»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Bayenet 26

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la salubrité dans les logements en Wallonie»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 28

Question orale de M. Boucher à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation du marché de l'électricité en Région wallonne»

Orateurs : M. le Président, M. Boucher, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Walry, M. de Lamotte 31

Reprise de la séance 34

Communication

Orateurs : M. le Président, M. Bouchat, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 34

Questions d'actualité 35

Question d'actualité de M. Bouchat à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation des services publics en Province de Luxembourg et les prévisions de pertes d'emplois suite aux réorganisations envisagées»

Orateurs : M. le Président, M. Bouchat, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 35

Question d'actualité de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'état d'avancement de la libéralisation du marché du gaz»

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 38

Question d'actualité de Mme Defalque à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique régionale en matière de crèches dans les zonings»

Orateurs : M. le Président, Mme Defalque, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 39

Question d'actualité de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les résultats de la discussion avec le groupe Carrefour au sujet de l'importation massive de viande de bœuf étrangère»

Orateurs : M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 40

Question d'actualité de M. Grommes à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la création d'un parc d'éoliennes à Bullange»

Orateurs : M. le Président, M. Grommes, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 41

Question d'actualité de M. Jeholet, à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'organisation du forum de la création et du financement CréaWal»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 42

Question d'actualité de M. Borsus, à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la compensation en matière de recettes de précompte immobilier au bénéfice des communes»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi 43

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures à prendre face aux risques de contamination de dioxine en provenance des Pays-Bas»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 45

Question d'actualité de M. Walry à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'interprétation par l'Administration du champ d'application du permis de lotir»

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 46

Interpellations 47

Interpellation de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les «chaînons» autoroutiers manquants, leur mode de financement et leur importance «vitale»»

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. de Lamotte, M. Cheron 47

Interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation des zones d'aménagement différé (ZAD)»

Orateurs : M. le Président, M. Kubla, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. de Lamotte, M. Cheron, M. Stoffels, M. Boucher, M. Petitjean, Mme Cornet, M. Neven 54

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 (Doc. 5-I a (2004-2005) - N^os^ 1 et 2)

Vote nominatif – Orateurs : M. le Président, M. Dardenne 71

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004 (Doc. 5-I bcd (2004-2005) - N^os^ 1 et 2)

Vote nominatif – Orateurs : M. le Président, M. Kubla 72

Projets de motion

Dépôt 72

Liste des abréviations courantes 74

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Deghilage retenu par d'autres devoirs ; MM. Detremmerie, Calet et Senesael pour raison de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA SITUATION DES RIVERAINS DE LA LIGNE 140»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la situation des riverains de la ligne 140».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

Je rappelle qu'il y a cinq minutes pour les intervenants et cinq minutes maximum pour les réponses.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je me permets de vous interroger aujourd'hui, Monsieur le Ministre, au sujet de la situation des riverains de la ligne SNCB 140 en Brabant wallon. Vous le savez, je m'adresse à vous à la fois dans le souci du bien-être des habitants de notre jeune province mais, également de la mobilité dans le Brabant wallon, mobilité qui participe sans aucun doute à ce bien-être et à la qualité de vie de chacun.

Tout le monde s'accorde, en effet, à reconnaître la nécessité de faire basculer le transport de marchandises de la route vers le rail et la voie d'eau afin de désengorger au maximum le réseau routier et d'en diminuer les nuisances.

Dans cette optique, la SNCB a décidé de spécialiser certaines de ses lignes, et plus particulièrement les lignes 161-162 et 139-140, cette dernière étant devenue un maillon de l'eurocorridor reliant le port d'Anvers au reste de l'Europe et permettant, d'ailleurs, un acheminement rapide des marchandises. Il est par ailleurs prévu d'augmenter de 50 % le trafic de la ligne 140 d'ici à 2010 et d'ensuite atteindre la capacité maximale de cette même ligne.

C'est en lisant la presse, ces dernières semaines, qu'un titre m'a interpellé : *«Les riverains de la ligne 140 seraient-ils plus mal lotis qu'à Bierset ?»* À la lecture de celui-ci, on y apprenait que de huit trains par journée, la ligne est passée aujourd'hui à 37 trains de marchandises.

L'étude commandée par la Ville d'Ottignies a récemment livré ses résultats : les nuisances subies par les riverains sont parfois équivalentes à celles subies par les riverains d'un aéroport. Les vibrations seraient également trop élevées, c'est du moins ce que conclut le Centre technique et scientifique de la construction en charge des mesures. Un pont métallique situé sur le tracé est, de plus, reconnu comme source supplémentaire de pollution sonore. Il apparaît que le bruit mesuré par endroits dépasserait les normes fixées dans le projet d'arrêté applicable aux lignes de chemin de fer. Il n'est pas impossible que des problèmes similaires se retrouvent à d'autres endroits sur la ligne 140.

À court terme, le nombre de trains passerait à 80 et, à plus longue échéance, suite à la libéralisation du rail européen, ce ne sont pas moins de 150 trains qui pourraient emprunter cet axe quotidiennement.

En Région wallonne, un permis d'environnement ainsi qu'une étude d'incidences sont nécessaires pour la construction de voies pour le trafic ferroviaire à

longue distance. La SNCB n'installe de mur antibruit que dans le cadre de nouvelles infrastructures. Il n'existe pas, je pense, de norme qui fixe des seuils limites pour le bruit produit par les chemins de fer. La SNCB n'est donc pas obligée d'installer des murs antibruit autour des infrastructures existantes.

La loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit accorde au Roi la compétence d'imposer et de réglementer le placement de dispositifs destinés à réduire le bruit, notamment lorsqu'il est produit par le matériel roulant des chemins de fer. Elle précise également qu'il pourra imposer des conditions techniques à l'occasion de la construction et lors de l'extension de routes ou de chemins de fer. Selon l'article 4 de cette même loi, les arrêtés d'application sont proposés conjointement par le ou les ministres fédéraux qui ont la Santé publique et l'Environnement dans leurs attributions et, suivant la nature et la source du bruit, par le ou les ministres de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Patrimoine, matières qui sont aujourd'hui, comme nous le savons, régionalisées.

Sans s'opposer au mode de transport ferroviaire, indispensable dans notre pays et qui, selon moi, doit encore être promu pour le transport de marchandises notamment au niveau européen, comment peut-on, Monsieur le Ministre, réfléchir à son développement et à sa mise en œuvre dans de bonnes conditions ?

Comptez-vous, si ce n'est déjà fait, faire procéder à des mesures de bruit et de vibrations le long de ligne 140 ?

Des mesures vont-elles être prises concernant le cas auquel je fais référence aujourd'hui mais qui peut certainement se rencontrer ailleurs sur le territoire wallon ? Des mesures générales ou particulières vont-elles être prises sur les sites rencontrant les mêmes types de désagréments, par exemple, en entamant une discussion globale avec vos collègues du fédéral ?

Votre prédécesseur, Michel Foret, comptait se baser sur une cartographie de l'exposition de la population au bruit selon des méthodes d'évaluation harmonisées au niveau européen. Aujourd'hui, pouvez-vous nous informer de ce qu'il en est exactement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, je tiens vraiment à remercier notre collègue Léon Walry de soulever cette problématique parce qu'elle est totalement fondée et, pour avoir rencontré moi-même le comité des riverains, j'ai pu mesurer quel était aujourd'hui leur désarroi.

Comme je l'avais déjà répondu à notre collègue M. Calet, lors d'une précédente séance, la SNCB – simplement, nous le savons tous et nous souhaitons qu'il en soit ainsi – relève du fédéral. C'est donc au ministre des Entreprises publiques qu'il appartient en premier lieu et, le cas échéant, avec son collègue de la Santé, de demander à la SNCB d'adopter toutes les mesures indispensables pour limiter les nuisances sonores imputables à la croissance du trafic marchandises le long des lignes 140 et 147.

Comme vous, j'ai été particulièrement attentif à la question développée par notre collègue Mme Debue à l'intention de notre collègue M. Vande Lanotte et je dois vous dire très franchement que sa réponse m'a quelque peu déçu par rapport à la légitime préoccupation de ces riverains.

Cependant, – et je vous rejoins totalement – la Région ne peut rester insensible à la situation actuelle, même si la croissance du transport de marchandises doit être, au maximum, orientée de la route vers le chemin de fer et la voie d'eau afin de limiter – nous sommes bien d'accord – les nuisances associées au transport routier, et les préoccupations des riverains sont par ailleurs légitimes. Du reste, lors de la précédente séance, un de nos collègues m'avait interpellé à juste titre sur toute la politique de logistique suite à un colloque de l'Union wallonne des entreprises où l'ambition des partenaires sociaux était de déplacer vers la voie d'eau et le rail un certain nombre de déplacements de marchandises.

Pour vous répondre concrètement, aujourd'hui, 37 trains de marchandises circulent sur la ligne 140, essentiellement dans le sens nord-sud, tandis que les trafics remontant vers le port d'Anvers empruntent la ligne 144 entre Jemeppe-sur-Sambre et Gembloux où ils rejoignent alors la ligne 161 vers Ottignies. Bien que la capacité maximale de la ligne soit de 120 à 140 trains quotidiens, le potentiel de croissance sur les 10 prochaines années et là, je m'écarte un tout petit peu des simulations que vous avez établies, ne devrait pas induire plus de 40-50 trains par jour au total, ce qui correspondrait à une augmentation maximale de l'ordre de 30 %.

Lors des travaux de modernisation de la ligne dans les années 1990, la SNCB a effectivement pris des premières mesures permettant de réduire, sans les atténuer vraiment, le niveau sonore produit par le passage des trains, telles que, et je les cite : l'utilisation de longs rails soudés, le meulage régulier des rails ou l'ajout de couches supplémentaires de ballast. La pose d'écrans antibruit n'est par contre effectivement envisagée que pour de nouveaux tronçons de ligne, ce qui, évidemment, n'est pas le cas ici.

Cependant, l'utilisation de nouveaux wagons pourra également permettre de diminuer nettement le bruit des trains, et sur base de la directive européenne 2001/16, tout le matériel roulant devra, à terme, respecter certaines normes de bruit pour desservir le réseau européen. En attendant le remplacement progressif du matériel, une modernisation du matériel actuel est en cours et permettra déjà – c'est une première bonne nouvelle – de réduire le niveau de bruit lors du freinage.

En outre, vous avez soulevé le problème d'un pont métallique qui devrait prochainement, semble-t-il, être remplacé par un pont à armature en béton qui permettrait, là aussi, une diminution sensible des niveaux sonores.

Ça, c'est pour la partie, je dirais, qui dépend strictement du fédéral et qui relève évidemment de la seule compétence de la SNCB et de son ministre de tutelle, M. Vande Lanotte.

Quant à nous, tout à l'heure je vous ai indiqué que nous ne pouvions pas rester insensibles. Sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002, le cas de la ligne 140 n'entre pas dans la catégorie des projets exigeant une étude d'incidences. Par ailleurs, l'exploitation ferroviaire n'est pas non plus reprise dans l'arrêté appliquant, et ce n'est pas à vous que je dois le dire puisque vous avez, depuis de nombreuses années, participé à tous les travaux sur l'environnement, le décret sur le permis d'environnement et à l'heure actuelle, il n'existe, par conséquent, pas de norme fédérale ou régionale fixant des seuils de bruit à ne pas dépasser.

Ce qui explique le deuxième désarroi des riverains entre le bruit et les conséquences négatives qu'ils enregistrent, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de législation wallonne, parce que notre législation ne l'a pas intégrée et parce que nous n'en sommes pas compétents pour le moment, cela dépend du fédéral.

Cependant, conformément aux dispositions de la directive 2002/49 de la Commission européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'exposition de la population aux principales sources de bruit…

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous demande de conclure et il faudra vous habituer à respecter les cinq minutes comme vos autres collègues, sinon je vous couperai.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Très bien, je vais donc abuser de votre grande clémence pendant 30 secondes.

... selon des méthodes harmonisées au niveau européen, va être entreprise. Les cartes de bruit seront établies progressivement pour les agglomérations, les grands axes routiers, les grands axes ferroviaires et les aéroports. Les axes ferroviaires sont concernés lorsque le trafic est supérieur à 30.000 trains annuellement. Dans ce cas, l'arrêté du Gouvernement wallon publié le 12 juillet 2004 prévoit l'établissement de cartes de bruit et de plans d'action pour 2012. La directive ne fixe pas les valeurs de bruit à ne pas dépasser, celles-ci étant du ressort des États membres.

Pour clôturer, – au galop ! – je dirai simplement que les inquiétudes formulées par les riverains ne peuvent être ignorées. Des mesures ont été prises et continueront à l'être afin de réduire les désagréments causés par le transport de marchandises par chemin de fer. Je ne manquerai évidemment pas d'interpeller notre collègue M. Vande Lanotte, et la nouvelle direction de la SNCB à laquelle j'ai demandé un groupe de travail et je suis prêt à collaborer, notamment financièrement avec mon collègue Benoît Lutgen, pour établir les niveaux sonores. En ce qui concerne les remèdes et les solutions, cela relève exclusivement du fédéral, mais je répondrai présent dans le relevé des nuisances sonores.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, ma question se voulait globale et j'enregistre avec satisfaction les réponses du ministre précisément sur la globalité de la question.

Et en ce qui concerne, si je peux me permettre, le cas très particulier des riverains habitant Ottignies et qui m'ont interpellé il y a quelques jours, je pense qu'on ferait déjà un pas important en avant si on pouvait remplacer, comme vous l'avez dit, cette structure métallique qui est vraiment une nuisance considérable et infernale même pour l'ensemble des habitants qui habitent dans le périmètre le plus proche de ce pont.

QUESTION ORALE DE M. PETITJEAN À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA ZONE INDUSTRIELLE DE VIESVILLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Antoine, Ministre du

Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la zone industrielle de Viesville.»

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, lorsque le ministre Michel Foret a présenté la liste des sites retenus pour y installer des zones d'activité économique, des oppositions sont venues de toute part à l'installation reprise pour Viesville. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas compris pourquoi on parlait uniquement de Viesville alors qu'il y a trois villages concernés par cette implantation, à savoir Viesville – Liberchies et Luttre.

L'opposition des riverains a été vive, elle n'est pas éteinte bien au contraire. Tous les avis réclamés autour des enquêtes ont suscité des critiques, au plan géologique, historique, protection de la nappe phréatique, suppression de terres agricoles de première qualité, endroit inapproprié, etc.

Le 4 octobre 2004, suite à une décision du conseil communal, la Commune de Pont-à-Celles vous adressait, Monsieur le Ministre, une lettre rappelant les remarques et conditions du conseil communal dans le texte adopté par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004.

J'apprends, par ailleurs, que trois recours sont introduits au Conseil d'État pour annuler la décision du Gouvernement wallon d'instaurer une zone d'activité économique à Viesville.

Aussi puis-je vous demander, Monsieur le Ministre :

1. Quelles sont vos intentions sur le suivi de ce dossier ?
2. Est-ce vrai que vous auriez la volonté d'abandonner l'installation de cette ZAE à Viesville ?

Ces questions sont urgentes, car comme cultivateur, vous connaissez les exigences de la terre qui doit être traitée souvent avec amour pour mieux produire. Les cultivateurs concernés ne savent plus quoi faire. Ils attendent votre décision avec impatience.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, le Gouvernement wallon a effectivement adopté en date du 22 avril 2004, la révision du plan de secteur de Charleroi en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique à Pont-à-Celles/Viesville/Luttre, planche 46/35, *Moniteur belge* du 13 août 2004, p. 60.599.

L'Administration a connaissance de deux requêtes en annulation de l'arrêté précité, non pas trois.

L'une aurait été déposée par un particulier, l'autre l'aurait été par l'asbl *«Viesville vert et vivant»* à laquelle se sont joints d'autres particuliers. À ce jour, l'Administration n'a pas encore reçu la notification officielle de ces recours. La volonté du Gouvernement, ainsi que l'accord politique le prévoit, est de valoriser et de faire aboutir les 34 sites retenus par le précédent Gouvernement. Dès lors, j'ai chargé Maître Lambert de défendre les intérêts de la Région wallonne et de contrer les arguments invoqués par les parties adverses. La procédure au Conseil d'État prendra un certain temps, ce qui risque évidemment de geler la procédure actuelle et de renvoyer agriculteurs, intercommunales, promoteurs industriels dans cette période d'attente de la décision du Conseil d'État. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant, ainsi que les communes et riverains concernés, de l'évolution du dossier.

Quant à savoir s'il faut abandonner ce site, cela me paraît évidemment prématuré. Attendons de connaître les arguments invoqués par les uns et par les autres.

Enfin, je rappelle que la volonté du Gouvernement est aussi de mettre en œuvre les zones d'aménagement différé industrielles. La région de Charleroi comporte une centaine d'hectares repris dans ce périmètre et, s'il devait vraiment y avoir une difficulté, on pourrait, sans aucun problème, utiliser en plus ou en complément ou en remplacement, ce type de terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – J'ai l'impression que le ministre n'est pas au courant mais il y aurait trois recours : un par un particulier comme il l'a dit, un autre par l'asbl *«Viesville»* et un troisième par Inter-Environnement Wallonie elle-même.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pas reçu de l'Administration.

M. Petitjean, (FN). – C'est donc qu'il y a là un sujet plus que préoccupant, d'autant plus qu'il y a tellement de critères opposés à cette installation : le pompage de Viesville-Thiméon, le site historique de Geminiacum, entre autres. Je crois qu'il faudra réellement en tenir compte.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. PETITJEAN À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE RETARD DE L'AUTORISATION DE LA LIAISON CHARLEROI-DAKAR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le retard de l'autorisation de la liaison Charleroi-Dakar.»

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme beaucoup je me suis réjoui de l'annonce d'une liaison aérienne hebdomadaire Charleroi-Dakar par Sénégal Airways. En effet, pour l'aéroport de Charleroi, il était plus qu'intéressant d'avoir enfin une liaison aérienne transcontinentale, car cela ouvrait de nouvelles perspectives de développement.

On sait qu'un vol de longue durée a des retombées autrement significatives qu'un vol intra-européen, le rapport de un à neuf est avancé. Il se dit que l'initiateur de cette liaison présentait des facteurs de non-visibilité, de manque de crédibilité. Mais ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il y a eu d'autres actions pour que le Ministère des Communications n'ait pas donné son agrément à cette liaison ? La BIAC n'a jamais vu d'un bon œil le développement de l'aéroport de Charleroi. D'autres compagnies qui desservent Dakar ne sont-elles pas intervenues ? Mais plus grave encore pour moi, est la position d'Écolo prise récemment, qui veut limiter Charleroi à un rôle mineur en interdisant précisément les vols intercontinentaux, confinant l'aéroport à des vols européens et ce malgré des horaires situés entre 7 heures et 22 heures.

En plus, la notion de vols charters sans hébergement, annoncée par le Ministère des Communications, ne tient pas la route. En effet, les prix pratiqués sont supérieurs à ceux, par exemple, de Crossair qui, au départ de Paris-Orly, a des vols quasi quotidiens vers Dakar.

J'ai personnellement assisté à la prise en charge de 85 passagers, le 23 octobre 2004 à Charleroi avec pré-enregistrement et déroutement sur Paris, neuf passagers se désistant, ce qui veut dire qu'il y avait 94 passagers. Nous savons déjà que le vol du 5 décembre 2004, comptait 151 réservations. C'est la preuve qu'il y a un marché, que cette liaison, avec les prix pratiqués, est rentable.

Dès lors puis-je vous poser, Monsieur le Ministre, les questions suivantes ?

1. La Région wallonne a-t-elle été sollicitée pour apporter son appui à la naissance d'une liaison hebdomadaire Charleroi-Dakar ? Peut-elle y répondre ?
2. Avez-vous, Monsieur le Ministre, l'espoir qu'une liaison transcontinentale puisse être basée à Charleroi, la compagnie desservante s'engageant à respecter les horaires d'ouverture de l'aéroport ?

Êtes-vous partisan d'une telle initiative susceptible de donner un essor au Charleroi South Airport ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, comme ministre des Transports chargé des aéroports, je suis particulièrement sensible, intéressé et toujours au côté des gestionnaires des aéroports, que ce soit du côté de Liège ou du côté de Charleroi, pour accueillir de nouvelles compagnies, et favoriser ainsi le développement économique des deux régions concernées avec les retombées en matière d'emploi mais, aussi en matière de tourisme.

Vous m'interrogez pour savoir pourquoi il y aura un retard dans la délivrance de l'autorisation d'exploitation d'une ligne hebdomadaire Charleroi-Dakar, introduite par Sénégal Airways, alors qu'un vol transcontinental aurait, selon vous, effectivement plus d'effets qu'une courte liaison.

Tout d'abord, puis-je vous rappeler que pour une compagnie non européenne qui souhaite opérer des vols sur la Belgique, une demande – c'est la législation, je n'y peux rien – de droits de trafic doit être introduite auprès de l'Administration fédérale compétente, à savoir la Direction générale du transport aérien.

La procédure d'obtention de ces droits varie selon qu'il s'agit de vols réguliers ou de vols charters, c'est-à-dire vol plus hôtel.

En ce qui concerne plus particulièrement Sénégal Airways, la demande d'obtention des droits a été faite pour des vols charters. La Direction générale du transport aérien refuse d'accorder les droits de trafic demandés en se basant sur le fait que la plupart des passagers ont réservé ce que l'on appelle des vols «secs», c'est-à-dire sans réservation d'hôtel.

L'aéronautique estime dès lors qu'il s'agit, dans ce cas précis, de vols réguliers déguisés. Même si l'on peut s'étonner de la façon de procéder de la compa-

gnie qui avait accepté des réservations avant même d'avoir obtenu les droits de trafic nécessaires, rien n'empêcherait cependant, pour débloquer la situation, que Sénégal Airways introduise une nouvelle demande auprès de l'Administration fédérale, cette fois pour des vols réguliers.

L'Administration wallonne, en charge de la gestion aéroportuaire, a d'ailleurs, à ma demande, déjà offert ses services à la compagnie de manière à l'aider à présenter à l'aéronautique fédérale, un dossier monté, cette fois-ci, correctement, ce qui ne semblait pas être le cas pour la première demande introduite.

Vous l'aurez donc bien compris, tant votre serviteur, que son administration, que la société d'exploitation de l'aéroport de Charleroi, sont au côté de Sénégal Airways pour bien monter le dossier même, si à titre personnel, je regrette une forme de précipitation puisque, en fait, toute la campagne de promotion a été lancée avant même qu'ils n'obtiennent les droits de navigation. Ceci dit, nous n'en ferons pas un plat, rassurez-vous, et, nous sommes à leurs côtés pour faire aboutir leur dossier, d'autant qu'au cabinet, de nombreux appels nous sont arrivés de personnes qui avaient réservé leur vol de Noël pour aller passer un séjour au Sénégal et qui demandent au ministre de régler les affaires.

C'est donc pour cela que j'ai demandé à l'Administration d'intervenir pour leur permettre de passer un bon séjour au Sénégal.

J'espère que nous aurons une solution très prochainement.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Je remercie M. Antoine d'avoir répondu de cette façon et je l'engage peut-être à prendre contact avec son collègue sénégalais, M. Diop Laminsow, pour qu'un dossier impeccable soit rentré et qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ENGAGEMENT D'UN CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN ENVIRONNEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en environnement».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et M. Boucher ?

M. le Président. – Je l'ai reporté à la fin.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À la fin.

M. le Président. – M. Boucher ne savait pas arriver maintenant et donc je l'ai remis en fin de séance. Il faut être souple.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Après ma série de questions ou après la fin de la séance ?

M. le Président. – Tu es le dernier ministre interpellé et donc à la fin de ta série de questions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il n'y a pas de problème. C'est dans un vieux texte *«les derniers seront les premiers.»*

M. le Président. – Tu dois connaître ça.

M. Walry (PS). – Mais attention, les premiers d'aujourd'hui seront les derniers de demain. *(Rires).*

M. Dardenne (MR). – Ça dépend où. *(Rires).*

M. le Président. – Allez-y, Monsieur Dardenne.

M. Dardenne (MR). – Monsieur le Ministre, sous la législature précédente, lors de la révision du CWATUP, vous aviez lourdement insisté sur le fait que la réforme qui était envisagée et qui, en définitive, a été votée, allait peser sur la charge de travail des communes.

À l'époque, vous aviez indiqué qu'il était important pour la Région d'aider les communes, notamment, en subventionnant l'engagement d'un conseiller en aménagement du territoire, ce que le Gouvernement a fait puisqu'une prime de 12.000 euros – si ma mémoire est bonne – a été accordée aux communes qui ont procédé à cet engagement.

La question se pose aujourd'hui de savoir si cette prime qui a été octroyée à certaines communes en 2003, à toutes les communes qui ont procédé à l'engagement en 2004 – si mes informations sont bonnes – pourra être considérée comme récurrente et si nous pouvons l'inscrire dans le cadre de la préparation du budget communal de 2005.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je ne saurais assez remercier notre collègue, M. Dardenne, de m'interroger sur cette politique importante puisque, dans la prochaine réforme du CWATUP que vous aurez à connaître, chers Collègues, d'autres tâches viendront s'ajouter à celles que connaissaient déjà les communes. C'est donc dire si l'aide que nous avions réclamée – j'ose dire, vous et moi, je n'étais pas le seul à la réclamer auprès de l'ancien Gouvernement – était particulièrement bienvenue.

Il s'agit effectivement de l'arrêté du 17 juillet 2003 qui prévoit l'octroi d'une aide aux communes pour ce que l'on appelle les conseillers en aménagement du territoire et/ou en environnement.

Cette aide porte sur trois montants, soit :

– 12.000 euros pour les communes qui font une simple demande ;

– 18.000 euros pour les communes en voie de décentralisation dont le schéma de structure est approuvé ;

– 24.000 euros pour les communes en décentralisation, c'est-à-dire 31 communes – de mémoire – en Wallonie.

Mon prédécesseur, l'excellent – j'imagine que vous ne me contredirez pas – Michel Foret, avant de partir, très soucieux de répondre à l'appel légitime des communes, s'était évidemment précipité dans l'octroi des subventions. Dès lors que le Parlement lui avait confié le soin de répartir 1.215.000 euros, il ne m'a laissé qu'à peine 7 % de son budget. Tout le reste avait été octroyé avant que je n'arrive et, lorsque je suis arrivé, j'ai été confronté à une double difficulté.

1. D'abord, on n'a pas retrouvé les dossiers. Pourquoi ? Parce que tous les dossiers avaient été mobilisés strictement au cabinet, et lorsque M. Foret a quitté son département, il ne les a pas retransmis à l'Administration, pas plus qu'il ne me les a laissés. On a eu quelques difficultés à les retrouver, tant à l'Administration, qu'auprès des communes, et je remercie les municipalités qui ont bien voulu accepter de rentrer une nouvelle fois leur demande pour pouvoir examiner celles-ci.

2. Vous le saviez, les demandes devaient être introduites avant le 30 octobre. Malheureusement, les communes qui n'ont pas pu montrer un cachet – passez-moi cette expression – de récépissé avant le 30 octobre, que ce soit à l'Administration ou par un accusé de réception auprès de mon prédécesseur, ne sont pas éligibles en 2004. Dès lors, pour les quelques moyens qui subsistaient, j'ai strictement appliqué la réglementation, c'est-à-dire une intervention de 12, 18 ou 24.000 euros uniquement pour les communes qui avaient procédé à un recrutement nouveau de conseiller et non pas, aux autres. Je ne porte pas de jugement parce que dans les dossiers qui étaient passés avant que je n'arrive, j'ai pu constater – par la suite – qu'un certain nombre de communes, pour obtenir la prime, l'avaient attribuée – passez-moi l'expression – sur le dos du secrétaire communal, présenté comme conseiller en aménagement du territoire. C'est évidemment une forme de dévoiement de la législation.

L'objectif n'était pas de refinancer les communes mais d'apporter une plus-value en matière de gestion d'aménagement du territoire et d'environnement.

Bref, il ne m'aurait pas été possible de répondre à l'attente de toutes les communes. Je le regrette. Cependant, celles dont le dossier n'a pas pu être pris en compte au 30 octobre ou pour lesquelles il n'y avait pas de moyens financiers, ou surtout parce qu'elles n'avaient pas recruté quelqu'un, et les autres qui avaient déjà quelqu'un qu'elles voulaient présenter à l'éligibilité de la prime, devront reconsidérer leur demande. Toutes les communes qui ont recruté quelqu'un ont reçu la subvention. Je suis formel.

Ceci dit, je pense que nous allons devoir – et j'en termine, Monsieur le Président – réfléchir à une révision de l'arrêté parce que je considère que, outre ce que je viens de vous dire sur un dévoiement de l'arrêté qui a souvent été réutilisé comme un refinancement des communes, cela n'a pas été suffisant pour bien former ces conseillers et je souhaiterais, qu'à l'avenir, de nouvelles obligations pèsent sur ces conseillers.

Je pense, par exemple, à l'obligation de participer six fois par an – on peut en discuter les modalités – à une formation, à des échanges pour constituer une jurisprudence commune entre les fonctionnaires communaux et régionaux parce que les pratiques ne sont pas toujours les mêmes, pour constituer un véritable corps d'élite de fonctionnaires locaux ou régionaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Je ne manquerai pas, devant le Gouvernement ou devant vous, de repréciser les contours de cet arrêté qui, je vous le concède bien volontiers pour l'avoir réclamer moi-même, est particulièrement le bienvenu pour les communes. Mais, j'ai presque envie de vous

dire, en conclusion, Monsieur Dardenne, que votre question tombe un peu tard et que si vous aviez pu interpeller ou sensibiliser mon collègue, M. Foret, il avait, lui, la disponibilité de 94 % du budget.

M. le Président. – La parole est à M. Dardenne.

M. Dardenne (MR). – En fait, un premier subventionnement a été prévu en 2003 et, à ma connaissance, il n'a concerné qu'un certain nombre de communes, celles qui avaient rentré leur dossier assez rapidement – si ma mémoire est bonne – les 50 premières.

Ensuite, il y a le subventionnement de 2004 qui a été accordé à un certain nombre de communes et pour lesquelles les pièces justificatives doivent être rentrées – je pense – pour le 31 mars 2005.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La demande : le 30 octobre.

M. Dardenne (MR). – La demande oui, mais les pièces justificatives, le 31 mars 2005 donc payable en 2005, j'imagine. La question est de savoir aujourd'hui si, en 2005, on peut encore espérer quelque chose ou non et je pense que votre réponse n'est pas très précise sur le sujet.

Est-ce que les communes qui, en 2004, ont obtenu une promesse, et sur base des pièces justificatives, recevront les 12.000 euros ? Est-ce que ces communes peuvent encore introduire une demande et espérer à nouveau 12.000 euros ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui.

M. Dardenne (MR). – Merci.

QUESTION ORALE DE M. PIRE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA SÉCURITÉ DES ÉOLIENNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pire à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la sécurité des éoliennes».

La parole est à M. Pire pour poser sa question.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que cet été, en plein mois d'août, il y a eu un fort coup de vent à Zeebrugge et qu'une grande éolienne, implantée sur la jetée est du port, a perdu ses pales. Une éolienne qui perd ses ailes, cela fait désordre. C'est gênant. C'est même fort dangereux.

L'Administration communale de Bruges a fait appel à un expert indépendant allemand, M. Jurgen Holzmüller. L'expert a déposé un rapport concluant évidemment qu'il y avait des défauts techniques et recommandant une série de précautions. Suite à ce rapport, l'Administration communale de Bruges a demandé aux autorités de la Région flamande d'intégrer à l'avenir, comme précautions supplémentaires, les recommandations de l'expert lors de la délivrance du permis *ad hoc*.

Pensez-vous, Monsieur le Ministre, que les mesures proposées par M. Holzmüller ou des mesures du même genre doivent être imposées en Région wallonne lors de l'implantation d'éoliennes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, dès lors que nous avons appris l'existence de l'incident que vous évoquez, mes services ont immédiatement pris contact avec l'intercommunale qui gère ces éoliennes.

Il résulte, en effet, d'un problème des tubes hydrauliques et, en même temps, de non-enclenchement du deuxième mécanisme de sécurité, c'est-à-dire le freinage mécanique.

Je me permets tout d'abord d'attirer votre attention sur le fait que chaque type d'éolienne, et j'en ai dans ma commune donc j'en parle très à l'aise, dispose de ses propres mécanismes de sécurité et que les solutions qui ont été préconisées par l'expert allemand pour contrer ce type d'accident, pour qu'il ne se reproduise plus pour ce type de turbine, ne sont pas systématiquement, applicables à toutes les turbines, puisqu'elles ont chacune leur propre mécanisme, leur propre système de sécurité.

Cependant, comme vous, je suis conscient que des problèmes de sécurité pourraient s'avérer un frein au développement de l'éolien en Wallonie et je veillerai donc à ce que toutes les mesures adéquates soient prises afin d'éviter les problèmes de ce type quelle que soit la technologie mise en œuvre. Cependant, l'exemple que vous citez, qui se passe dans une autre

région, ce n'est pas un autre pays, mais c'est manifestement une autre réglementation, ne pourrait pas se passer de la même manière en Wallonie. Pourquoi ?

Parce qu'en Région wallonne, une des garanties majeures en ce qui concerne la problématique de la sécurité des éoliennes est l'exigence d'une certification par un organisme international agréé, ce qui, évidemment en termes de prévention, est une garantie non pas absolue, mais qui est suffisamment convaincante pour notre administration et notre législation.

En ce qui concerne, pour y revenir, le problème de Zeebrugge, concrètement, le problème résulte d'un dysfonctionnement simultané des deux types de sécurité sur ce modèle de turbine : les tubes hydrauliques de la turbine 23 n'ont pas permis de mettre en action le changement de position qui aurait permis à la turbine de s'adapter à la vitesse excessive du vent. Le deuxième mécanisme de sécurité, un freinage mécanique, n'a pas fonctionné suite à une fuite d'huile. Eh oui ! Les conclusions de l'expert allemand ont été communiquées à mes services comme je vous l'indiquais. Les mesures qui seront mises en œuvre dans les semaines à venir pour s'assurer que ce type d'incident ne se reproduira plus, leur seront également communiquées si un certain nombre de promoteurs utilisait les mêmes turbines que celles trouvées en Flandre. Ils compareront dès lors, à ma demande, les mesures mises en œuvre avec les exigences actuelles en Région wallonne et s'assureront que les exigences wallonnes, notamment la certification dont je vous parlais, impliquent une action au moins équivalente pour la sécurité des biens et des personnes à celles que recommande l'expert allemand.

En conclusion, suite à cet incident et au rapport de l'expert allemand, nous allons vérifier si notre législation, telle qu'on me l'a présentée, a les garanties supérieures à celles que connaissait la Flandre, et si tel n'était pas le cas, nous la reverrons dans le sens des recommandations de l'expert sollicité et je vous remercie de votre intérêt à la question.

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Je remercie M. le Ministre pour son souci de la sécurité et de l'honneur technico-écologique de la Région wallonne.

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'EXTENSION DE LA POLITIQUE DE GRATUITÉ DANS LES TEC ET LA PROBLÉMATIQUE LIÉE À LA SÉCURITÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'extension de la politique de gratuité dans les TEC et la problématique liée à la sécurité.»

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la problématique actuelle des transports en commun suscite, à mes yeux, les deux réflexions suivantes.

1. Puisque vous allez devoir renégocier les contrats de gestion avec la SRWT et les TEC, je me demandais si on ne pourrait pas engager une réflexion sur un renforcement de la mobilité pour des personnes qui, jusqu'à présent, n'ont pas bénéficié des mesures de gratuité antérieures. En effet, comme vous le savez, celles-ci touchaient uniquement les plus de 65 ans donc le «plan des 65 + ».

Si, bien évidemment, une politique des seniors est assurément indispensable et parfaitement justifiée, il m'apparaît qu'il serait également justifié d'étendre les possibilités de gratuité à la partie de la population qui ne bénéficie que de revenus modestes ou encore aux demandeurs d'emploi. Je ne suis pas fermé à la question de savoir si c'est uniquement les minimexés ou les demandeurs d'emplois, mais je pense que l'on pourrait envisager, dans le cadre du contrat de gestion, de rencontrer cette problématique.

À mon sens, ce serait sans conteste réaliser de manière optimale la mission du service public qui inclut à l'évidence une dimension sociale.

2. Il y a également une seconde problématique qui m'intéresse : une série d'événements récents ont attiré l'attention du public sur des problèmes de sécurité rencontrés fréquemment par le personnel des TEC. En cette matière, n'y aurait-il, dès lors, pas lieu de voter une résolution au sein de notre Parlement ?

Celle-ci à l'adresse du ministre de la Justice proposerait la création d'une catégorie d'infractions spécifiques. Il s'agirait d'être particulièrement sévère envers les auteurs des faits qui auraient pour cible des agents des transports en commun. En considérant ces derniers comme des officiers publics, derrière l'agression ou le mauvais traitement dont ils sont les victimes, c'est à une véritable mise à mal de l'État que l'on assiste.

Dès lors, la gravité qui déterminerait désormais ce type d'infraction, de même que la peine encourue en ce cas, ne peuvent que concourir à retrouver un climat de calme et de sérénité indispensable à l'offre optimale de ce qui se doit de demeurer un service public.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, puis-je vous remercier de l'intérêt que vous porter à la question mais il est vrai que ce n'est pas nouveau chez vous et que je connais, depuis longtemps, votre préoccupation concernant les transports en commun.

Deux questions, dès lors : gratuité-sécurité.

Pour ce qui concerne la gratuité, puis-je me permettre de vous rappeler que l'accord politique qui nous unit, en tout cas, votre parti et le mien, à la différence peut-être d'autres ici, prévoit très clairement la gratuité pour les demandeurs d'emploi pour leurs démarches de recherche active d'emploi dans le cadre d'un accord avec le FOREm, sous la forme d'un certain nombre de tickets gratuits en fonction des démarches à effectuer.

Ce point doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les acteurs concernés et en particulier la SRWT et le FOREm ; il s'agit par ailleurs, me semble-t-il, de veiller au maintien de la lisibilité et de la cohérence de la grille tarifaire appliquée par le groupe TEC. Je ne manquerai pas de tenir l'Assemblée au courant, et particulièrement vous-même, de l'évolution de ce dossier que je dois traiter avec mon collègue Jean-Claude Marcourt, début du chantier et la réalisation de celui-ci en 2005, pour permettre évidemment de coïncider avec les nouveaux budgets.

Au-delà de ça, la gratuité, c'est un vaste débat qui mériterait de plus longs développements. Je voudrais vous dire qu'en préparant la réponse à votre question, je m'en suis ouvert hier lors de ma rencontre avec le président du conseil d'administration de la Société régionale wallonne du transport et son administrateur général. Je pense que nous sommes tombés d'accord rapidement pour dire que la gratuité avait une limite.

D'abord, parce que la gratuité n'existe pas. Il y a toujours finalement quelqu'un qui paye. Si ce n'est pas l'usager, c'est fatalement les pouvoirs publics, c'est-à-dire le Gouvernement wallon. Et la gratuité a ses limites et M. Phlypo, avec le ton que vous lui connaissez et la franchise qui est la sienne, rappelait fort opportunément que la Ville de Verviers – à peu près comparable à la Ville de Hasselt où des grandes opérations de gratuité avaient été menées en transports en commun –, alors que les usagers payent le ticket à l'exception de ceux que vous avez rappelés, les plus de 65 ans, compte plus d'usagers de transport en commun que la Ville de Hasselt. Ce qui démontre que la gratuité absolue n'entraîne pas nécessairement une modification de nos habitudes de vie, parce qu'une étude l'a bien révélé : à Hasselt, le cycliste et le piéton ont pris le bus mais pas l'automobiliste et on le voit bien en comparaison avec les chiffres qu'a produit Verviers.

Dès lors, sur la gratuité, vous me trouverez probablement beaucoup plus timide que mes prédécesseurs, à l'exception de la catégorie que je vous ai indiquée. Par contre, chaque fois qu'il s'agira d'ouvrir, avec des moyens budgétaires nouveaux, des nouvelles lignes, je pense à des lignes rapides avec des horaires réguliers et des bus confortables, là, je serai à vos côtés. Parce que, chaque fois que nous avons ouvert de nouvelles lignes – je pense singulièrement au minutieux travail de Maurice Bayenet pour Couvin-Namur ou pour Bastogne-Namur – en termes d'augmentation de trafic, le résultat a été probant, ce qui n'est pas le cas pour de la gratuité ou de la quasi-gratuité, je pense malheureusement à l'opération ATELBUS qui, aujourd'hui, nous laisse sur notre faim en termes de fréquentation.

Dès lors, gratuité ne rime pas nécessairement avec succès. Par contre, une offre de transport nouvelle et de qualité, dans un bon climat social, peut nous permettre de gagner des usagers, ce qui, pour ces derniers mois est le cas des cinq TEC.

Autre débat – mais nous y reviendrons dans le cadre du budget et, bien sûr, vos contributions sont particulièrement les bienvenues, connaissant votre expertise sur le sujet – la sécurité.

C'est vrai, vous évoquez quelques incidents et j'en ai évidemment longuement discuté avec la SRWT, à telle enseigne que la police nous a communiqué que dans la région liégeoise, par exemple, pour faire partie d'une bande de jeunes organisée, dans le protocole – passez-moi cette expression – de la bande, il faut agresser un chauffeur de bus ou dégrader un bus. C'est donc dire si c'est une forme de pratique un peu incroyable, stupide et malvenue. Mais pour être parrainé dans le groupe il faut s'attaquer à un bus.

Donc, c'est une réalité que je ne peux pas méconnaître, bien évidemment, même si, je veux le dire tout net, statistiquement – je n'aime pas utiliser ce terme, mais je dois quand même bien vous l'opposer – les faits d'insécurité, de vandalisme ou d'attaque ont diminué, et de manière très sensible sur l'ensemble des TEC. Mais nous n'aimons pas trop le dire. En effet, plus nous disons que nos bus sont sécurisés et

qu'il y a moins d'incidents, plus, parfois, nous poussons les bandes de jeunes à se remanifester. C'est un peu paradoxal, mais c'est ainsi et on constate, dans les semaines qui suivent, lorsqu'il y a une communication qui rassure en disant : *«Voilà les chiffres»,* de nouveaux faits de violence. Ceci dit, un certain nombre d'initiatives ont été prises par le département, par les TEC, et je cite la collaboration très fructueuse avec notamment les forces de l'ordre à Liège qui a permis, vous l'avez vu, d'appréhender rapidement un certain nombre de jeunes pour des faits inadmissibles.

M. le Président. – Monsieur le Ministre ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je termine.

Pour le reste, je vous suis totalement. Je suis totalement favorable à la proposition inspirée de la législation pénale française qui applique les sanctions réservées à certaines infractions commises envers les forces de l'ordre, à des cas d'infractions commises à l'égard d'agents qui exploitent le réseau de transport public de voyageurs. J'ai donc pris ma plus belle plume pour écrire à notre collègue, Mme Onkelinx, pour lui dire combien j'étais sensible à ce dispositif et que je souhaitais qu'il soit étendu à nos agents.

Pour le reste, si vous voulez prendre une initiative au niveau du Parlement wallon, elle ne m'appartient pas puisque les ministres ne votent pas dans cette Assemblée, mais je serais particulièrement intéressé de m'y joindre parce que, effectivement cela pourrait protéger et renforcer la sécurité de nos agents dans les bus et je vous remercie de cette précieuse contribution.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Je remercie bien évidemment le ministre de sa réponse. Effectivement, ma question comportait deux volets.

Premièrement, la gratuité.

Vous avez raison de rappeler à ce propos que la gratuité absolue n'est peut-être pas la solution, mais je sais aussi, par expérience, pour avoir siégé à la SRWT, que c'est au moment où on négocie le contrat de gestion qu'on peut mener les politiques. Dès lors pour pouvoir à la fois favoriser la mobilité et rencontrer les publics fragilisés, l'extension de la gratuité pourrait être une mesure à envisager si les budgets le permettent.

Deuxièmement, la problématique de la sécurité. L'expertise permet de dire que neuf grèves sur dix au niveau des TEC sont générées par une agression, par un mouvement d'humeur des chauffeurs et du personnel. Les enquêtes – et vous avez encore tenu une conférence de presse, hier – au niveau des TEC démontrent que c'est une société généralement bien gérée et qui fait une bonne mission de service public. Effectivement, pas mal d'efforts ont été réalisés au niveau de la sécurisation, vous l'avez rappelé, on a investi beaucoup, mais je pense qu'une proposition permettant d'avoir un effet dissuasif permettrait de boucler la boucle et permettrait aux TEC de continuer à rendre un service de qualité.

Donc, je vous remercie, à la fois, pour vos réponses et le caractère optimiste qui s'en dégage.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA COHÉRENCE DANS LA GESTION DE LA POLITIQUE AÉROPORTUAIRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la cohérence dans la gestion de la politique aéroportuaire».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question concerne la politique aéroportuaire que vous allez mener, puisque sous la précédente législature, on a été soucieux d'atteindre un équilibre indispensable entre le développement économique et les emplois que les aéroports régionaux génèrent, mais aussi le bien-être des riverains et la qualité de vie des riverains, ce qu'on peut comprendre aussi.

Lors de l'émission «*Matin Première*», fin octobre, j'ai été assez surpris par vos propos. Vous étiez interrogé par un auditeur qui vous rappelait que vous aviez voté contre le décret d'avril 2004 modifiant la loi de 1973 relative à la lutte contre le bruit. Vous aviez, à l'époque, caricaturé et critiqué votre prédécesseur, l'affligeant des pires accusations …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, pas des pires.

M. Jeholet (MR). – Pourtant … Quand même. Je n'y étais pas, mais j'ai quand même lu beaucoup d'articles.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On a déjà vu pire, savez-vous : Serge Kubla après Michel Lebrun.

M. Jeholet (MR). – Allez ! J'y reviendrai à la fin de ma question.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous aurez l'occasion de répondre tout à l'heure.

M. Jeholet (MR). – Oui, parce que je vais dépasser mon temps de parole. *(Rires)*.

M. de Lamotte (cdH). – C'est la technique. *(Rires)*.

M. Jeholet (MR). – Pourtant, la vérité judiciaire révélée dans l'arrêt de la Cour d'arbitrage du 28 octobre 2004 prouve, une nouvelle fois, que vous étiez dans l'erreur en critiquant ainsi votre prédécesseur. Et donc, à la question de l'auditeur de savoir si vous alliez rester cohérent par rapport à vos agissements antérieurs en matière de politique aéroportuaire et, donc, annuler le décret du 29 avril 2004, vous avez été subtile en éludant sa question pour en venir aux mesures d'accompagnement.

Je ne veux pas revenir sur toutes les mesures, mais en ce qui concerne les insonorisations, je vous rappelle quand même que la Cour d'appel de Liège a, dans son arrêté du mois de juin 2004, conclu que la Région wallonne n'avait commis aucune faute dans ce dossier et qu'elle avait pris les mesures nécessaires d'accompagnement du développement des activités de l'aéroport en vue d'en atténuer les effets.

Aussi, en souhaitant accélérer le programme d'insonorisation, vous ne faites que vous conformer à l'obligation imposée à la Région par la Cour d'appel de rendre effectives, dans les délais requis, les mesures, notamment de rachat et d'isolation.

En ce qui concerne les mesures de rachat, dans votre interview, vous déclarez qu'en zone A les maisons ne doivent plus être habitées. Vous avez aussi annoncé qu'un plan était à l'étude au sein de votre administration pour libérer cette zone A afin que les maisons soient, ou bien réaffectées à l'activité économique, ou bien purement et simplement rasées. Alors, je ne vous suis plus …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah !

M. Jeholet (MR). – Il y a quand même une divergence dans vos propos et je voudrais vous poser quelques questions.

Quelle est réellement, Monsieur le Ministre, votre position dans le cadre de ce dossier ?

Les logements en zone A – je me réjouis de vous entendre – pourront-ils oui ou non bénéficier à certaines personnes qui désireraient les prendre en location ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Votre question porte sur A' ou A ?

M. Jeholet (MR). – S'il vous plaît ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Votre question porte sur A' ou A ?

M. Jeholet (MR). – A.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Voilà.

M. Jeholet (MR). – Non, non, je sais. En matière de rachat, votre prédécesseur avait scrupuleusement suivi l'initiative de M. Lebrun, vous en avez parlé tout à l'heure …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et non pas celle de M. Hazette.

M. Jeholet (MR). – Monsieur Antoine, je peux terminer ?

M. le Président. – Continuez, Monsieur Jeholet. *(Réaction de M. Antoine)*.

M. Jeholet (MR). – Je peux continuer ?

M. le Président. – Ne vous laissez pas perturber par M. Antoine.

M. Jeholet (MR). – Je ne me laisse pas perturber.

M. le Président. – Il a oublié le temps où il n'était pas encore ministre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, on m'a dit que M. Jeholet était en grande forme en Commission du Budget, hier, je lui renvoie donc la pareille.

M. Jeholet (MR). – Pas en Commission du Budget, Monsieur Antoine, en séance plénière.

M. le Président. – Monsieur Antoine, vous pourrez répondre à tout ce que vous voulez tout à l'heure.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est gentil, Monsieur le Président.

M. Jeholet (MR). – Et donc, l'arrêté du Gouvernement de septembre 1998, pris à l'initiative de M. Lebrun, prévoyait de proposer aux propriétaires de biens immobiliers situés en zone A, une promesse unilatérale d'achat. Or, je constate que par votre décision de déclarer la zone A inhabitable, vous vous écartez évidemment de cet arrêté et balayez d'un revers de main toute procédure à l'amiable.

Dès lors, la dernière question : quelles seront les mesures que vous envisagez prendre à l'égard des riverains de l'aéroport qui ont légitimement refusé de partir et opté pour une insonorisation ? Doit-on craindre leur expropriation forcée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, quel bonheur de pouvoir éclairer notre collègue Jeholet sur les différents propos que j'ai tenus, que ce soit à la radio, à cette tribune ou dans la presse. Ce sont chaque fois les mêmes et je vais donc vous répéter exactement ce que j'ai dit à notre collègue Bernard Wesphael qui m'interrogeait sur la même question que vous, il y a maintenant 15 jours, je pense.

La cohérence, je vais essayer de vous la démontrer en quelques minutes. Vous allez voir, vous serez, je pense, non pas rassuré mais, en tout cas, vous verrez qu'à défaut de la partager vous pourrez quand même comprendre qu'il y a un fil rouge dans le raisonnement.

D'abord, permettez-moi de rectifier votre assertion selon laquelle la vérité judiciaire aurait été révélée dans l'arrêté de la Cour d'arbitrage du 28 octobre 2004. Vous dites : *«Cet arrêté a tout réglé»*. Le modeste juriste de campagne que je suis doit vous rappeler que l'arrêt prononcé par la Cour d'arbitrage du 28 octobre a été rendu dans le cadre d'une procédure en suspension. L'examen opéré par la Cour, dans ce contexte, s'est limité au constat de l'absence de préjudice grave difficilement réparable dans le chef des trois riverains requérants, la maison du premier étant déjà insonorisée, celles des deux autres pouvant l'être avec la garantie d'un niveau sonore fixé par la disposition attaquée.

La Cour, dès lors, ne s'est en rien prononcée sur le fond du litige et rien ne laisse préjuger de la décision qui sera prise lorsque l'affaire sera examinée dans le cadre de la procédure en annulation. Et, si vous le souhaitez, pour votre complète information, les conseils de la Région wallonne désignés dans cette affaire pourront vous donner tous les éléments sur le sujet. Mais, ne nous réjouissons pas trop vite, nous n'en sommes aujourd'hui que dans le cadre du rejet du préjudice grave et difficilement réparable. La Cour n'a pas abordé le fond de l'affaire. Premier rectificatif à votre question.

Deuxièmement, puis-je vous rappeler que la Cour d'appel de Liège, dans son arrêt du 29 juin 2004, cour dont vous faites souvent mention ainsi que mon collègue M. Kubla, a reconnu que la Région wallonne, et tant mieux, n'avait commis aucune faute. Elle a cependant précisé, à plusieurs reprises, que toutes les mesures utiles et indispensables pour la gestion des nuisances sonores devaient être rapidement prises. Autrement dit, si nous ne voulons pas, demain, connaître de nouveaux méfaits sur le plan de la décision de justice par rapport à des riverains, nous devons prendre rapidement, le plus rapidement possible, des mesures. Il me semble donc particulièrement cohérent, sinon même indispensable, dans le strict respect de cette décision, de rattraper le retard – alors, chacun appréciera mais, moi, je me suis permis de dire que c'était scandaleux parce qu'en février on en était à huit maisons, on en est à 40 aujourd'hui ou 45, ce sont les derniers chiffres – pris au niveau des mesures d'accompagnement des riverains que nous dénoncions tous sous la précédente législature selon qu'on était dans l'opposition ou dans la majorité.

Très concrètement, c'est l'avenir qui m'intéresse. J'entends déposer, sous peu, une note globale dans le mois, au niveau du Gouvernement, dans laquelle des propositions concrètes d'accélération des procédures d'insonorisation seront arrêtées. Des objectifs mensuels chiffrés, chers Collègues, seront imposés à la SOWAER et à la cellule EDSI de l'administration.

Pas plus tard que lundi – et je pensais à vous évidemment puisque votre question m'a été communiquée à cette date – j'ai réuni avec la SOWAER, l'ensemble des architectes, des acousticiens et la conclusion de l'étude, demandez-le à M. Vuylsteke s'il ne vous l'a déjà dit, c'est que architectes et acousticiens demandaient de revoir d'urgence le texte complètement inapplicable, pardonnez-moi, je les cite, de mon collègue Foret, sur le règlement général en matière d'urbanisme et d'isolation qui, aujourd'hui,

empêche un certain nombre d'architectes et d'acousticiens de contribuer au résultat espéré.

Dès lors, ce vendredi encore, j'ai réuni, à mon cabinet, une délégation des architectes, des acousticiens de la DGATLP pour modifier le texte de M. Foret qui est inapplicable, malheureusement, et qui a lourdement handicapé le processus qui était en cours, et en bonne compréhension – et je remercie du reste le travail effectué par la SOWAER – nous allons y apporter un certain nombre de corrections.

Troisièmement, quant aux orientations à prendre pour la zone située entre les courbes isophoniques A' et A, je vous confirme mon intention – c'est du reste l'accord politique donc, ce n'est pas mon intention, moi, je ne suis jamais que l'exécutant d'un accord même si j'y ai largement participé – pour les habitations acquises par la Région wallonne, de limiter au maximum l'habitat, et je cite l'accord politique très cohérent : «*à du logement de transit*», conformément à la DPR qui prévoit effectivement que les personnes qui seraient relogées dans ces maisons ne le seraient que pour un terme limité».

Pour la zone intérieure à la courbe isophonique A', c'est-à-dire celle qui est la plus exposée aux nuisances – et c'est pour cela que je vous demandais si c'était A ou A' – je souhaite effectivement que les immeubles acquis soient exclusivement consacrés à l'activité économique ou soient démolis pour éviter, à un moment donné, de devoir contrer un certain nombre de personnes qui, une fois installées, ne voudraient plus quitter leur maison, arrivant ainsi à un non-sens.

M. le Président. – Monsieur Antoine, vous avez déjà interrompu l'intervenant tout à l'heure et, maintenant, vous dépassez largement votre temps de parole.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est pour Liège et l'aéroport, Monsieur le Président, je vais aller vite, alors. J'abrège.

Quant au libre choix des riverains de rester en zone A ou A', il n'est pas remis en cause mais il doit, à mon sens, être découragé. Celles et ceux qui y sont et qui veulent y rester, nous ne les mettrons pas dehors, mais je ne souhaite pas qu'on les y encourage.

L'ACNAW, l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne, réfléchit à ma demande, à un suivi médical dont pourraient bénéficier les personnes qui souhaitent rester dans les zones A ou A', parce que je ne souhaite pas qu'elles voient leur santé se dégrader à leur insu dans un premier temps et, donc, le principe de précaution, me semble-t-il, s'impose.

Pour le reste, vous l'aurez donc compris, chers Collègues, point d'incohérence, volonté de développement économique, volonté d'insonorisation rapide : B, C et D et pour A, A', A' en tout cas, celles et ceux qui s'y trouvent c'est pour un temps limité et je ne souhaite pas que les autres y restent plus longuement. Je ne vois dès lors aucune incohérence dans ma perception de la politique sinon une détermination d'aller de l'avant.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, habitant moi-même la campagne, j'ai beaucoup de respect pour les juristes de campagne, donc, je vous rassure d'abord sur ce point-là.

Concernant l'arrêt de 29 juin 2004, je voudrais quand même repréciser qu'il met aussi en évidence le comportement des riverains et des multiples actions judiciaires qui ont freiné et retardé l'efficacité des mesures prises par la Région.

Pour le reste, j'ai pris bonne note évidemment de vos explications. Je dirai que je suis ravi de vous entendre par rapport à votre fil rouge en matière de politique aéroportuaire. Je parlais de nouvelles cohérences et je ne parlerai pas de virage à 180° mais, entre 150 et 170°, je pense qu'on peut apprécier, chacun.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES CONSÉQUENCES DE LA FUSION DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les conséquences de la fusion des sociétés de logement».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question. *(Rumeurs).*

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, lors des fusions… *(Rumeurs et rires).*

Monsieur le Ministre, si vous voulez, je peux aussi vous envoyer autant de questions écrites que Chantal Bertouille.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oh non !

M. le Président. – Ce serait une bonne idée. Ce serait une très bonne idée.

M. Fontaine (MR). – En plus des questions orales.

M. le Président. – Ce serait une très bonne idée comme cela, il ne saurait pas interrompre l'orateur.

M. Fontaine (MR). – Lors des fusions de sociétés de logement, un certain nombre de questions avaient été soulevées concernant notamment l'impact de ces restructurations sur les charges, les loyers, les conditions d'accès aux services fournis par les sociétés, le devenir des comités consultatifs des locataires ainsi que sur l'emploi.

Les locataires et les employés de quelques sociétés fusionnées rencontrent, semble-t-il, quelques problèmes mis en évidence récemment par la presse.

J'aimerais donc éclaircir, une bonne fois pour toutes, les conséquences de ces fusions.

Si une société pratique des loyers plus élevés que celle avec laquelle elle fusionne, lesquels applique-t-on : les plus bas, les plus hauts, une moyenne, un *statu quo* ? Qu'en est-il au niveau des charges ?

Des garanties avaient été données par votre prédécesseur en termes de maintien de l'emploi et des avantages acquis par les travailleurs. Il semble néanmoins qu'il n'en est rien dans certaines sociétés. Comment concilier ce maintien de l'emploi et des acquis dans le contexte budgétaire que connaît le secteur du logement social et malgré les économies d'échelle induites par ces fusions ? Comment éviter des jalousies entre les travailleurs de deux sociétés fusionnées, payés différemment pour faire le même travail ? Qu'en est-il des conditions de travail ?

À qui peuvent s'adresser les locataires et les travailleurs qui s'estiment lésés par cette restructuration ?

Avez-vous connaissance de ces problèmes ? Dans quelle proportion existent-ils ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, deux questions : les loyers, ensuite, le personnel.

Il y a énormément d'éléments techniques, donc, je vais essayer de m'en tenir à mon texte, parce qu'il y a toute une série de références et puis, j'en viendrai à une disposition plus politique.

La question des loyers des logements transférés dans le cadre du programme global de restructuration du secteur du logement social locatif a été réglée, vous le savez, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2002 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 1999 relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du logement ou par des sociétés de logement de service public. C'est donc le précédent Gouvernement qui a pris l'essentiel des mesures.

En substance, cet arrêté prévoit des dispositions dérogatoires pour les différents paramètres régissant le loyer des locataires sociaux dont le logement a été transféré d'une société de logement de service public à une autre, le cas que vous évoquez.

Ainsi, durant trois ans, le coefficient «chantier» applicable à ces locataires est-il bloqué, et l'augmentation des paramètres x 1 et x 2 est-elle limitée en fonction de l'évolution de l'ensemble de la société.

L'harmonisation de ces différents coefficients au sein de chaque société de logement de service public se réalisera donc progressivement au cours des trois années suivantes.

Je tiens bien évidemment à votre disposition non seulement une copie de l'arrêté, cela vous l'avez déjà, mais également une circulaire explicative envoyée par la Société wallonne du logement à ses différentes sociétés agréées.

À ma connaissance, après vérification, suite à votre question, et je vous en remercie, l'application pratique de ces mesures relatives aux loyers n'a posé que des problèmes de détail qui, semble-t-il, sont réglés depuis lors.

S'il devait cependant y avoir un certain nombre d'éléments complémentaires ou qui ne correspondraient pas à la réponse qui m'a été fournie par la Société wallonne du logement, puis-je inviter l'honorable Membre à me les communiquer le plus rapidement ? Je suis tout disposé, avec lui, à rencontrer les gestionnaires de la Société wallonne du logement pour vérifier leurs assertions.

En ce qui concerne le personnel des sociétés de logement de service public concernées, l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 mars 2002 portant exécution de l'article 145, § 1, du Code wallon du logement empêche toute société restructurée de licencier des membres de son personnel pour des motifs qui sont justement liés à la restructuration et ce, jusqu'au

20 mars 2005 et l'oblige à assurer le maintien des droits de l'ensemble de son personnel.

Ainsi, les droits issus à la fois du contrat de travail et d'autres dispositions à caractère réglementaire sont maintenus pour le personnel transféré d'une société à l'autre dans le cadre d'une opération dite de remembrement.

Les inégalités de traitement sont largement évitées dans la mesure où à travail égal, les conditions salariales des travailleurs issus de sociétés différentes sont alignées sur celles présentant le plus d'avantages. Donc, on a tiré tout vers le haut.

Les conditions de travail offertes aux travailleurs transférés dans le cadre d'une opération de remembrement sont, quant à elles, les mêmes que celles des travailleurs déjà en place et ceci, dans le respect des dispositions légales en matière de droit du travail, loi de 1978.

La Société wallonne du logement veille au respect de l'ensemble de ces dispositions et intervient directement auprès des sociétés qu'elle agrée dès qu'une menace de transgression apparaît.

L'indemnisation, dernière question, du préjudice financier lié au transfert de charges de personnel est organisée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 mars 2002, modifié par mon prédécesseur en date du 6 février 2003.

Dès lors, il sera mis en place un fonds de compensation dont les avoirs seront répartis entre les sociétés qui, suite à ces opérations de restructuration, ont dû engager du personnel parce que le patrimoine s'était accru ou, au contraire, se retrouvent en surplus de personnel suite à la diminution du nombre de leurs logements.

Pour les sociétés se trouvant malgré tout dans des difficultés financières structurelles ou souhaitant bénéficier de certains mécanismes de la prépension, l'article 170 du Code wallon du logement prévoit qu'elles pourront se voir tenues d'arrêter et d'exécuter un plan de gestion approuvé par la Société wallonne du logement et dès lors, de bénéficier d'une aide temporaire, exceptionnelle, de la Région.

Dès lors, très cher Collègue, par rapport aux problèmes que vous soulevez, loyers, problèmes de détail qui, me dit-on, sont réglés, problèmes de personnel, j'ai le sentiment que le Gouvernement précédent avait bien travaillé.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour son appréciation concernant le travail du Gouvernement précédent …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sur ce point.

M. Fontaine (MR). – Plus sérieusement, à propos de la question relative au logement social, merci, Monsieur le Ministre des précisions que vous avez bien voulu me donner et puisque vous me l'avez proposé, je serais heureux de recevoir la circulaire de la Société wallonne, l'arrêté ce n'est pas nécessaire, je l'ai. Je voudrais cependant vous dire que ce que vous m'avez répondu est, je crois, une bonne synthèse de ce qui a été décidé et de ce qui doit s'appliquer dans les différentes sociétés, mais si je vous ai posé la question c'est parce que, manifestement, il y a un cas qui existe et qui est paru dans la presse. Je ne l'ai pas inventé, c'est dans *Vers l'Avenir* du 22 octobre qu'il est fait état d'une manifestation de locataires de logements sociaux, et même de membres du personnel, ensemble, à la société Sambre et Biesme à Aiseau-Presles et Farciennes où, manifestement, il y a un problème. Des travailleurs qui ont été licenciés et puis, réintégrés, mais ils n'ont pas été réintégrés dans les mêmes fonctions ou au même niveau de rémunération. Je vous communiquerai les informations dont je dispose. Donc, je pense qu'il y a encore un certain nombre d'endroits où le comportement de certains gestionnaires de sociétés d'habitations sociales date d'une autre époque.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les économies d'énergie dans le secteur du logement».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, *«Moins d'énergie, plus de primes»*: tel a été le titre de *La Meuse* du 18 octobre dernier. L'objectif de réduire la consom-

mation d'énergie de 2 % d'ici 2010 est louable. J'espère que l'objectif pourra être atteint même plus tôt, par exemple, en 2008, pour annoncer à la fin de la législature les effets réels d'une politique que j'espère ne pas être un effet d'annonce.

Il est vrai que 24.000 logements construits ou rénovés par année offrent un potentiel en matière d'économie d'énergie – économie d'énergie d'autant plus intéressante que le prix du mazout reste élevé.

Deux réflexions à cet égard :

– la première concerne la norme K55, inscrite dans le CWATUP, à respecter par le maître d'ouvrage d'une nouvelle construction ou K65 dans le cas de maître d'ouvrage public ;
– la deuxième concerne les aides aux particuliers, notamment les aides à la réhabilitation.

Avant de réparer les erreurs du passé, essayons d'éviter à en produire de nouvelles.

Ainsi, le Gouvernement précédent accordait une aide de 1.000 euros pour un nouveau logement si, sur base volontaire, le demandeur d'un permis d'urbanisme ne dépasse pas la norme K45, limitant ainsi les pertes et gaspillages d'énergie. Il s'agit là, certes, d'un incitant intéressant trop peu connu, à mon avis.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous renseigner sur le nombre de primes de 1.000 euros octroyées en 2004 ?

Si l'objectif *«Moins d'énergie, plus de primes»* est sérieux – ce dont je ne doute pas – il y aura certainement aussi lieu de réfléchir si la norme K55 ne doit pas être retravaillée tant dans l'intérêt du candidat-bâtisseur – je pense, ici, à la diminution de la facture énergie – que dans l'intérêt de la collectivité et là, je pense à la réduction des gaz à effet de serre.

Dans d'autres régions avoisinantes, on travaille déjà sérieusement sur base d'une norme K35 nettement plus efficace en termes d'économie d'énergie. Je serais déjà content si nous pouvions :

– pour les particuliers, généraliser éventuellement la norme K45, combinée avec une aide au particulier, telle qu'elle a été mise en place par le Gouvernement précédent, pour compenser l'éventuel surcoût lié à une meilleure isolation thermique du bâtiment ou lié à l'utilisation passive de l'énergie solaire ;
– pour les demandeurs publics, généraliser une norme plus sévère que l'actuelle K65.

Monsieur le Ministre, pouvons-nous nous attendre à ce que les arrêtés en la matière soient bientôt revus ?

Au niveau des logements existants et qui sont à réhabiliter, l'aide à l'isolation existe déjà en combinaison avec des travaux relatifs à la toiture, les murs et les fenêtres.

Dans le Gouvernement précédent, les aides au logement et les aides à l'économie d'énergie étaient gérées par deux ministres différents. D'où l'introduction de nouvelles aides pour l'isolation de murs, de sols, de toits, de fenêtres tout en maintenant, bien sûr, les aides à l'isolation déjà existantes.

L'heure étant aux simplifications, il me semble que le nouveau Gouvernement a tout intérêt à harmoniser les aides aux particuliers. Cela pourrait, par exemple, être atteint en reconnaissant les travaux d'isolation comme des travaux subsidiables à part entière en termes de primes à la réhabilitation et ce, de façon indépendante par rapport à d'autres travaux. Que ce soit le département Énergie ou le département Logement qui verse la prime, c'est toujours le même argentier, c'est-à-dire la Région.

Il faut tout simplement que l'efficacité des travaux ainsi aidés soit démontrée, par exemple dans le contexte d'un audit thermographique comparant le diagnostic avant avec celui après les travaux.

Dans l'article de *La Meuse* que je viens de citer, il est également question de la mise en place de guichets logement-énergie. Permettez-moi de formuler, à cet égard, les deux observations suivantes.

Premièrement, évitons le «*stop and go*». On vient de demander aux communes d'installer au sein de leur administration un service logement informant et conseillant les particuliers. Soyons donc un partenaire loyal par rapport aux communes. Évidemment, je n'ai pas de problème avec un guichet logement-énergie qui vient en soutien aux communes déjà engagées dans un processus d'information et d'aide.

Deuxièmement, évitons que le citoyen doive faire du porte-à-porte, parce qu'à côté des aides et incitants régionaux, il y a encore d'autres incitants fiscaux, fédéraux par exemple, ou encore des incitants provinciaux, voire même des incitants communaux. Je souhaiterais donc que l'information donnée aux citoyens soit globale, complète et non partielle.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous partagez cet objectif.

Aussi, je vous demanderai, en terminant, au regard de ces observations, ce à quoi nous devons nous attendre concrètement dans ce domaine important de la rénovation de notre patrimoine immobilier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, bien évidemment, je partage l'objectif rappelé par notre excellent collègue

M. Stoffels, mais qu'il me permette de nuancer un peu son enthousiasme quant à la diminution de la facture énergétique d'ici 2008, telle qu'il l'a exprimée dans sa question.

Je tiens en effet à lui rappeler que la diminution de 2 % attendue d'ici 2010 est calculée par rapport aux chiffres de l'année 2000.

Or, à politique constante, on estime une augmentation de 8 % de la consommation énergétique d'ici 2010. Ce qui veut donc dire que l'effort que nous devons réaliser, d'ici 2010, est de 10 %. Ce qui est évidemment extrêmement important.

J'en viens alors à l'essentiel des réponses.

Au niveau des primes à l'isolation octroyées dans le cadre du Fonds énergie depuis le 1er janvier 2004 – je vais donc vous donner des chiffres tout à fait précis – 536 avis ont été remis par l'administration :

– 117 dossiers ont été acceptés ;

– 255 dossiers sont incomplets et, donc, en attente de traitement ;

– 164 dossiers ont été refusés.

Les erreurs rencontrées dans les dossiers vont de l'erreur de calcul à l'oubli des ponts thermiques ou encore à l'indication de mauvaises valeurs pour les coefficients K des matériaux.

Dans le cadre de la performance énergétique des bâtiments, je souhaite bien évidemment continuer, développer voire même accentuer l'action «Construire avec l'énergie».

Cette action, comme vous le savez, vise à inciter les maîtres d'ouvrage et les architectes à aller au-delà de la législation en vigueur. Une aide complémentaire au Fonds énergie de 1.250 euros, à répartir entre l'architecte et le maître de l'ouvrage, est octroyée pour les 150 premières maisons certifiées.

J'ai remis à Gembloux, fin septembre, le premier certificat au maître d'ouvrage d'une maison dans la commune d'Eupen. Il s'agit, à mon avis, du maillot jaune car cette maison atteint notamment un coefficient d'isolation de 16, ce qui est évidemment un record absolu. J'ai pu ainsi découvrir l'extraordinaire enthousiasme et la passion de votre Communauté pour atteindre les critères de performance énergétique. Transmettez-leur toutes mes félicitations parce qu'il y a vraiment une culture de la performance énergétique dans votre Communauté.

À l'avenir, je compte bien évidemment continuer, à travers des normes et avec l'aide financière du Fonds énergie, à aider les maîtres d'ouvrage à aller au-delà des normes en vigueur.

Au niveau de la réglementation relative à l'isolation thermique et à la ventilation des logements, elle sera immanquablement, très chers Collègues, revue pour 2006. Voilà qui correspond à votre attente puisque, vous le savez, la Région wallonne doit assurer la transposition de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments.

La directive européenne relative à la performance énergétique intégrée des bâtiments fixe quatre exigences :

– le cadre général d'une méthode de calcul de la performance énergétique intégrée des bâtiments : comment compter ;

– l'application d'exigences minimales en matière de performance énergétique pour les bâtiments neufs ou de grande taille, soit de 1.000 m^2 lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants ;

– la certification énergétique des bâtiments ;

– l'inspection régulière des chaudières et des systèmes de climatisation ainsi que l'évaluation des installations comportant des chaudières de plus de 15 ans.

C'est donc un très gros travail qui attend ces inspecteurs, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens.

Les bâtiments visés par cette directive sont les logements, les bâtiments du secteur tertiaire et tous les autres types de bâtiments, exceptés les monuments historiques, les lieux de culte, les bâtiments provisoires, les bâtiments agricoles et les résidences de vacances d'été.

Les États membres de l'Union européenne, dont la Région wallonne, doivent transposer cette directive pour – on va devoir galoper – pour le 4 janvier 2006. C'est donc demain, pratiquement ! Un an, c'est très peu pour transposer cette directive.

Cette transposition pourrait imposer un niveau K45 pour les logements neufs. Cependant, c'est encore un petit peu trop tôt pour tirer des conclusions puisque le travail est encore en cours au niveau des fixations des normes.

Enfin, au niveau de la rénovation du patrimoine immobilier, s'il est vrai que les primes à la réhabilitation actuelle peuvent être octroyées pour des travaux d'isolation thermique, pour autant qu'ils soient couplés à des travaux d'assainissement, les travaux d'isolation seuls ne sont pas pris en compte. Et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai émis l'idée d'une vaste concertation sur une modification de la prime à la réhabilitation, environ 32 millions d'euros, pour la dédicacer sinon totalement, principalement à la performance énergétique. En effet, les devoirs budgétaires qui sont les nôtres ne nous permettent pas, évidemment, de mener une nouvelle politique de

primes complémentaires. Dès lors, il faut faire preuve d'imagination, de priorité, c'est pourquoi je présenterai, dans les plus proches semaines, une modification du régime des aides, des primes à la réhabilitation pour les requalifier prioritairement sur la performance énergétique.

Dernier élément, c'est l'information…

M. le Président. – Vous avez bien vu, Monsieur Antoine, vous avez dépassé de cinq minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Maintenant, je sens votre souffle, Monsieur le Président, et je vais dès lors galoper.

Dernier élément, c'est l'information. Effectivement, je suis en train, avec mon administration, d'étudier une modification du rôle des guichets de l'énergie, pour leur donner non seulement la mission de l'énergie mais également de toutes les aides en matière de logement. Je trouve un peu incroyable en Région wallonne qu'il y ait une multiplicité de guichets, alors que certains guichets pourraient donner beaucoup plus d'informations, dès lors que ce sont des informations croisées.

Mon espoir, et ma volonté pour autant que le Gouvernement me suive, c'est traditionnel, c'est de transformer ces guichets énergie en guichets énergie, logement, aménagement du territoire.

Et je rêve même – mais là je dois encore m'en ouvrir au président de la SRWT – d'associer les InfoTEC.

M. le Président. – Monsieur Antoine, c'est vraiment une habitude, il faut chaque fois que vous dépassiez votre temps. Essayez…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Combien, cette fois-ci ?

M. le Président. – Vous êtes déjà à plus de six minutes. Tantôt, c'était sept minutes, ce n'est pas possible.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour les éléments de réponse qu'il vient de me donner. En effet, un gros travail nous attend, tant en ce qui concerne la transposition de la directive européenne en décrets régionaux, qu'en ce qui concerne la réduction que le ministre, à juste titre, a chiffrée à 10 % par rapport à la norme qui existe à l'heure actuelle.

D'un autre côté, un certain nombre de questions que j'avais posées restent sans réponse. Par exemple, celle concernant la nouvelle fonction des guichets énergie, logement, aménagement du territoire. Je n'ai pas encore entendu le ministre quant à la coopération de ce guichet avec les différentes communes parce que lors de la législature passée, il y a des politiques d'information qui ont été mises en place et qu'on a tout intérêt à ne pas abandonner en fonction d'une nouvelle politique.

ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président. – M. Antoine ayant demandé la parole, je la lui cède.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je me permets avec votre clémence d'attirer votre attention. Je viens de recevoir les questions d'actualité et je vois au point 2, une question de Mme Bertouille, sur l'état d'avancement de la libéralisation du marché… Ah ! C'est celle du gaz cette fois-ci. Parce que c'est une question similaire à la question orale de M. Boucher. S'il y avait moyen à l'avenir, petite demande, quand il y a des questions orales, de ne pas nécessairement trouver des questions d'actualité sur des thèmes sinon voisins, déjà abordés, ce qui sera le cas pour M. Boucher. J'y répondrai volontiers, mais c'est pour l'avenir.

M. le Président. – Puisque vous avez beaucoup de questions tout à l'heure, je vous suggère d'être là à 14 heures 30. Je ferai une communication pour vous demander d'être encore plus précis, plus concis dans les réponses pour animer le débat. Nous verrons tout à l'heure, à 14 heures 30.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président ?

M. le Président. – Oui, Monsieur Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, simplement en réponse à l'intervention de M. Antoine, que je comprends, le problème c'est que nous devrions maintenir les questions d'actualité au début de notre séance. Le problème se pose parce que les questions d'actualité viennent quand les questions orales sont terminées. Théoriquement, une question d'actualité qui est identique à une question orale est jointe automatiquement. Or…

M. le Président. – Non, non, elle est refusée.

M. Bayenet (PS). – Refusée. Donc, ici, on ne sait pas puisque les questions orales sont terminées. Nous aurions dû, tout simplement, et cela ne posait pas de grosses difficultés, maintenir les questions d'actualité, hier.

M. le Président. – On en rediscutera en Bureau et à la Conférence des présidents.

M. Boucher (MR). – Dans le cas précis, la problématique de l'électricité et du gaz sont tout à fait différentes. C'est une question très précise que je pose.

M. le Président. – Je ferai en Bureau et à la Conférence des présidents des propositions très précises, notamment sur la possibilité d'avoir des sujets soumis à interpellation de façon à faire des débats où tout le monde pourrait se défouler dans l'ordre et pas dans l'anarchie, afin de rendre aussi les séances vivantes. Immanquablement, il y aura toujours des sujets qui se chevaucheront mais on s'habituera. Vous verrez qu'à la longue, vous saurez même respecter les temps de paroles impartis et vous saurez, avec la verve qu'on vous connaît, animer les débats aussi bien lors des questions d'actualité qu'en commission. Nous sommes en train de travailler sur tous ces sujets pour l'avenir. Nous ferons encore, comme c'est le cas actuellement avec la discipline des cinq minutes, une série de tests et d'essais avant de revoir globalement le Règlement pour organiser nos travaux. Je tiens évidemment à dynamiser les travaux de ce Parlement, de notre Parlement.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE DÉTECTEURS DE FUMÉE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la présence obligatoire de détecteurs de fumée».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis 2003, le Code du logement oblige que tout logement soit équipé d'un détecteur de fumée. L'intention était bonne mais sans effet tant qu'il n'y avait pas d'arrêté d'exécution précisant les modalités de mise en œuvre de la mesure.

Le Gouvernement, à l'initiative du ministre du Logement, vient de les arrêter en sa séance du 21 octobre dernier. Tout logement individuel ou collectif, avec au moins une pièce d'habitation, doit être équipé par au moins un détecteur agréé et garanti pendant cinq ans et de deux détecteurs si la surface utile est supérieure à 80 m2.

Ce sera possible tout de suite pour tout logement à construire et pour les logements existants, ce sera obligatoire à partir du 1er juillet 2006.

Le coût d'un détecteur de fumée étant de 15 à 20 euros par pièce, il aurait été correct, à mon avis, de demander une participation financière de la part des compagnies d'assurance – elles profitent, en effet, de la mise en œuvre de cette obligation – sous forme d'une diminution de la prime d'assurance, ne fût-ce que pour les ménages à bas revenus.

En effet, n'oublions pas qu'au coût d'une telle mesure viennent s'ajouter l'entretien et le contrôle régulier à domicile — aussi utile soit-il — sans compter les coûts supplémentaires induits par d'autres mesures telles que l'entrée en vigueur de l'euro, la carte identité électronique, le loyer qui va augmenter, etc. Chaque coût se justifie en soi, mais le tout est à charge du même contribuable ou du même consommateur.

Monsieur le Ministre, toute mesure obligatoire non assortie d'un contrôle s'avère être une bonne intention et en reste là. Le contrôle pourrait être confié, par exemple, aux compagnies d'assurance qui le factureront à leurs clients. Mais il pourrait être également confié, autre exemple, aux communes qui chargeront leurs services d'incendie de s'en occuper. Dans ce cas, alors, la commune devra décider d'un service gratuit ou payant.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dire quel est le système de contrôle prévu ? Qui prendra en charge le coût de l'installation, de l'entretien ou du contrôle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, pour répondre complètement à l'honorable membre, il nous faut distinguer les loge-

ments à construire des logements existants et, d'autre part, les logements loués de ceux occupés par leur propriétaire.

En ce qui concerne les logements à construire, le contrôle de la présence de détecteurs pourra aisément être effectué lors de la vérification obligatoire de la conformité de l'installation électrique. Pas de difficulté.

Pour les logements existants, des vérifications ne pourront être opérées avant le 1er juillet 2006, mais à partir de cette date, les locataires pourront exiger le placement de détecteurs par leur propriétaire et, le cas échéant, déposer une plainte auprès de la Division du logement. Ainsi, une prime à la réhabilitation ne pourra être accordée à un propriétaire bailleur qu'après vérification de la présence d'un détecteur.

Par contre, pour les logements occupés par les propriétaires, troisième catégorie, le placement des détecteurs relève avant tout de leur propre sécurité et, donc, de leur responsabilité.

Dans le cas de logements soumis à permis de location, des vérifications devront également être opérées dans le cadre de nouveaux permis ou de renouvellement de ces permis.

De manière plus générale, la recherche et le constat du non-respect des critères de salubrité et de la présence de détecteurs d'incendie reviennent aux fonctionnaires et agents désignés par le Gouvernement, en application du Code du logement : application des articles 5 à 8.

Enfin, je rappelle que chacune des communes, de par l'action de mon prédécesseur, Michel Daerden, doit disposer d'un service communal du logement.

Je réfléchis actuellement à la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation du public concernant cette mesure à laquelle participera également mon administration dans l'ensemble de ses activités.

Pour les logements à construire, les exigences concernant les détecteurs n'ont qu'une très faible incidence sur le coût du bâtiment, vous en conviendrez avec moi.

Pour les logements loués, le coût de l'acquisition et du placement des détecteurs est à charge des propriétaires et seul l'entretien est à charge des locataires.

De plus, il est probable que la généralisation de l'obligation de placement des détecteurs conduira à une diminution des prix puisqu'il faudra évidemment en produire, en acheter en grande quantité.

Il n'est pas inutile de vous rappeler que seulement 80 % des logements sont assurés contre l'incendie en Belgique. Il en reste donc 20 % qui ne sont, en rien, assurés.

De plus, malgré des négociations avec Assuralia, il n'a pas été possible d'envisager – et je le regrette – une participation financière de la part des compagnies d'assurance, ce secteur étant, selon elle, déficitaire. Néanmoins, celle-ci n'a pas exclu de s'associer à la campagne d'information que nous projetons pour rappeler cette mesure obligatoire.

Certaines compagnies offrent d'ailleurs un détecteur à leurs nouveaux clients.

Une commune – et je tiens à la saluer – a décidé d'offrir un détecteur à chaque ménage de l'entité. On ne peut évidemment que saluer de telles initiatives qui permettent de contribuer largement au succès de la mesure que nous venons de prendre au Gouvernement, dans la droite ligne du législateur.

Pour la plupart des appartements loués, un seul détecteur suffira – 80 m^2 – et dans la majorité des maisons, deux détecteurs devront être placés puisqu'il en faudra un par niveau.

À titre de comparaison, le coût de cette obligation ne représente, dans la majeure partie des cas, que le prix de quelques paquets de cigarettes. Passez-moi ce détour, mais lorsque l'on voit combien le fait de s'endormir avec une cigarette allumée peut causer de graves dommages et des pertes en vies humaines, on relativise largement le coût de cette installation.

La sécurité, dit-on, n'a pas de prix, mais dans le cas présent, son coût est presque négligeable par rapport à la diminution des risques pour les personnes et leurs biens.

De plus, la généralisation des détecteurs permettra de circonscrire plus rapidement les incendies. Les dégâts occasionnés seront donc moindres et le dédommagement des assureurs sera moins élevé.

Vous aurez constaté, chers Collègues, la rapidité avec laquelle j'ai pris l'arrêté d'exécution. La campagne d'information suivra et, bien évidemment, nous veillerons à ce que nos agents veillent à l'exécution de cette disposition en collaboration avec les communes.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, comme quoi, il ne faut pas s'endormir avec n'importe qui. Par exemple, une cigarette. *(Rires)*.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre et à le féliciter pour la mise en œuvre de la mesure.

Néanmoins, je reste en attente d'une réponse en ce qui concerne le coût de la mesure qui est à supporter par le ménage ou par le particulier.

Il ne faut pas oublier que ce coût s'ajoute à un ensemble d'autres surcoûts auxquels les ménages, ces dernières années, ont dû faire face. Il est évident que, comparé au prix d'un paquet de cigarettes, c'est dérisoire. Mais n'oublions pas que ces 15 à 20 euros s'ajoutent à un ensemble d'autres surcoûts. Tout cela fait que pour certains ménages, notamment ceux à bas revenus, il est parfois difficile de tenir jusqu'à la fin du mois.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE DU MINISTRE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DES ZONINGS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique du Ministre en matière d'équipement des zonings».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – J'attendais que M. le Ministre s'installe.

M. le Président. – Le Ministre s'installe confortablement pour vous écouter.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et je suis mieux installé ici qu'en face. *(Rires).*

M. Fontaine (MR). – Pour atteindre les objectifs de développement économique wallon, il est indispensable de mettre en avant l'un de nos atouts majeurs, à savoir nos nombreux espaces libres.

Dans le souci de disposer d'infrastructures d'accueil de qualité et afin de permettre aux entreprises d'y investir et d'y croître, le Gouvernement précédent avait décidé la création de 36 ZAE, recouvrant 1.500 hectares, qui aboutiront à une augmentation de 8 % des zones industrielles wallonnes.

Afin de permettre la mise en œuvre et l'équipement adéquat de ces zones, un des volets du décret d'expansion économique y avait d'ailleurs été consacré, instaurant notamment un financement alternatif via une société spécialisée.

Les principaux opérateurs en la matière sont sans conteste les communes et les intercommunales concernées. Dès lors, jusqu'ici, assez logiquement, les crédits – près de 25 millions d'euros inscrits au budget – destinés à l'équipement et à l'aménagement de ces zones leur étaient, en large partie, retournés afin de leur permettre de mener au mieux leurs missions et, le cas échéant, de s'arranger entre elles en cas de besoin impérieux de l'une d'elles.

Or, il me revient, par des rumeurs persistantes dans des couloirs bien informés, que vous envisageriez de priver ces dernières de l'autonomie de fait dont elles disposent pour ce qui est de la liquidation et de l'utilisation des fonds.

Si cette information devait s'avérer exacte, il s'agirait d'un pas en arrière en termes de répartition efficace, qui ouvrirait la porte à un possible arbitraire.

Par ailleurs, je m'inquiète du peu de vigueur dont ce Gouvernement fait montre afin de donner corps à l'ambitieuse politique initiée sous la précédente législature *(Rumeurs)*, dans un domaine – je le répète – pourtant essentiel à notre dynamisme économique.

M. Bayenet (PS). – Vous êtes plus objectif, d'habitude.

M. Fontaine (MR). – Ah oui, mais j'étais de l'autre côté.

Au rythme où vont les choses, il est fort à craindre que l'équipement – prioritaire – des ZAE prenne un temps considérable.

J'aimerais dès lors, Monsieur le Ministre, vous poser les questions suivantes.

Confirmez-vous l'intention qu'on vous prête de reprendre en main l'ensemble de la chaîne décisionnelle d'attribution et de liquidation des subsides ? Avez-vous contacté les intercommunales en ce sens ? Quelles ont été leurs réactions ?

Où en est la politique de mise en œuvre et d'équipement des nouvelles ZAE ? Un échéancier a-t-il été élaboré ? Où en est la mise en œuvre de la société spécialisée ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je vais dissiper tout malentendu, toute crainte dans le chef de l'honorable membre et lui montrer combien la vigueur, mais également la rigueur sont de circonstance dans ce Gouvernement.

Bien évidemment, les parcs d'activité économique wallons sont un sujet extrêmement important. Ils sont aujourd'hui au nombre de 206 en Région wallonne. Ils accueillent plus ou moins 4.600 entreprises et occupent 115.000 personnes. La Région veillera, bien évidemment, à améliorer l'équipement des zones d'activité économique.

Preuve de cette détermination, sans attendre, chers Collègues, le Gouvernement, sur ma proposition, le 21 octobre 2004 – je n'aurais pas pu faire plus vite –, a définitivement adopté un arrêté portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques.

Mon volet en ce qui concerne le décret expansion économique est, dès lors, terminé.

Ce nouvel arrêté, qui entrera en vigueur dès sa publication au *Moniteur* et sa traduction, définit la procédure d'expropriation nécessaire à la création de nouveaux zonings ainsi que les conditions d'octroi des subsides aux opérateurs de développement économique.

Ces subsides correspondent à une intervention de la Région de 15 % pour l'acquisition des terrains et de 80 % pour les travaux d'équipement. Pour les sites réhabilités – parce que je souhaite donner une priorité à ces sites, dans une gestion parcimonieuse du sol –, ce pourcentage passera à 95 %.

C'est donc dire s'il y a un intérêt pour les intercommunales à assainir, à requalifier et à occuper ces terrains dans le cadre d'une gestion parcimonieuse du sol.

En tant que politique nouvelle du Gouvernement, les opérations subsidiables couvrent à présent l'aménagement des espaces destinés aux incubateurs et aux centres de services auxiliaires implantés dans les zonings – et je réponds ainsi à Mme Defalque, qu'elle me pardonne, mais c'est à peu près la même question – tels que les crèches et les restaurants.

Le nouvel arrêté entrera en vigueur dans quelques jours, dès qu'il sera publié au *Moniteur*.

Vous voyez qu'il n'y a eu aucun retard et qu'il y a eu ce que M. Kubla appellera une précipitation positive.

Pour les zones d'activité économique prioritaires, ce ne sont pas 36 nouvelles zones, Monsieur Fontaine, mais 34 – pour être tout à fait précis –, qui s'étendent sur plus ou moins 1.800 hectares. Les zones d'activité économique prioritaires représentent un montant total à financer d'à peu près 300 millions d'euros. Cette estimation correspond, selon mon administration, à la surface estimative des nouveaux zonings multipliée par le coût estimatif des moyens d'équipement.

Comme le budget annuel ordinaire consacré à l'équipement des zonings approchait les 26 millions d'euros – vous pensez bien, 26 millions pour 300 millions, il nous aurait fallu plus de dix ans –, le financement des nouveaux zonings doit être concrétisé en mettant en place un dispositif de financement approprié.

Ce dispositif de financement se traduira au début de l'année 2005 par la constitution, en exécution du décret du 11 mars 2004, d'une société qui sera chargée, dans un cadre débudgétisé avec amortissement annuel, d'équiper l'ensemble des zonings.

Vous voyez donc que, là aussi, rapidité et détermination sont de vigueur.

Concernant l'allocation des crédits, il n'y a pas de rumeurs, il n'y a pas de milieux informés. Il y a une conversation.

Lorsque mon honorable prédécesseur, M. Kubla, m'a transmis son cabinet – parce que les dossiers n'étaient plus là –, il m'a dit : *«Ne t'inquiète pas pour les zonings, tu n'as rien à faire. Les intercommunales se partagent le gâteau, tu n'as plus qu'à signer.»*

Je lui ai simplement dit : *«À quoi sert un ministre si ce n'est plus que pour signer ce que d'autres ont conclu ?»* Et j'ai indiqué, en réaction à cette remise reprise, que j'entendais, avec le Gouvernement faire usage du discernement qui doit être le nôtre et non pas être le notaire des seules intercommunales. D'autant que le Gouvernement mettra sur pied un mécanisme alternatif pour environ 12 milliards de crédits.

Je trouve dès lors qu'il y aura moyen de satisfaire tout le monde, mais, bien évidemment, en tenant compte des priorités fixées par le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je constate qu'il nous dit que, lui, a terminé le volet qui le concernait. Donc, ce Gouvernement est efficace uniquement quand c'est M. Antoine qui le fait…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je n'ai pas dit cela.

M. Fontaine (MR). – C'est ce que j'ai pu comprendre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous n'avez que cela à faire ?

M. Fontaine (MR). – Monsieur Antoine, je ne vous ai pas interrompu, moi.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le plaisir est plus grand à deux que tout seul. *(Rires)*

M. Fontaine (MR). – Oui.

M. Bayenet (PS). – Il n'a eu, pendant cinq ans, qu'un plaisir solitaire.

M. Fontaine (MR). – Voilà !

Je voudrais quand même pouvoir répliquer, Monsieur le Président. Parce que M. le Ministre … *(Rumeurs)*.

M. le Président. – Allez-y, Monsieur Fontaine.

Monsieur Antoine, écoutez.

M. Fontaine (MR). – M. le Ministre a dû répondre très vite, pour ne pas dépasser ses cinq minutes, alors je voudrais, moi, qui ai été très bref, pouvoir lui répliquer.

Vous avez appliqué rapidement, vous avez pris les dispositions pour l'arrêté d'exécution. Votre volet est terminé, restent les autres.

Vous nous avez répondu de manière claironnante – presque en fanfare tellement vous avez répondu vite – que tout allait bien, que le dynamisme était en marche, que toutes ces zones seraient équipées dans les délais, que les moyens étaient là, etc. Soit. Nous allons voir …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Sauf si des recours sont intentés.

M. Fontaine (MR). – Oui, on a entendu cela tout à l'heure.

Je suis d'accord pour que l'on donne une priorité aux sites à réhabiliter car je crois que l'on a trop de chancres en Région wallonne. Il faut essayer, au maximum, de les faire disparaître. Et donc, cette politique-là, elle est bonne.

En ce qui concerne la manière dont vous reprenez la main sur la répartition et sur le travail que faisaient, entre elles, les intercommunales, j'ai là quelques craintes et vous me les confirmez. Donc, je verrai. Je reviendrai probablement sur le sujet. Mais je ne suis pas sûr que, ce faisant, on arrivera à maintenir les priorités économiques réelles. On risque de voir là des priorités sous-régionales plutôt que l'intérêt de l'ensemble de la Wallonie.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Fontaine défend les intercommunales. *(Rires)*.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA SALUBRITÉ DANS LES LOGEMENTS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la salubrité dans les logements en Wallonie».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans son chapitre sur le logement, la DPR revendique une politique régionale permettant de consacrer le droit fondamental de l'accès à un logement décent pour tous.

Le Gouvernement wallon s'est engagé à procéder à un programme de rénovation du parc social locatif visant à sécuriser et à rénover l'ensemble des logements sociaux entre 2004 et 2008.

Il me semble que cette philosophie doit aussi s'appliquer aux logements locatifs privés et ce, dans une double perspective : il faudra que nous réfléchissions à une nouvelle définition de la notion de salubrité et ensuite, il faudra se poser les questions quant à l'application des dispositifs en la matière.

D'abord, la notion de salubrité.

L'article 3 du Code du logement, dans sa version actuelle, fixe les critères de salubrité. Il habilite de Gouvernement à fixer les critères minimaux de salubrité des logements concernant, par exemple, la stabilité, l'étanchéité, les installations électriques et de gaz, la ventilation, etc.

Comme votre prédécesseur, en tant que ministre du Logement, le disait explicitement en répondant à la question écrite n° 48 (2003-2004), ces critères concernent des domaines précis, tous relatifs au bâtiment dans son aspect technique.

Il est vrai que les critères retenus dans le Code du logement ont tous un impact sur la santé de l'occupant, mais il apparaît de plus en plus que ces critères ne constituent pas une liste exhaustive de l'ensemble des facteurs liés au bâtiment et ayant un impact sur la santé.

Citons à titre d'exemple l'existence, dans les logements, d'émetteurs radioactifs, de métaux lourds tels que le plomb, de rayonnements électromagnétiques, de biocides, de formaldéhyde, etc.

L'action du Gouvernement en la matière ne pourra pas en tenir comte parce que la liste des critères retenus à l'article 3 du code correspond à un système fermé, énumérant explicitement les critères à prendre en considération et excluant, par contre, tout autre critère non retenu dans cette liste.

Si l'élargissement des critères à d'autres facteurs nuisant à la santé de l'occupant implique une révision du système des subventions en vue d'améliorer et de rendre salubre un logement existant, nécessitant éventuellement des efforts budgétaires à déterminer, il nous permet, d'autre part, de concrétiser l'objectif constitutionnel de mettre à disposition de tout citoyen un logement qui correspond à la dignité humaine.

Il va de soi que la réflexion menant à un élargissement des critères de salubrité ne doit pas seulement avoir lieu dans une perspective curative, mais doit également privilégier l'action préventive permettant d'agir en amont, par exemple sur la qualité des éléments et matériaux de construction.

Il va falloir organiser, à travers une adaptation de l'article 3 du Code du logement, la possibilité pour le Gouvernement d'étendre la liste des critères ou de la compléter en y ajoutant de nouveaux critères de salubrité élargissant ainsi l'action préventive et curative du Gouvernement et des communes soucieux d'éviter ou d'éliminer tout autre facteur à propos duquel il est établi scientifiquement qu'il nuit à la santé de l'occupant.

Venons-en aux questions quant à l'application de la notion de salubrité.

Dans mes contacts avec les citoyens, je suis de plus en plus choqué par le nombre d'attestations médicales qui me sont présentées, prouvant que les membres de la famille deviennent malades – souvent, il s'agit de petits enfants, de personnes âgées ou de personnes souffrant d'allergies respiratoires –, parce qu'ils vivent dans un logement insalubre.

Il va de soi qu'il est hors de question de diaboliser l'ensemble des propriétaires-bailleurs, ni de montrer du doigt l'un ou l'autre bourgmestre responsable. Au contraire, je souhaite mettre en évidence le sens des responsabilités des propriétaires-bailleurs en dénonçant les pratiques de ceux que j'appelle les «moutons noirs», hélas de plus en plus nombreux.

Il est évident que le locataire aura toujours la possibilité de solliciter une enquête de la Région sur la salubrité de son logement. Une possibilité dont il va falloir bien davantage communiquer l'existence, faute de quoi les locataires se résignent trop souvent, malgré les conséquences graves sur le plan de la santé.

Dans ce contexte, il serait intéressant de savoir dans combien de cas une enquête sur la salubrité a été faite par votre administration et dans combien de cas le résultat de cette enquête, communiqué à la commune, a donné lieu à une amélioration de la situation, soit sur base volontaire, soit ordonnée par arrêté du bourgmestre tel que prévu dans l'article 7 du Code du logement.

D'autre part, il m'intéresse de vous entendre sur le permis de location dont le bailleur doit être titulaire lorsqu'il veut louer un petit logement individuel. Le permis de location équivaut – si je peux me permettre cette comparaison – au certificat que le logement respecte les critères régionaux et communaux de salubrité et en matière d'incendie.

Aussi, Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que nous devrions ouvrir le chantier politique de la salubrité et de la sécurité, non seulement du logement social mais aussi du logement privé mis en location ?

M. le Président. – Mon sentiment est que ce sujet serait tout à fait approprié pour faire l'objet d'une interpellation qui permettrait un plus large débat. Je vais peut-être devoir couper la parole à M. le Ministre, il n'aura pas le temps répondre entièrement à la question et chacun restera sur sa faim. Des sujets comme celui-là devraient être choisis et triés pour faire l'objet d'interpellations. C'est mon avis.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je partage totalement votre appréciation, tant la question soulevée par l'honorable membre est grave et qu'elle comporte un certain nombre de réponses complexes qui devraient mettre en œuvre plusieurs administrations.

Je répondrai donc au galop – pardonnez-moi – aux deux éléments soulevés dans votre question, d'abord la notion de salubrité et ensuite la manière avec laquelle nous appliquons cette politique en Région wallonne.

En ce qui concerne la première partie de votre question, je voudrais d'emblée tempérer votre constat sur le caractère non exhaustif de la liste des critères de salubrité. Certes, ces critères sont repris à l'article 3 du Code wallon du logement, mais ils se ventilent – ne l'oubliez pas – en une multitude de sous-critères contenus dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 1999 qui permet d'analyser en détail les caractéristiques d'un logement.

Si je vous comprends bien, votre objectif est en fait d'élargir la liste des critères de telle manière que soient analysées non seulement les caractéristiques du logement, mais aussi les conséquences éventuelles de son occupation sur la santé des locataires ou des propriétaires qui l'habitent.

Sans nullement rejeter l'intérêt de votre proposition, vous conviendrez avec moi que l'impact sur la santé de l'occupation d'un logement est potentiellement très large.

L'environnement extérieur du bâtiment peut déjà susciter un certain nombre de nuisances à l'intérieur du logement. Pensons à la présence de radon, aux pollutions sonores liées à certaines infrastructures – je vous renvoie à la question de M. Walry, tout à l'heure –, à la présence de lignes à haute tension, que sais-je encore.

Quant au logement lui-même, si des matériaux peuvent être source de problèmes de santé, c'est parfois uniquement leur mise en œuvre qui est problématique.

Enfin, un bâtiment parfaitement sain peut devenir source de pollutions intérieures en fonction de l'utilisation de certaines peintures, colles et autres produits liés à la décoration intérieure ou à l'ameublement.

On peut ajouter à cela l'impact sur la santé de l'utilisation du logement par l'occupant lui-même : le mode de chauffage, de cuisson des aliments, de séchage du linge et tout à l'heure, on parlait même de la cigarette dans le lit. Vous concéderez que la problématique, bien qu'extrêmement intéressante, grave même, est multiforme et, dès lors, extrêmement complexe.

En vous développant les sources possibles de l'impact sur la santé, je ne tenais vraiment pas – soyez-en convaincu – à écarter toute initiative en la matière, mais à mettre le doigt sur la nécessaire transversalité de la question qui relève de plusieurs ministres au sein du Gouvernement wallon au vu des compétences abordées, mais aussi d'autres niveaux de pouvoir, je pense notamment à la certification des matériaux.

Cette transversalité me paraît d'autant plus utile à souligner que le constat d'un lien, à titre d'exemple, entre des problèmes d'humidité dans un logement et l'asthme naissant d'un jeune enfant est chose délicate que peu de personnes peuvent actuellement établir de manière scientifique.

Il est d'ailleurs à noter qu'en Flandre, les initiatives prises en la matière l'ont été dans le cadre d'un décret relatif à la politique de santé et non pas à celle du logement.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur les initiatives – cela fera plaisir à M. Milcamps, il n'est plus là, mais on lui répétera – prises par quatre des cinq provinces wallonnes en cette matière.

Des SAMI – Services d'analyse des milieux intérieurs –, plus connus sous le nom «d'ambulances vertes», ont été développés et permettent, à l'aide d'un personnel aux qualifications diversifiées, d'établir les effets possibles sur la santé de certains problèmes repérés dans les logements.

Toute initiative de la Région wallonne devrait, en conséquence, être coordonnée avec les services existants et tenir compte d'autres réalisations telles que le programme «Sandrine», développé par Inter-Environnement Wallonie et que nous soutenons.

Le débat n'est donc pas clos, d'autant plus qu'une proposition de décret a été déposée par deux de vos collègues en vue d'introduire les pollutions intérieures dans les critères de salubrité prévus dans le Code wallon du logement.

En tenant compte du caractère transversal du problème, les administrations concernées pourraient être consultées afin d'apprécier l'étendue des réformes à entreprendre et surtout leur impact budgétaire qui, croyez-moi, à la lueur de tous les éléments que vous avez soulevés, ne sera pas négligeable, loin s'en faut.

Concernant la deuxième partie de votre question – et je vous en remercie parce qu'elle me permet de rendre un hommage vibrant aux services de l'Administration de la Région wallonne –, pour les dix premiers mois de l'année, plus de 850 enquêtes ont été réalisées, en dehors des enquêtes de salubrité effectuées dans le cadre des demandes d'allocations de loyer ou des permis de location. Cela vous donne l'impact de ces enquêtes.

Ces enquêtes ont permis de classer 441 logements en catégorie «habitables» et 190 logements en catégorie «inhabitables». Le solde se répartit en diverses catégories : logements surpeuplés, inadaptés, ou qui n'ont pu être visités pour diverses raisons.

Quant aux effets constatés, ils sont évidents, mais malaisés à chiffrer. Au terme d'une enquête de salubrité, les constats de la Région wallonne sont communiqués aux parties – locataire, propriétaire-bailleur – ainsi qu'au bourgmestre. Ce simple envoi suffit, dans bien des cas, pour que le propriétaire réalise les travaux utiles. Les étapes ultérieures de la procédure prévue dans le Code wallon du logement constituent chaque fois une occasion, pour le propriétaire réticent, d'effectuer ou de finir les travaux nécessaires.

À noter que les bourgmestres interviennent d'initiative dans 20 % des cas et sont à la base même des enquêtes de salubrité.

Il est néanmoins vrai que des propriétaires récalcitrants ou des bourgmestres moins actifs, plus indulgents, plus tolérants en cette matière laissent des

locataires – vous avez raison – dans des situations extrêmement pénibles.

Face à cela, je ne vous cache pas que je réfléchis à la possibilité de mettre en place d'autres moyens de contrôle ou de sanctions. Je pense notamment à l'opportunité d'appliquer des amendes administratives sur le sujet. Par contre, …

M. le Président. – Monsieur Antoine ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'en termine. Monsieur le Président. Pour le reste, je suis ouvert à toute forme d'interpellation car le sujet est évidemment grave et mérite réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Étant donné la complexité du sujet, l'étendue de la problématique et son caractère transversal, je préfère, comme vous l'avez suggéré, revenir sur le sujet sous forme d'une interpellation à introduire ultérieurement.

Le ministre a tout à fait raison de rendre hommage à son administration qui exécute un travail très difficile car chaque enquête, dans un logement particulier, constitue toujours une démarche hautement délicate qui demande que l'on mette tout son courage.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHER À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Boucher à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation du marché de l'électricité en Région wallonne».

La parole est à M. Boucher pour poser sa question.

M. Boucher (MR). – Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de déplacer ma question en fin de matinée.

Monsieur le Ministre, je ne dois pas vous rappeler les décrets qui ont permis aux clients professionnels de Wallonie d'accéder à l'éligibilité des marchés de l'énergie au 1er janvier 2003 – suivant leur consommation – ou au 1er janvier 2004 pour tous les clients haute tension, soit 125.000 professionnels.

En ce qui concerne les clients résidentiels, la date du 1er janvier 2007 avait été retenue.

Vous savez que la CWaPE propose au Gouvernement wallon d'accélérer l'éligibilité de toute la clientèle encore captive au 1er juillet 2005, c'est-à-dire l'ensemble de la population.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et vous, que souhaitez-vous ?

M. Boucher (MR). – On va peut-être en parler plus tard.

Si je me réjouis de cette avancée pour le consommateur, je constate que l'absence de décision du Gouvernement quant à la date de prise d'effet de cette mesure engendre un climat d'incertitude, mais surtout un risque de préjudice financier pour les GRD.

Je vous citerai deux exemples concrets.

1. Les GRD négocient les contrats d'achat d'électricité pour fournir leur clientèle captive pour toute l'année. Et cela se fait en décembre de l'année qui précède. Plusieurs critères déterminent le prix, dont celui de la quantité achetée.

Il va de soi qu'ils devront payer de lourdes indemnités si le contrat doit être rompu en fonction, par exemple, d'une libéralisation au 1er juillet. Par contre, s'ils se limitent à l'achat d'électricité pour les six premiers mois de l'année 2005, ils devront payer plus cher leur fourniture. Dans un cas comme dans l'autre, le coût du KWh à l'achat augmentera et diminuera d'autant les marges sur la vente d'énergie aux clients captifs et, par conséquent, les dividendes versés aux communes.

2. Les GRD doivent également acheter les pertes d'électricité dans leur réseau pour un volume qui correspond à la consommation des clients éligibles. Dans ce cas, comme dans le précédent, l'incertitude sur la date de libéralisation totale engendrera un surcoût pour ces achats. Dans le cas d'une libéralisation totale du marché, ces montants et ces volumes seront multipliés par cinq. Ce n'est donc pas une petite somme. Le coût de ces pertes est facturé aux clients finaux éligibles conformément aux prescrits de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 relatif à la structure tarifaire.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour dire qu'il faut souhaiter que la libéralisation totale du marché de l'énergie engendre réellement une baisse des prix, car c'est loin d'être le cas pour les clients éligibles à

l'heure actuelle. Au contraire, c'est même, dans beaucoup de cas, une augmentation.

M. Walry (PS). – C'est tout à fait vrai.

M. Boucher (MR). – Monsieur le Ministre, j'espère que vous conviendrez avec moi qu'il y a extrême urgence à ce que le Gouvernement wallon détermine un calendrier dans les jours qui viennent afin de permettre aux GRD d'organiser efficacement la gestion de leurs achats et d'opérer dans un cadre stable et clair, de manière à ce que les ménages wallons puissent bénéficier pleinement de la libéralisation.

J'espère d'ailleurs qu'il n'est pas trop tard car le secteur s'attendait à une proposition de la CWaPE pour le 1er novembre 2004 au plus tard.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous l'avez reçue avant moi.

M. Boucher (MR). – Non, non.

La réglementation sur la libéralisation est lourde, vous le savez, elle est contraignante, complexe et commence seulement à être structurée.

Pour atteindre les objectifs fixés par notre Parlement, à savoir la satisfaction du consommateur, la qualité du service rendu et l'attractivité du prix, il faut que le législateur soit cohérent, en prenant à temps les décisions permettant d'y arriver.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que tous les opérateurs wallons, qu'ils soient mixtes ou purs attendent la fixation du calendrier par le Gouvernement.

Je vous remercie dès à présent des éclaircissements que vous nous apporterez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, deux aspects à la question de M. Boucher.

Sommes-nous en retard ? Je vais lui démontrer que pas du tout.

La meilleure preuve, c'est qu'il avait manifestement l'information avant moi puisque sa question portait sur le rapport de la CWaPE avant même que je ne l'ai reçu.

Mais, soit. Cela fait partie des dysfonctionnements classiques de notre Région wallonne.

M. Walry (PS). – On ne peut pas le lui reprocher, Monsieur Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On ne peut pas le lui reprocher. Par contre, … *(Rumeurs)*

Je ne lui fais pas le reproche. Je le félicite. Il était … *(Réaction de M. Fontaine)* Il était au courant avant moi.

J'avais envie de vous dire, cher Collègue Fontaine, que les camions passaient à nouveau, mais dans un autre sens. C'est cela que je voulais vous dire.

M. de Lamotte (cdH). – Cela va faire des bouchons sur les routes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne vais pas être trop long, sinon je vais encore me faire chapitrer.

J'aurais tellement voulu vous entendre, Monsieur Boucher, prendre une position, vous qui êtes le spécialiste du MR en matière d'électricité, et dire : *«Voilà ce que le MR souhaite !»*

Or, vous avez soutenu tout et son contraire.

Vous dites : *«Je veux libéraliser au plus vite»*, mais dans le même temps : *«Attention, cette libérali - sation n'a pas amené de diminution des prix…*

M. Boucher (MR). – Absolument pas, Monsieur Antoine, c'est l'absence de décision que je fustige !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Bon.

M. Boucher (MR). – Nous ne sommes pas demandeurs pour une accélération, que du contraire.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais d'abord – parce que j'y tiens particulièrement – démontrer que, dans mon département et dans mon action, je n'ai aucun retard.

Pourquoi ? Le Gouvernement précédent – celui que vous aimiez bien – avait, par un arrêté du 22 avril 2004 relatif à l'éligibilité des clients finals dans les marchés de l'électricité et du gaz, précisé les étapes de la décision de libéralisation totale au niveau wallon.

L'arrêté indique que, suite à l'éligibilité des consommateurs industriels et professionnels entrée en vigueur le 1er juillet 2004, la CWaPE évalue le fonctionnement des marchés de l'énergie et la réalisation

des conditions suffisantes permettant une bonne transition vers un marché totalement libéralisé.

La CWaPE était tenue de remettre son rapport pour le 1er novembre 2004. Il m'est parvenu à la fin de la semaine dernière – premier élément –, après le dépôt de votre question.

Deuxième élément, selon ce même arrêté, il est prévu – écoutez bien, Monsieur Boucher – que, sur base du rapport de la CWaPE, le Gouvernement statue avant le 1er décembre 2004 – nous sommes le 10 novembre, je ne suis donc pas en retard – quant à la faisabilité et l'intérêt de rendre éligibles tous les clients finals à partir du 1er juillet 2005 pour l'électricité et avant le 1er juillet 2007 pour le gaz.

Ce sont donc les dates auxquelles le Gouvernement est tenu, en vertu des dispositions légales en vigueur et décidées par le précédent Gouvernement.

Je suis en train de lire le rapport et il me reste – rassurez-vous – suffisamment de séances de Gouvernement d'ici le 1er décembre pour prendre les bonnes mesures.

Effectivement, la CWaPE m'a remis son rapport. L'option qui y est défendue semble être un moyen terme entre les deux extrêmes possibles Il est clair également que le recul par rapport à la dernière étape de libéralisation – 1er juillet 2004 – me paraît extrêmement faible pour tenir une évaluation sérieuse.

Et donc, j'ai le sentiment – pardonnez-moi l'expression – que la CWaPE a répété sa position de principe qu'elle défendait déjà avant même l'actuelle libéralisation au 1er juillet, ce qui – pardonnez-moi – nuance largement, non pas l'intérêt de la démarche, mais sa qualité en termes de recul nécessaire pour apprécier les éléments.

Et vous savez comme moi que la décision à prendre n'est pas simple. Plusieurs dimensions et la multitude d'acteurs aux intérêts parfois divergents sont à prendre en compte : libéralisation, diminution, dividendes communaux, obligation de service public pour certains services, diminution des prix …, sachant qu'en plus, il y a une large compétence fédérale au niveau de la tarification.

Je constate que vous-même, vous vous réjouissez d'une proposition qui viserait à rendre les consommateurs résidentiels éligibles au 1er juillet 2005, mais que, dans le même temps, vous déplorez les effets attendus d'une telle date pour les dividendes communaux.

Donc, vous me laissez, du côté du MR, sans réponse, en stigmatisant l'attentisme du Gouvernement qui n'est que de trois jours. Nous avons encore quelques semaines pour délibérer.

Clairement, mon intention est d'organiser de manière simultanée la libéralisation totale du marché de l'électricité et de celui du gaz. Cela me permettrait, me semble-t-il, d'avancer de manière plus heureuse.

Lorsque j'ai pris mes premiers renseignements – parce qu'on n'est quand même pas resté sans rien faire – je suis très franc – sous réserve, bien évidemment, de la délibération du Gouvernement et donc, du respect du partenaire sur le sujet –, je n'ai pas entendu un acteur me dire : *«Monsieur le Ministre, précipitez-vous !»* Personne !

M. Walry (PS). – C'est une erreur.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Alors, si, vous, MR, vous me dites, aujourd'hui : *«Nous, on veut aller de l'avant au plus vite»*, j'en prends note et je mettrai cela dans la case : *«Accélération, MR»*, mais aujourd'hui, dans l'autre case, pour avoir rencontré l'ALE – que vous connaissez bien puisqu'elle est votre bras agissant dans la régie communale de Wavre –, pour avoir rencontré Électrabel, pour avoir rencontré un certain nombre de secteurs industriels qui, eux, sont déjà libéralisés pour les gros clients, pour avoir pris connaissance du rapport de *Test-Achats* qui déplorait surtout la taxe de raccordement décidée par le Gouvernement précédent – moi, je vous donne tous les éléments –, j'attends avec impatience que l'on me démontre en quoi les clients résidentiels pourraient bénéficier d'une diminution de la tarification grâce à la libéralisation. Si j'ai un mémoire allant dans ce sens, je le lirai avec une impatience considérable.

J'ajouterai un dernier élément …

M. Walry (PS). – M. Boucher …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah ? Peut-être bien M. Boucher.

M. Walry (PS). – Il a dit que ce n'était pas le cas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah, bon ? Très bien. Cela me rassure.

Dernier élément, j'ai pris contact avec Mme Moerman, parce que c'est une femme de qualité et qui connaît bien le sujet pour avoir été ministre de l'Énergie au fédéral, qui est maintenant du côté flamand et qui m'a dit – et je vous quitterai sur cette phrase – : *«Nous, Flamands, nous avons été beaucoup trop vite, beaucoup trop vite. Et nous mesurons aujourd'hui les dégâts que cela occasionne tant sur le plan technique, sur le plan des connexions informatiques, sur le plan de l'identification des clients parce qu'il leur faut un*

numéro de code pour pouvoir choisir leur fournisseur à l'avenir. Et cela a eu des conséquences désastreuses pour les communes.» Et elle me citait l'augmentation de la fiscalité locale en Flandre et la nécessité, aujourd'hui, pour la Flandre, de disposer de la taxe Élia.

Et je vous rappelle que, du côté wallon, grâce à un excellent amendement signé par M. Donfut et votre serviteur, nous avons inventé la redevance de voirie dont tout le monde s'accommode aujourd'hui, même si certains gros industriels sont un peu chagrinés. Cette redevance nous permet, nous, Wallons, d'être dispensés de la taxe Élia.

Et cela, c'est une primeur puisque …

M. le Président. – Monsieur Antoine …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – … c'était au Gouvernement de ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. Boucher.

M. Boucher (MR). – Je n'ai pas à prendre position pour ou contre telle date. Nous ne sommes pas demandeurs d'une accélération, mais ce que nous demandons, c'est qu'il n'y ait pas d'incertitudes. Nous sommes à 20 jours du 1er décembre. C'est début décembre que l'on signe tous les contrats de fourniture. Il faut savoir quoi.

Si vous dites : *«C'est le 1er juillet 2007»*, très bien. Si vous prenez le moyen terme, le 1er janvier 2007, c'est très bien aussi. Mais de grâce, mettez fin …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela ne peut pas être en janvier, c'est pour juillet.

M. Boucher (MR). – Mais peu importe ! C'est vous qui êtes au Gouvernement, vous prenez la décision. Vous avez d'ailleurs tous les éléments pour le faire, mais ce que le secteur demande, c'est de savoir quoi, tout simplement.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et donc, pas de libéralisation accélérée pour le MR.

M. Boucher (MR). – Non, pas du tout.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux de la matinée.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 30 avec les questions d'actualité.

Bon appétit.

– *La séance est suspendue à 12 heures 12 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

COMMUNICATION

M. le Président. – En attendant le ministre Lutgen, je vais vous faire part de la communication dont j'ai parlé tout à l'heure. Il eût été utile qu'un représentant du Gouvernement soit présent pour l'entendre également.

Le test que nous faisons lors de cette session, à savoir la réduction, dans le cadre des questions orales, du *timing*, a pour objectif de rendre les débats plus dynamiques. On l'a réduit à cinq minutes pour la question et cinq minutes pour la réponse. En général, cela se passe bien. C'est un petit peu difficile avec le ministre Antoine qui parle vraiment beaucoup trop longtemps, mais faites-moi confiance pour mettre la pression nécessaire pour qu'il se soumette comme tout le monde à la discipline qui a été établie à titre d'essai par notre institution. Donc, il sera utile et important … *(Le ministre Antoine entre en salle de séances)*. Voilà l'avant-garde.

M. Bouchat (cdH). – Le voilà.

M. Antoine (cdH). – Toujours le premier, moi.

M. le Président. – C'est bien, Monsieur Antoine. Donc, ce que je vais vous proposer, la semaine prochaine, avec l'accord du Bureau, bien entendu, c'est d'étendre ce système aux questions d'actualité. Le *timing*, actuellement prévu dans le Règlement, c'est cinq minutes pour l'échange entre le parlementaire et le ministre et deux minutes de réplique pour le parlementaire.

Je vais tout d'abord vous proposer une disposition différente au niveau de la salle. On va, au milieu de l'allée, à ma droite, disposer un micro et le débat se fera en face à face. Tous les parlementaires qui sont assis à ma droite interviendront depuis leur banc et les parlementaires qui sont derrière le Gouvernement ou sur le côté, eux, se déplaceront vers le micro, devant les ministres, et l'échange se fera face à face. Seront

prévues – et je jouerai à nouveau mon rôle d'arbitre – deux minutes pour la question, deux minutes pour la réponse, et je couperai, et une minute de réplique. Je n'essaie pas de gagner du temps parce que les débats d'actualité sont pour moi importants et peuvent permettre d'intensifier la vie de notre institution, ce dont nous avons grand besoin. Tout le monde constate en effet que le fait que notre enceinte soit pratiquement vide, est un mauvais signe pour l'extérieur, pour la population. Le Bureau m'a donc chargé à cet égard de prendre contact avec les organismes audiovisuels, notamment la télévision, pour arriver à avoir une retransmission en direct de l'heure ou l'heure et demie des questions d'actualité sur une des chaînes de télévision. Cela ferait quand même mauvais genre si l'hémicycle – encore qu'ici, ce ne soit pas un hémicycle mais plutôt une salle à l'anglaise – restait désespérément vide. Il faudra donc avoir des échanges dynamiques intenses tout en restant dans des règles et une discipline préétablies de commun accord par chacun. Lors de la prochaine séance, le micro sera donc présent, les échanges se feront, les ministres restant à leur place, et on pourra prévoir, par exemple, deux minutes pour la question, deux minutes pour la réponse, une minute pour une première réplique par le parlementaire, une minute de réplique additionnelle pour le ministre, s'il le veut, et une minute de clôture pour le parlementaire qui doit toujours, dans notre institution, avoir le dernier mot. Nous allons essayer. Je vais demander s'il est possible de placer une horloge dans le fond et sur les côtés de la salle, de façon à ce que les intervenants puissent voir s'ils sont dans le *timing* et quand on va leur couper la parole, afin de conserver ce dynamisme à nos débats. Je crois que cela pourra intéresser non seulement nos collègues parlementaires, mais également l'extérieur, la population, que nous sommes censés représenter à l'intérieur de cette enceinte. Nous ferons des essais lors de la prochaine séance.

D'autre part, je ferai également des propositions en ce qui concerne la dynamique des réunions de commissions. La plupart des commissions ne se sont pas encore réunies, si ce n'est pour installer leur président et leurs membres. Je souhaiterais que les commissions se réunissent d'initiative d'une façon régulière, même si elles ne sont pas saisies de projets déposés par le Gouvernement. Le Parlement est à même de déposer et de faire des propositions. Donc, les présidents de commissions peuvent être les moteurs dynamiques de ces réunions. Il y a donc toute une réflexion à mener ainsi que des essais à faire. Je profite de l'état de grâce du président qui dure six mois, comme celui du Gouvernement, d'ailleurs, pour oser, pour tenter toute une série de réformes, pour faire vivre et pour dynamiser notre Assemblée.

Voilà la communication que je voulais vous faire. Les chefs de groupes ont déjà été avertis verbalement. C'est à titre de test puisque le Règlement de notre institution n'est pas modifié. Nous ne modifierons le Règlement que si les tests sont évidemment concluants.

Je constate que le ministre Lutgen est arrivé avec un peu de retard. J'avais commencé la réunion à 14 heures 30, Monsieur le Ministre, et vous n'étiez pas là. Essayez quand même d'être présent à l'heure. Les parlementaires se donnent la peine d'être à l'heure et nous faisons tout ce que nous pouvons, Monsieur le Ministre, pour organiser nos séances de façon à ce que vous ayez le plus grand confort possible afin de gérer votre précieux temps de la manière la plus utile pour les échanges au sein de notre institution. Je n'ai pas envie de dire que le ministre n'est pas là et qu'on suspend la séance pendant une heure, parce que cela ne sert à rien. Nous avons dû attendre cinq ministres au cours de cette session-ci pour retard. Je n'aime pas beaucoup cela. Chacun doit jouer son rôle, on ne va pas vous embêter, mais essayez de mettre, ici, dans la salle, un de vos membres de cabinet qui vous informe du moment où vous allez devoir prendre la parole et prévoyez un petit délai pour que l'on ne doive pas attendre. C'est toujours désagréable pour les personnes qui sont à l'heure.

Voilà, nous allons poursuivre sur base de la technique classique, à savoir, cinq minutes pour le parlementaire et le ministre, dans le cadre des échanges.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. BOUCHAT À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA SITUATION DES SERVICES PUBLICS EN PROVINCE DE LUXEMBOURG ET LES PRÉVISIONS DE PERTES D'EMPLOIS SUITE AUX RÉORGANISATIONS ENVISAGÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchat à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et

du Tourisme, sur «la situation des services publics en Province de Luxembourg et les prévisions de pertes d'emplois suite aux réorganisations envisagées».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

M. Bouchat (cdH). – Je pense, Monsieur le Ministre, qu'il y a beaucoup plus de mérite à reconnaître parfois son erreur en se battant la coulpe publiquement que de s'ancrer dans une idée qui pourrait créer du tort à certaines régions de notre Wallonie.

Je veux parler évidemment des services publics. Vous savez qu'il y a une étude du CRIOC, qui fait apparaître clairement que les Belges sont vraiment attachés aux services publics et particulièrement aux services des sociétés publiques autonomes : je veux parler de Belgacom, je veux parler de la Poste, de la SNCB. Cette étude fait apparaître, chose plus curieuse, – pas plus curieuse, mais plus normale, devrais-je dire – que ce sont les groupes les plus fragilisés qui sont les plus attachés aux services publics. J'ai participé l'autre jour à une réunion de «Luxembourg 2010» sous la férule de M. Capras, gouverneur, et les syndicats ont dénoncé la réorganisation des sociétés publiques autonomes, qui, sans doute peut être nécessaire à cause de la libre concurrence préconisée par l'Europe, pouvait engendrer quelque 600 pertes d'emploi dans le Luxembourg. Si c'étaient 600 pertes d'emploi d'un coup sec dans une entreprise, le ministre de l'Économie s'emparerait du problème, tout le Gouvernement plancherait, il y aurait sans doute des subsides. Ici, c'est dilué, çà et là, et cela va passer sans doute comme le reste.

Vous avez préconisé – et j'ai soutenu votre idée et la soutiendrai en son temps – l'idée des supérettes de services publics. Je ne sais pas où vous avez trouvé le mot «supérette», mais cela me fait plaisir parce qu'il y a là un côté plus familial que dans les grandes surfaces. Je sais que des expériences sont menées à Malines et à Namur, mais à entendre les syndicats, il ne faut pas adopter une attitude défensive, mais plutôt une attitude proactive. J'entends par là, Monsieur le Ministre, qu'admettre déjà l'idée des supérettes, cette idée que vous avez sans doute livrée en pâture au public lorsque vous avez rencontré les gens de la Poste, reviendrait à admettre qu'il y aurait des pertes d'emplois, notamment si on supprime tous les services publics : 86 emplois à la Poste pour le Luxembourg, sans compter la seule suppression du centre de Libramont, on pourrait prendre aussi comme exemple le service des Finances, mais là, ce n'est plus une société publique autonome : 290 emplois, si on restructure. Bref, je ne vais pas vous énumérer …

M. le Président. – Monsieur Bouchat, mon cher André, si vous voulez avoir une réponse, il faut conclure, sinon, le ministre n'aura pas le temps de répondre. *(Rumeurs).*

M. Bouchat (cdH). – Monsieur le Ministre, ma question est très simple : ne conviendrait-il pas d'abord d'exiger du fédéral, via un front commun de tous les mandataires ruraux – cette idée, c'est vous qui la préconisez et je la fais mienne pour la circonstance – que la notion de service public, qui est dans le contrat de gestion et qui est financé par l'autorité fédérale, soit d'abord défendue avant d'admettre l'idée des supérettes de services publics, ce qui est une idée plus défensive et moins «optimalisante» pour les zones rurales ?

De combien ai-je dépassé mon temps, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Monsieur Bouchat, vous avez dépassé d'une minute 10, c'est autant en moins pour la réponse du ministre. Cela va être difficile. *(Rumeurs et rires).* Il faudra vous entraîner, je n'ai pas changé le *timing*. Le *timing*, c'est le règlement actuel.

Vous avez la parole, Monsieur Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Je m'excuse, Monsieur le Président …

M. le Président. – Répondez à la question.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – C'est en fonction du temps de la question que je dois …

M. le Président. – Vous avez cinq minutes pour vous deux. Répondez. Vous voulez que je vous rappelle le Règlement ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur Bouchat, Monsieur le Député, bien sûr que les citoyens en Région wallonne et en Belgique sont attachés aux services publics et nous devrions d'ailleurs dire «les services au public». Les services au public, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il y a aussi une obligation, normalement, – vous l'avez d'ailleurs soulignée – de la part de l'ensemble des entreprises publiques de rencontrer partout, dans chaque zone, les services qui sont offerts aux citoyens. Or, nous constatons depuis plusieurs années

– et vous l'avez souligné – que toute une série de zones sont maintenant désertées. Les entreprises publiques, comme d'autres entreprises privées – on parle de supérettes, mais le privé aussi – ont déserté certains villages, certaines communes pour ne plus remplir ces services-là.

L'un n'empêchant pas l'autre, il faut bien sûr se fédérer, que le milieu rural – et je l'ai déjà souligné plusieurs fois, ici, à cette tribune –, quelles que soient nos opinions politiques, puisse se fédérer de façon forte pour défendre les services au public dans l'ensemble de ces zones en Région wallonne, c'est certain, et défende cela par rapport au fédéral de façon forte puisque le lien avec le fédéral est encore fort de par le problème des compétences.

Cela étant, ce que je préconise, c'est ce que cette fédération des forces rurales puisse aussi – et ce n'est pas du tout de la défensive, c'est de l'offensive en tant que telle – répondre à d'autres besoins. J'ai déjà une réunion cette semaine avec l'ensemble des entreprises : la Poste, Belgacom ou des administrations, afin de plancher sur des solutions et pour élaborer un cadastre complet en Région wallonne, zone par zone, de ce qui existe encore pour chacun des opérateurs que je viens de vous citer afin de ne pas y toucher.

D'autre part, par rapport aux zones où il n'y a plus rien, si ce n'est encore un boulanger, un épicier, une agence bancaire, quelques services comme ceux-là du privé, il faut pouvoir – et j'ai été rassuré par rapport à l'urgence pour la Poste, vous aviez raison de le dire, mais il n'y a pas que la Poste, il y a tous les autres services – se greffer le plus vite possible sur des services privés, des entreprises privées existant encore dans des petits villages. Pourquoi ? Parce que sinon, il est clair et net que venir réinstaller l'ensemble de ces services-là, et il ne faut pas être grand clerc, n'est budgétairement pas possible pour ces entreprises-là. Ce n'est pas possible parce qu'il y a aussi une concurrence qui est tout à fait différente. Le contexte a évolué au niveau européen, notamment par rapport à la libéralisation de toute une série de services et ces entreprises sont en concurrence avec les autres. Je ne dis pas qu'elles doivent trouver de la rentabilité, mais arriver à un certain équilibre et il en va aussi de la sauvegarde de leurs propres emplois – vous le mettiez en évidence et vous aviez bien raison – de l'emploi dans ces entreprises publiques. Mais l'idée est la suivante : c'est de permettre, dans des zones où il n'y a plus rien, si ce n'est un commerçant, de se greffer en termes de service et d'accompagner pour que ce commerçant ait un revenu complémentaire par des services de base qu'il pourrait donner : Poste, Belgacom ou autres.

Si, en France, par exemple, les buralistes n'avaient pas eu la possibilité d'offrir des services postaux, d'une part, les services postaux n'auraient plus été donnés aux citoyens – et il y a des endroits où on offre à nouveau des services postaux grâce à cela – et, d'autre part, puisqu'on prend le critère du chômage et c'est cet argument-là qui est important, et Dieu sait s'il est important en Région wallonne, en France, l'opération aurait créé des milliers, voire des dizaines de milliers de chômeurs chez des buralistes.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, sans vouloir être casse-pieds, il y a quatre minutes que vous parlez et en principe vous deviez répondre au maximum deux minutes et demie. Je veux bien mais c'est le Règlement de notre institution. Ou bien on s'y plie, ou bien il n'y a plus besoin de président de séance.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Puis-je vous faire une proposition, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Si vous voulez.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – C'est de placer un chronomètre en face de chaque personne qui est à la tribune pour pouvoir …

M. le Président. – Je viens de demander à mes services d'en prévoir trois : un en face, un à gauche et un à droite.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Je vous remercie, cela évitera ce type d'incident qui risque de se répéter.

M. le Président. – Tout à fait, mais mon rôle est de jouer l'arbitre et de siffler la fin.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Vous avez bien raison. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Monsieur le Président, vous me donnez combien de secondes ?

M. le Président. – Vu votre dépassement de tout à l'heure, vous avez encore une minute.

M. Bouchat (cdH). – Je voulais simplement vous dire que je suis, Monsieur le Ministre, rassuré pour votre idée de supérette, parce que vous venez de développer une idée que je n'avais pas entendue. C'est sans doute l'effet du grand âge, comme dirait votre présidente.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Du bel âge !

M. Bouchat (cdH). – Du bel âge, effectivement. Vous allez donc développer des supérettes de services lorsque l'état des lieux que vous allez faire faire, systématiquement, démontrera que cela s'impose, mais ce n'est pas d'une façon généralisée. Donc, vous venez, après un constat de carence, vous ne précédez pas la demande de la Poste. C'est que je voulais vous entendre dire. Pour moi, c'est vraiment rassurant. Le Parlement ou bien les mandataires des régions rurales seront-ils tenus au courant de cette évaluation ? Cela me ferait plaisir de l'avoir.

M. le Président. – Vous voyez, avec la formule que je propose, si vous aviez été plus court, Monsieur Bouchat, le ministre Lutgen aurait pu vous répondre et puis, vous auriez encore pu faire une réplique. Mais il faudra tenir le *timing*. Nous allons nous y habituer et nous discipliner, mais normalement, le ministre n'a plus droit à une réplique maintenant, vu votre Règlement actuellement en vigueur.

QUESTION DE Mme BERTOUILLE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DU GAZ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'état d'avancement de la libéralisation du marché du gaz».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,… *(Rumeurs)*. Monsieur le Ministre, on va essayer de respecter le *timing*.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Je vous écoute avec plaisir.

Mme Bertouille (MR). – Le décret du 19 décembre 2002 régit le marché wallon du gaz. En vertu de ce décret et des arrêtés, le raccordement est gratuit. Cela veut dire que les huit mètres de canalisation sont gratuits à partir du réseau gazier.

En fonction d'une enquête qui vient d'être menée par *Test-Achats* et qui a été largement relayée dans la presse, il semblerait que les gestionnaires de réseaux de distribution ne respecteraient pas les prescrits de ce décret.

En effet, sur les devis qui ont été remis aux enquêteurs de Test Achats, il y a la facturation du raccordement.

Monsieur le Ministre, mes questions sont simples. Confirmez-vous ce fait ? Avez-vous pris des mesures pour que le décret wallon soit respecté si cela est vrai, malheureusement ?

Enfin, quelles sont les mesures que vous allez arrêter pour que les Wallons qui ont été lésés, qui ont déjà payé une facture, soient remboursés en fonction du décret wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Monsieur le Président, notre honorable collègue m'interroge sur une enquête réalisée par *Test-Achats* et, effectivement, un journaliste m'a appelé au moment de la parution de cet article, de cette analyse. J'ai immédiatement pris contact avec la CWaPE qui m'a indiqué, alors, qu'elle ne connaissait pas de plaintes sur le sujet.

Considérant que *Test-Achats* est un magazine sérieux et que, généralement, il ne s'avance pas sans indications, j'ai donc fait procéder à des coups de sonde, des vérifications et, Madame Bertouille, vous avez raison, ces coups de sonde m'ont appris qu'effectivement, un certain nombre de GRD ont réclamé des montants pour raccordement, montants totalement indus puisque, vous avez raison, notre législation est très claire, c'est la gratuité jusqu'à la canalisation qui se trouve à rue.

Dès lors, deux mesures ont été prises, et votre question me donne l'occasion de l'indiquer publiquement. J'ai demandé à l'ensemble des GRD, par un courrier officiel, de m'indiquer quelles étaient leurs pratiques, les sommes qu'ils avaient perçues depuis le vote du décret et, bien évidemment, de m'indiquer les

modalités de remboursement des usagers. Il me semble en effet totalement anormal et inadmissible que les GRD, qui connaissent parfaitement la législation puisque pour obtenir leur agrément, ils doivent s'y soumettre, aient pris quelques libertés par rapport à la pratique et à notre législation.

Ma volonté est donc de faire respecter le décret et que les clients nouveaux soient remboursés. C'est bon cela au point de vue temps, Monsieur le Président ?

M. le Président. – C'est parfait.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Nous avons respecté le *timing*, Monsieur le Président. Je voulais remercier M. le Ministre, évidemment, pour sa vigilance et les précisions qu'il vient de donner suite à ma question, mais je serai attentive quant au suivi du courrier que vous avez adressé aux GRD et à l'évolution de ce dossier.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Vous en aurez une copie.

Mme Bertouille (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

QUESTION DE Mme DEFALQUE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE CRÈCHES DANS LES ZONINGS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defalque à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique régionale en matière de crèches dans les zonings»

La parole est à Mme Defalque pour poser sa question.

Mme Defalque (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, votre collègue, M. Marcourt, a annoncé ce week-end la création de 2.000 places dans les crèches.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Marcourt, il court.

Mme Defalque (MR). – Oui, mais il a annoncé ce week-end, la création de 2.000 places dans les crèches en indiquant que 350 emplois allaient ainsi être créés. Ce n'est pas tout à fait neuf puisque M. Courard l'avait déjà annoncé début 2004. Il n'a pu réaliser ce projet puisque aucun budget n'y était affecté. Monsieur Marcourt, vous reprenez une idée qui n'était pas la vôtre et ce n'est pas la première fois puisque Créa-Wal, ce n'est pas non plus votre idée au départ, mais enfin, bref.

Il faut savoir également que vous avez annoncé l'ouverture de crèches dans les zonings. Mme Fonck, qui en a la compétence au niveau de la Communauté française l'a également dans ses priorités. Par contre, Monsieur le Ministre Antoine, vous aviez annoncé, après le drame de Ghislenghien que ce n'était plus opportun. Vous l'avez dit.

Je voudrais savoir qui gère le dossier du développement des zonings industriels. Est-ce M. Marcourt ou vous, Monsieur Antoine ? Je voudrais savoir si l'idée d'ouvrir des crèches dans les zonings est une idée qui est toujours d'actualité ou qui a été abandonnée. Je voudrais également savoir si le comité de travail mis sur pied par la ministre Fonck, en concertation avec la Région wallonne et la Communauté française, a fini ses travaux, et quels en sont les résultats. Enfin, pourriez-vous nous dire quelle est votre position en la matière puisque c'est vous qui êtes le ministre compétent dans ce domaine ? *(Rumeurs)*.

M. le Président. – Vous savez, Madame Defalque, quand l'enfant est beau, il a plusieurs pères, dit l'adage. C'est à peu près la même chose pour les crèches.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Monsieur le Président, vous avez devant vous un compère, si j'ose dire, mais soit ! Madame, au-delà de la polémique de savoir qui, etc. – pour moi, c'est assez clair, ça l'est pour M. Marcourt, ça l'est pour Mme Doyen – le plus important, c'est qu'on avance dans cette problématique.

Très clairement, le 21 octobre de cette année, c'est tout récent, j'ai soumis à l'ensemble du Gouvernement, qui a accepté de le ratifier, de l'approuver, un arrêté qui vise à financer les zones d'activité économique et, en cela, vous avez immédiatement la réponse à la question de la compétence, en tout cas présumée. C'est bien moi, puisque c'est moi qui ai

introduit le point et j'ai d'ailleurs répondu ce matin à un de vos collègues sur la question.

Parmi les dispositifs de cet arrêté, qui est essentiel pour équiper notamment les 34 nouveaux sites, figurent 15 % pour l'acquisition des terrains, un certain nombre de moyens, 80 % pour l'équipement et si vous faites le choix d'une zone soumise à réhabilitation, donc, un site industriel désaffecté réhabilité, je porte l'effort de la Région à 95 % parce que je veux, en priorité, la réhabilitation de ces sites. Cela, c'est le premier montant. Ensuite, nouveauté, vous avez raison de le souligner, on va pouvoir financer notamment des services auxiliaires, que ce soit la restauration ou des crèches à hauteur de maximum 500.000 euros.

Donc, très clairement, pour vous répondre, cet arrêté doit être publié, donc, il sera d'application. Nous pourrons dès lors, selon la demande des intercommunales avec, bien évidemment, à l'appui, un intérêt des entreprises – et c'est probablement là que vous devez trouver l'intérêt de M. Marcourt à la question – construire les bâtiments, c'est la partie qui m'incombe et puis, bien évidemment, avec mes collègues, soit Mme Doyen ou Mme Fonck pour la partie ONE-personnel, soit avec M. Marcourt pour l'APE ou soit les deux ensemble, nous pourrons alors doter ces nouveaux équipements du personnel nécessaire.

Donc, très clairement, aucune difficulté. Nous avons agi vite, l'arrêté a été approuvé le 21 octobre et, donc, nous allons rapidement, dans les prochains mois, pouvoir concrétiser et les budgets sont disponibles. Mieux même, nous allons mettre sur pied, vous le savez, je l'ai indiqué ce matin, une société spécialisée à hauteur de 300 millions d'euros – excusez du peu, mais cela fait quand même près de 12 milliards d'anciens francs – pour équiper l'ensemble de ces sites. Donc, il n'y a pas, à ma connaissance, de difficulté.

C'est toujours bon au point de vue temps, Monsieur le Président ?

M. le Président. – C'est parfait, Monsieur Antoine. Vous voyez que vous y arriverez aussi.

La parole est à Mme Defalque.

Mme Defalque (MR). – Je remercie M. le Ministre Antoine et je constate qu'il n'est pas tout à fait le seul à être compétent dans le domaine. *(Réaction de M. Antoine)*.

Les compétences sont partagées, Monsieur le Ministre, excusez-moi !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Plus on est nombreux …

Mme Defalque (MR). – Voilà, mais vous ne m'avez pas répondu par rapport au groupe de travail qui a été mis en place avec Mme Fonck.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Moi, j'ai fini mon travail.

Mme Defalque (MR). – Oui, mais je reste un peu sur ma faim.

QUESTION DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES RÉSULTATS DE LA DISCUSSION AVEC LE GROUPE CARREFOUR AU SUJET DE L'IMPORTATION MASSIVE DE VIANDE DE BŒUF ÉTRANGÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Ancion à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les résultats de la discussion avec le groupe Carrefour au sujet de l'importation massive de viande de bœuf étrangère».

La parole est à M. Ancion pour poser sa question.

M. Ancion (MR). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, il y a quelque temps, une grande chaîne de supermarchés proposait à ses clients une viande de bœuf d'origine argentine et ce, à un prix défiant toute concurrence. Suite à cette offre commerciale, de nombreux agriculteurs wallons, évidemment, ont manifesté devant le siège de ces magasins et ont émis beaucoup de réserves. Il est vrai que ce type de stratégie commerciale, même si tout paraît légal et être fait dans le respect du commerce extérieur, risque quand même de porter un grave préjudice à la filière bovine wallonne et à notre économie au niveau agricole, ici, en Wallonie. On imagine aisément que les tests sanitaires, les contraintes environnementales et les coûts de production n'ont vraiment rien de comparable entre les deux pays et une importation massive de ce genre de viande, en provenance d'un pays si lointain, pourrait ne pas respecter les principes d'un commerce durable car les coûts de pro-

duction ne peuvent subir aucune comparaison, que ce soit au niveau des exigences de base, des tests, comme on vient de le dire tout à l'heure, que ce soit au niveau des contraintes environnementales et que ce soit aussi au niveau du coût de transports.

Cette offre est d'autant plus surprenante qu'elle provient d'une chaîne de magasins qui avait manifesté son souhait de collaborer très intimement avec le monde agricole et les producteurs belges.

Monsieur le Ministre, une réunion de concertation était prévue ce 8 novembre avec les responsables de la chaîne Carrefour et des responsables wallons. A-t-elle eu lieu et qu'en est-il aujourd'hui ? Des engagements ont-ils été pris pour sauver notre filière bovine wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et Tourisme. – Monsieur le Député, effectivement, j'ai organisé en mon cabinet, une réunion avec l'ensemble des acteurs, donc, plus largement qu'avec Carrefour, c'est-à-dire avec la FEDIS, la FWA, bien sûr, l'APAQ-W, l'OPW et encore divers acteurs, dont notamment l'Administration. Quel en était l'objet ? Bien sûr, le problème – et vous l'avez lu au travers de l'actualité – de Carrefour avec une promotion particulière sur une viande étrangère, en l'occurrence argentine, avec tous les problèmes que cela a suscités. Au cours de cette réunion, on s'est rendu compte que c'était un détonateur pour initier une plus grande collaboration entre les différents acteurs de la filière bovine. Nous avons donc essayé de tirer le meilleur de cette situation.

Quelles sont les conclusions de cette réunion ?

Il y a urgence, et le dossier est là depuis plusieurs années, de conclure dès maintenant et rapidement un guide sectoriel à présenter à l'AFSCA pour répondre à cette exigence de contrôle. Ce guide sectoriel se fera en pleine collaboration entre les différents acteurs de la filière. Il devra servir de base commune pour les cahiers des charges des labels. Pour la fin de l'année, le calendrier est clair, nous arriverons à présenter cela de façon commune à l'AFSCA.

Au niveau de la promotion, il faut qu'il y ait une plus grande harmonie, une plus grande collaboration, une plus grande synergie aussi entre l'APAQ-W et l'OPW, mais aussi par rapport aux campagnes qui sont programmées par la grande distribution pour que, dès l'année prochaine, les grands magasins, mais aussi – et j'ai oublié de les citer – la Fédération des bouchers, fassent en sorte que la viande bovine wallonne soit davantage encore mise en évidence.

Juste un chiffre : 97 % de la viande distribuée dans la grande distribution, est de la viande belge. Il reste 3 ou 4 % pour des consommateurs qui cherchent quelque chose de différent. La fameuse Bleue des Prés entre en concurrence plus directement avec, bien sûr, des viandes comme celles-là, parce que des consommateurs attendent autre chose comme goût.

Cela étant, le problème est sévère. Cela a été un détonateur, comme je vous l'ai dit, qui permet maintenant, grâce à cette réunion et à toute une série de réunions programmées avec des groupes de travail rassemblant l'ensemble des acteurs, d'aller de l'avant et davantage encore, d'avoir aussi en Belgique, parce que vous savez combien nous dépendons de l'exportation, des campagnes de promotion ciblée à l'exportation dans les années à venir.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, vous voyez que vous pouvez y arriver aussi.

La parole est à M. Ancion.

M. Ancion (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et j'espère qu'il poursuivra les encouragements pour développer la Bleue des Prés afin de concurrencer toutes ces viandes extérieures.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Les prés, oui, mais les bleus… *(Rires)*.

QUESTION DE M. GROMMES À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA CRÉATION D'UN PARC D'ÉOLIENNES À BULLANGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Grommes à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la création d'un parc d'éoliennes à Bullange».

M. Grommes interpellera M. le Ministre Antoine de son banc, vu son handicap physique actuel.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, je vou-

lais poser une question à propos du parc d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Bullange.

Je voulais tout simplement demander des informations sur la procédure d'autorisation de ce parc. Où en est-on avec cette procédure d'autorisation ? Quand le propriétaire, en l'occurrence, la commune, peut-il s'attendre à une décision ? Je pose cette question parce qu'il y a quand même une certaine urgence en la matière, tout simplement parce qu'il y a des travaux importants d'électrification à faire rapidement dans cette zone.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine. `

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial – Monsieur le Président, chers Collègues, vous savez combien le Gouvernement, et singulièrement son ministre de l'Énergie, est sensible à la promotion des énergies renouvelables et la difficulté qui est la sienne de trouver de bons endroits pour soutenir des projets de parcs éoliens.

Vous vous rappelez de ce qu'il est advenu avec le projet MESA, nous en avions parlé avec Mme Dethier. La décision me semblait être heureuse, malheureusement, on nous annonce malgré tout l'un ou l'autre recours. Ici, pour Bullange, à nouveau même problème puisque la commune avait délivré un certain nombre de permis, mais il y a eu contestation, vous le savez. En cause, pour ces six éoliennes, qui me semblaient être un excellent projet, le recul par rapport à une zone Natura 2000.

Déjà que nous avons des problèmes – et notre président connaît cela mieux que moi – avec l'ensemble des zones Natura 2000, faut-il maintenant, en dehors de ces zones, tenir compte d'un certain nombre de recul ? Il n'y a pas de règle en vigueur. D'aucuns soutiennent qu'il faudrait reculer à plus de 200 mètres d'une zone Natura 2000. Vous pensez bien que si on arrive à des extrémités de la sorte, jamais on ne pourra développer de parcs éoliens.

Très clairement, en analysant en profondeur le dossier et ayant constaté qu'il y avait un recul de 120 mètres, ce qui me paraît largement suffisant pour ériger des mâts éoliens, j'ai donc décidé d'accorder le permis pour l'érection de ces six mâts. Cela nous permettra de passer de 23 MW, ce qui est disponible aujourd'hui en Wallonie, à probablement, dans un avenir proche, à 80 MW. Cela correspond à l'ensemble des dossiers rentrés avec les permis à l'appui. Notre espoir, avec tous les dossiers déposés aujourd'hui, c'est de passer à environ 200 MW.

Très clairement, j'essaie au maximum de soutenir les énergies renouvelables, même si c'est parfois difficile et même si, parfois, il y a des recours. Je veux donner la priorité à l'énergie renouvelable.

M. le Président. – La parole est à M. Grommes.

M. Grommes (cdH). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas d'autres questions, la réponse était claire, c'est parfait.

QUESTION DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, SUR «L'ORGANISATION DU FORUM DE LA CRÉATION ET DU FINANCEMENT CRÉAWAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet, à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'organisation du forum de la création et du financement CréaWal».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, je vais essayer de faire très bref.

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé, dans une interview accordée à la presse écrite, que vous alliez initier, à la mi-novembre, un grand forum de la création et du financement des entreprises, CréaWal.

Je voudrais rappeler que votre prédécesseur à l'Économie a organisé à quatre reprises, en Wallonie, un symposium dédié au financement des entreprises. Ces rendez-vous ont rencontré un franc succès de par la brochette des invités, mais aussi le taux de participation puisqu'au dernier symposium, plus de 2500 participants ont assisté à cette rencontre qui était vraiment devenue, une manifestation tout à fait privilégiée et importante au niveau européen, permettant aux entreprises demandeuses de capital et de financement de rencontrer toute une série d'investisseurs potentiels.

Quand j'ai lu cette interview, j'ai été un peu surpris puisque selon cette dernière vous lanciez cette grande idée – et je ne doute pas de votre côté créatif et innovant, évidemment – mais j'ai eu l'impression que vous inventiez un peu l'eau chaude et que vous vous mettiez dans des pantoufles bien chaudes, préparées par votre prédécesseur.

Mes questions sont très simples. Quelle est l'originalité de ce projet ? Que va-t-il changer par rapport à ce qui se faisait avant, que ce soit dans les thèmes abordés, dans la manière d'aborder ces thèmes, au niveau des invités aussi puisque je l'ai dit, il y avait des invités de premier plan lors des quatre précédentes éditions. Je sais que le côté peut-être innovant, c'est d'avoir un ancien ministre de l'Économie socialiste français qui viendra. Mais à part l'étiquette, le contenu et le projet sont tout à fait les mêmes que lors des précédentes éditions. Dernière question, un budget supplémentaire est-il prévu pour cette édition et, surtout, puisque je pense que pour cette édition tout était déjà bien lancé par votre prédécesseur, excepté cette année, continuerez-vous à soutenir ce genre de manifestation et de proposition, bien importantes évidemment pour nos entreprises ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je dirais à M. Jeholet que pour voir les différences, il suffit qu'il y vienne et, donc, je l'invite bien volontiers mardi et mercredi prochain, les 16 et 17 novembre,… *(Rumeurs).* Avec grand plaisir, vous êtes les bienvenus.

Lorsque j'ai repris le département de l'Économie, j'ai trouvé ce projet. Je n'ai jamais caché – et je l'ai d'ailleurs toujours dit – que je continuerais en modifiant ce qui devait être, à mes yeux, modifié et que je ne créerais pas de rupture par rapport à mon prédécesseur. Lui, comme moi, nous avions le Contrat d'avenir : lui, l'initial et l'adapté, et moi, aujourd'hui, le Contrat d'avenir renouvelé, mais la philosophie est restée la même et je pense que les choses doivent pouvoir se faire.

À partir du moment où le projet était là, j'ai rencontré, dès le 25 juillet, les responsables, mais ce projet devait être initié puisque le marché venait d'être passé. Nous avons donc travaillé très fort ces trois mois pour faire quelque chose dans la ligne des thèmes du financement et de la créativité mais pas comme mon prédécesseur le faisait, la sensibilité des uns et des autres étant différente.

Vous savez comme moi que la différenciation est un élément essentiel pour nous et, donc, parmi les grands thèmes, nous avons d'abord favorisé la créativité et puis, le financement. Il y a un certain nombre d'ateliers, 12 exactement, des conférences et des échanges sont prévus. Je ne vais pas faire de la publicité, vous avez lu, mieux que moi, le programme de CréaWal. Je suis très heureux de ne pas avoir arrêté. J'avais en effet l'opportunité de dire : «*J'arrête*». Non, je souhaitais, et continuer, et continuer à l'endroit choisi parce que je pense que nous avons besoin de stabilité et de continuité dans un certain nombre d'actes et qu'il ne sert à rien de modifier ce qui est bien fait.

J'espère donc que CréaWal sera un grand succès. Je vois que pour le principe, vous y adhérez. Donc, j'espère que beaucoup d'autres pourront le faire. Nous analyserons le résultat de CréaWal après et nous verrons, à ce moment-là, s'il est opportun de le maintenir tel quel, de l'amender, de l'enrichir, de le faire différemment, et c'est dès le 17 au soir, voire le 18, qu'il y aura lieu de faire le bilan de l'organisation.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Très brièvement, Monsieur le Président. J'essaierai évidemment de répondre à l'invitation du ministre, mais comme vous le savez, Monsieur le Ministre, nous avons aussi des séances à la Communauté française, mais on essaiera évidemment de s'arranger. Je me réjouis évidemment que vous vouliez travailler dans la continuité de ce qui s'est fait en la matière, avec certaines nuances que l'on peut évidemment comprendre.

Donc, je suis un peu rassuré. Comme je vous le disais, j'étais un peu inquiet par rapport au caractère innovant, créatif, de cette manifestation que vous vouliez initier. C'est ce qu'on comprenait… *(Réaction de M. Marcourt).* Oui, mais c'est probablement le ou la journaliste qui a omis de parler de tout ce qui s'était fait avant et je ne doute pas que vous l'ayez souligné auprès de la presse.

QUESTION DE M. BORSUS À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA COMPENSATION EN MATIÈRE DE RECETTES DE PRÉCOMPTE IMMOBILIER AU BÉNÉFICE DES COMMUNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus, à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la compensation en matière de recettes de précompte immobilier au bénéfice des communes».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les villes et communes viennent de recevoir un certain nombre d'éléments statistiques, relativement à leur perception du précompte immobilier. Ces statistiques intègrent, bien évidemment, les effets de la réforme fiscale, décidée en 2003 au niveau régional. Je ne parle pas, ici, des intentions en matière de réforme fiscale future puisque j'ai eu l'occasion d'interroger votre collège, le ministre Daerden, il y a quelques semaines à ce propos.

Ma question porte, donc, sur les mécanismes de compensation convenus vis-à-vis des pouvoirs locaux, communaux et provinciaux à cet égard. L'estimation du différentiel que représente l'impact, pour les pouvoirs locaux, de cette réforme fiscale est évidemment variable. À ma connaissance, il n'est pas actuellement définitivement connu puisque l'on cite des fourchettes qui varient suivant les hypothèses : hypothèse de l'Union des villes et communes, 45 millions d'euros pour les pouvoirs locaux, et d'autres hypothèses plus ou moins élevées suivant les éléments statistiques et les éléments actuellement étudiés.

Quoi qu'il en soit, les communes, au moment de conclure leur exercice 2004 mais surtout d'établir leur budget 2005, souhaiteraient pouvoir être informées des mécanismes de compensation, tels qu'ils seront fixés, tels qu'ils seront communiqués et plus spécialement des mécanismes de compensation de la forfaitarisation des déductions pour enfants à charge puisque vous savez qu'entre autres éléments, nous sommes passés à une déduction forfaitaire de 125 euros par enfant à charge remplaçant la déduction antérieure de 10 % par enfant à charge. Cette réduction et l'impact de la réduction concernent avant tout les villes et communes, mais aussi les provinces, et sont, par ailleurs, extrêmement variables suivant les entités communales et l'analyse plus fine de la structure du revenu cadastral de chaque entité communale.

Question donc, Monsieur le Ministre, si vous le voulez bien. Puisque les communes reçoivent individuellement des éléments statistiques, êtes-vous en mesure de nous en communiquer aujourd'hui la compilation, nous indiquer comment le mécanisme de compensation pourra être établi à l'avenir ?

Pouvez-vous nous dire si une dotation complémentaire est envisagée, puisqu'une allocation de 12 millions d'euros était prévue, si je ne m'abuse, au budget 2004 ?

Pouvez-vous m'indiquer également si l'établissement de la forfaitarisation, par entité communale, fera l'objet d'un mécanisme concerté de vérification, de sorte que, à l'instar de ce que vous mentionnez dans notre interview de rentrée auprès de la DGPL, ce mécanisme de compensation puisse être évalué en toute transparence ?

Et surtout, sera-t-il pérennisé, en tenant compte, de façon très fine, mais aussi intelligente, de l'évolution des situations de chacune des entités communales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, effectivement, c'est une préoccupation importante des communes – je sors à l'instant d'une assemblée de l'Union des villes et communes où vous siégiez également – et la question que vous évoquez est sur toutes les lèvres. La volonté du Gouvernement est d'apporter la réponse, sous la forme d'une compensation pour éviter des catastrophes au niveau des communes.

Quels sont les chiffres que nous connaissons actuellement ? Pour le budget, nous avions prévu 12.500.000 euros. Cette somme va passer, sur base de la proposition faite par mon prédécesseur, M. Michel, à 25 millions. Je vous accorde que c'est une estimation. Les derniers chiffres ne sont pas encore définitivement fixés. Pour 2005, comme pour 2004, il faudra encore attendre l'évaluation. Les chiffres arriveront probablement en début d'année 2005.

C'est une somme qui n'est pas encore définitive et qui sera discutée lors du prochain conclave budgétaire, samedi prochain.

À ce sujet, je voudrais me montrer rassurant. Le choix du Gouvernement s'inscrit véritablement dans cette volonté ferme de ne pas mettre en difficulté les communes. Vous m'avez aussi posé une question quant à la répartition. Il est vrai que, d'une commune à l'autre, c'est fort disparate. Les premiers éléments de réponse ne sont pas définitifs. Le fédéral doit nous communiquer des éléments qui permettront la répartition. Ils ne sont toutefois pas encore arrivés. Je ne puis donc vous les fournir aujourd'hui, mais me permettent déjà de penser que, dans certaines communes, cela aura un impact positif. C'est assez surprenant. L'histoire des 125 euros que vous venez d'expliquer pourrait se traduire finalement, notamment, en fonction du revenu cadastral par un surplus de moyens financiers dans certaines communes. Mais, je vous le concède, c'est anecdotique : la plupart des communes aura à subir un effet négatif.

Je vous tiendrai informé des chiffres dès qu'ils seront affinés.

Quant à la répartition, dès que nous recevrons la communication du fédéral, nous pourrons orienter les communes. Je pense que de cette manière nous pourrons essayer de limiter la casse à ce niveau-là.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette information.

Je suggérais peut-être qu'un groupe de travail, associant l'Union des villes et communes, soit mis en place rapidement avec le fédéral, puisqu'à partir du moment où les chiffres, en tout cas provisoires, pour chacune des entités communales, en ce compris les déductions, sont connus, la compilation des 262 communes doit être possible.

Deuxièmement, je pense qu'un certain nombre d'indications devraient être données aux pouvoirs locaux qui doivent, légalement, mais aussi en termes de saine gestion, établir leur budget futur, et qui ont donc besoin d'un certain nombre de lignes directrices pour pouvoir baliser au mieux leur travail prévisionnel en matière budgétaire.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES MESURES À PRENDRE FACE AUX RISQUES DE CONTAMINATION DE DIOXINE EN PROVENANCE DES PAYS-BAS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures à prendre face aux risques de contamination de dioxine en provenance des Pays-Bas».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous voilà face à une fermeture de fermes. On parle de 140 fermetures aux Pays-Bas, 8 fermetures en Belgique et 4 en Allemagne.

Ce sont les chiffres connus à l'heure actuelle. Peut-être, qu'à l'avenir, on devra malheureusement, éventuellement, augmenter ce nombre, à cause de la dioxine. De la dioxine a été trouvée, suite à un contrôle de routine – ce qui nous rappelle un scénario que nous avons connu, il y a quelques années – dans les aliments distribués aux animaux, aliments produits à base de déchets de pommes de terre et où le risque est réel que cette substance se retrouve dans la chaîne alimentaire destinée à l'homme.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous poser deux questions.

1. Quelles sont les garanties que nous avons pour que cette crise ne touche pas la production agricole, en Wallonie ?
2. Il faut savoir qu'il faut beaucoup de temps pour gagner la confiance du consommateur, tant en Belgique qu'à l'étranger, mais qu'elle est, sur base de rien, relativement vite perdue, d'autant plus que dans la presse nationale et internationale, on cite toujours la Belgique, et on ne différencie pas la Wallonie de la Flandre. Quelles sont les mesures prophylactiques que vous comptez prendre pour éviter que cette affaire de dioxine nuise à l'image des produits agricoles originaires de la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous l'avez dit, cela dépend directement de l'AFSCA qui a pris toute une série de mesures en fermant des exploitations. Vous parlez de huit exploitations, j'ai un autre chiffre qui est de six exploitations. Aucune, d'après mes informations, n'est installée en Wallonie.

Cela étant, l'impact est réel pour la Wallonie, puisque trois pays ont décidé de bloquer les importations de produits belges, à savoir la Corée du Sud, le Japon et Singapour.

Suite aux explications qui ont été fournies, seul le Japon bloque encore aujourd'hui les importations de produits belges. Cela pose de gros problèmes pour certaines entreprises qui ont pu conquérir, au fil du temps, des marchés particuliers avec le Japon. La situation est donc préoccupante pour ces entreprises.

Une réunion de crise s'est tenue au niveau européen, regroupant quatre pays : les Pays-Bas, bien sûr, puisque ce sont leurs producteurs qui sont concernés, l'Allemagne, la France et bien sûr, la Belgique.

Le plus important, – et j'ai déjà interpellé plusieurs fois le ministre Demotte, ainsi que la ministre Laruelle – c'est de veiller à ce que, par rapport à des mesures que l'AFSCA prend, tant sur les méthodes que sur les conséquences, les entreprises et les exploitations installées en Wallonie ne soient pas touchées de plein fouet par des mesures qui sont disproportionnées et des méthodes qui le sont tout autant, par rapport à cette réalité.

Malheureusement, au niveau international, la Belgique est reconnue comme une entité à part entière et

la Région wallonne ne peut pas être séparée, d'où des problèmes d'exportation complémentaires.

Je veillerai donc, et je l'ai déjà fait, les semaines précédentes, à interpeller encore davantage – et je vous demande de le faire aussi chacun, à votre niveau, en termes de relais, au niveau des groupes politiques vers les ministres concernés que je viens de citer, particulièrement le ministre de la Santé publique – afin que ces mesures soient évaluées et touchent réellement les exploitations concernées, mais ne touchent pas l'ensemble des entreprises et exploitations, particulièrement, en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour les explications qu'il vient de donner. Je reconnais qu'il est fort difficile de gérer ce genre de problème, tant au niveau de la problématique elle-même, qu'au niveau de la communication que l'on en fait.

J'espère que cette crise pourra être surmontée le plus rapidement possible pour éviter que la production agricole, en Wallonie, ne soit touchée.

QUESTION DE M. WALRY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'INTERPRÉTATION PAR L'ADMINISTRATION DU CHAMP D'APPLICATION DU PERMIS DE LOTIR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Walry à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'interprétation par l'Administration du champ d'application du permis de lotir».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question est motivée par une note très récente rédigée par Mme la Directrice générale de l'Aménagement du Territoire qui concerne les lotissements de plus de 2 hectares et l'étude d'incidences obligatoire qui doit être réalisée.

Vous savez, aujourd'hui, que les institutions publiques, et particulièrement les communes de Wallonie, lorsqu'elles lotissent et qu'elles veulent donc aménager un terrain de quelque deux hectares, réfléchissent globalement et essayent d'y intégrer une dimension sociale. Par exemple, en plus des constructions, on érigera une crèche ou encore – et c'est une superficie parfois très importante – on construira un espace pour les jeunes.

Apparemment, en lisant la note de Mme Sarlet, on peut croire qu'il n'est pas possible de déroger, pour les institutions publiques, à cette obligation d'étude d'incidences. Or, il me semble que l'article 89, § 3, du CWATUP ouvre une porte qui permettrait précisément aux communes de gagner de l'argent et de réaliser plus rapidement leurs projets.

C'est une note éminemment juridique. Le CWATUP, c'est aussi juridique. L'interprétation que l'on en fait, c'est juridique, mais, il me semble qu'il ne serait pas sot que l'on puisse interpréter l'article 89, § 3, en permettant précisément aux communes de gagner de l'argent et de faire des économies.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues, toute la question provient, en fait, à l'origine, du décret de notre collègue, Michel Foret, qui avait prévu que dès lors qu'une superficie destinée aux lotissements dépassait deux hectares, elle devait être soumise à étude d'incidences.

Le lot de deux hectares pouvait être constitué en partie par une large zone agricole, parfois même 1,50 hectare, 1,80 hectare ne laissant qu'un ou deux lots à la construction. Mais rien n'y faisait, il fallait impérativement mener une étude d'incidences, même s'il n'y avait que deux lots.

Évidemment, il y a eu une contestation. Nous en avions parlé à l'Union des villes et communes – le président s'en rappellera – et fort heureusement, je tiens à le souligner, mon prédécesseur, en date du 22 janvier, a pris un correctif en indiquant qu'il fallait isoler la partie d'habitation ou des zones destinées à l'habitation en la matière, et, effectivement, c'est dans la droite ligne de l'article 89 du Code wallon du logement.

Ensuite, un certain nombre de difficultés d'application sont apparues. Ce qui a amené Mme Sarlet, effectivement, à envoyer une circulaire interprétative – ce qui est parfaitement son droit – pour essayer de baliser le sujet.

Mais je dois bien reconnaître que, malgré cet effort louable mené par la direction, il reste des difficultés d'application parce que si l'on examine l'article 89, il est – et là, je vous donne raison – totalement évident dans sa rédaction. Il s'agit bien de constructions pour l'habitat ou de constructions mobiles, mais également pour l'habitat.

Qu'entend-on par habitat ? C'est toute la difficulté. Si vous m'évoquez une plaine de jeux : aucune difficulté, ce n'est pas de l'habitat.

Si on évoque une crèche, la question est beaucoup plus délicate. Pourquoi ? Parce ce que ce bâtiment peut servir dans un premier temps à une crèche, il peut même abriter une crèche et une conciergerie, ou demain être revendu pour de l'habitat, et ainsi se dispenser de l'étude d'incidences, voire même – et c'est l'objet, du reste, de la circulaire, c'est ce que Mme Sarlet appelle «l'intention cachée» – cela peut-être le cas où un promoteur, un auteur de projet ne dévoile pas l'objectif de la mise en œuvre de la zone. Dès lors, dit-elle : *«Je le soumets à cette fameuse étude d'incidences»*.

Vous n'êtes pas le premier, mais je vous remercie de m'avoir posé la question parce que, croyez-moi, dès la réception de votre question, on a multiplié les vérifications et je reconnais, avec vous, que la clarté n'est pas totale.

Sur base de votre question – ça, je tiens à le dire – j'ai demandé à l'Administration une rencontre avec le cabinet. Probablement, pourrions-nous associer l'Union des villes et communes pour essayer de mieux baliser, parce que je remercie et félicite Mme Sarlet qui a fait un premier effort réel, mais je n'ai pas la certitude, aujourd'hui, qu'on ait rencontré tous les problèmes d'application.

Et donc, si vous le voulez bien, Monsieur Walry, avec l'accord de M. Taminiaux, nous pourrons organiser, dans les prochains jours, une réunion triangulaire.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je remercie vraiment M. le Ministre pour sa volonté d'essayer de trouver un consensus et plus de clarté en ce qui concerne ce sujet.

Mais si j'ai bien compris, pour que ce soit très clair, si une commune possède, par exemple, un terrain de 2,20 hectares et qu'elle y soustrait 40 ares – ce qui me paraît normal pour faire une plaine de jeux – il n'y a pas d'équivoque, elle aura le feu vert, il n'y a pas d'étude d'incidences.

M. le Président. – Merci, Monsieur Walry. Votre intervention clôture les questions d'actualité.

Nous allons passer maintenant aux interpellations.

Je tiens à vous informer que les votes auront lieu à 17 heures 30 comme c'est prévu à l'ordre du jour. Cela veut dire qu'à 17 heures 25, je ferai retentir la sonnette et qu'à 17 heures 30 précises, nous procéderons aux votes.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LES «CHAÎNONS» AUTOROUTIERS MANQUANTS, LEUR MODE DE FINANCEMENT ET LEUR IMPORTANCE «VITALE»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les «chaînons» autoroutiers manquants, leur mode de financement et leur importance «vitale»».

Le ministre Daerden, peut-il rejoindre notre Assemblée ? Merci.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Juste à l'heure, Monsieur le Président.

M. le Président. – Le Ministre Daerden était là depuis un certain temps. Il fumait une dernière cigarette.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – La dernière ! *(Rires)*.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, bienvenue. *(Rires)*. Votre présence, en tout cas, me fait plaisir.

Depuis plusieurs mois, vous affirmez *urbi* et *orbi* que vous avez deux grandes priorités – encore un qualificatif qui ne vous convient pas tellement, mais… – en matière d'infrastructures autoroutières, à savoir la liaison E40-E25 entre Cerexhe-Heuseux/Beaufays pour la région liégeoise, et la liaison sud Charleroi, E420.

À ce propos, vous déclarez, dans la presse et dans cette enceinte, vouloir limiter les nouveaux investissements autoroutiers à ces «deux grands chantiers» que vous qualifiez de «vitaux» et pour lesquels vous êtes à la recherche de financements alternatifs.

Dans la foulée – et je vous reconnais bien là – vous ajoutez dans une superbe négation qui fleure bon l'affirmative : *«Cela ne veut pas automatiquement dire qu'il n'y en aura pas d'autres»*.

Pouvez-vous, dès lors, Monsieur le Ministre :

– préciser votre pensée et nous dire à quels autres chantiers autoroutiers vous faites ainsi allusion ? La liaison autoroutière entre la E25 Liège-Luxembourg et l'autoroute E421 Verviers-Prüm à hauteur de Vielsalm fait-elle partie de votre non-dit ? Qu'en est-il, en d'autres termes, en ce qui concerne vos projets et ceux du MET en la matière ?

– dire en quoi la liaison autoroutière entre la E40 et la E25 à l'est de Liège et la E420 (liaison sud de Charleroi) sont, à vos yeux, «vitales» ?

– expliquer comment ces investissements autoroutiers sont effectivement compatibles avec l'idéal de développement durable, proclamé dans la DPR ?

– nous informer sur l'état d'avancement des dossiers de financement alternatif ou complémentaire, en ce compris les pistes de la Banque européenne d'investissement et, le cas échéant, d'autres sources de financement européen ou autres ?

Plus anecdotique – je tenais à le souligner – mais néanmoins révélateur de l'incohérence, pense-t-on, dans certains milieux de la politique autoroutière, en Région wallonne, un panneau indicateur – je ne sais pas si vous l'avez vu – invite les automobilistes remontant la E42 de Namur vers la E40, et désireux de se diriger vers le Luxembourg, de suivre la direction de Liège. C'est-à-dire d'emprunter le tout récent tunnel de Cointe, dont les Cassandre, d'ailleurs, ne cessent de nous annoncer la prochaine saturation.

À cet égard, je voudrais vous interroger sur Liège car il y a là manifestement un problème de cohérence. Je pense en particulier à la mise à gabarit des quais de la dérivation qui est toujours apparue à tous ceux qui souhaitent libérer lesdits quais du trafic de transit, comme le complément indispensable à l'ouverture du tunnel sous Cointe. Dans un premier temps, celui-ci a, en effet, fort logiquement aspiré une bonne partie de la circulation intempestive qui empruntait ces quais. La mise à gabarit de ceux-ci est la mesure réclamée comme complémentaire, incontournable pour éviter que la croissance dite «naturelle» du trafic routier ne se traduise par une remontée du nombre de véhicules/jour sur les quais de la dérivation. Qu'en est-il de la mise en œuvre effective de cette mesure, que réclament, à juste titre, les principales associations concernées, tant celles qui défendent les riverains de la dérivation, que celles qui nient l'utilité d'ailleurs au projet de Cerexhe-Heuseux et Beaufays.

Ceci pose, évidemment, – vous l'avez vu récemment – le problème de l'engorgement des sites des quais de la dérivation, mais aussi un problème de sécurité, puisque sur ces mêmes quais, circulent, aujourd'hui encore, des camions au contenu extrêmement dangereux.

Cela étant, j'aimerais également vous entendre plus avant sur le tracé de la E420 qui sera finalement retenu. La décision est-elle prise ? Si non, à quelle méthodologie entendez-vous recourir pour déterminer le meilleur choix, selon votre point de vue – dès lors que vous semblez écarter l'option «zéro» qui, pourtant, a ma préférence, je ne vous le cache pas ? Si oui, quelle est-elle ? Dans quel délai et comment entendez-vous la mettre en œuvre ? Quel en est le coût estimé et quel est le mode de financement entendez-vous utiliser ?

J'en viens maintenant au projet de liaison autoroutière entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays. Il y a une véritable valeur exemplaire, dans ce dossier et il me servira, pour terminer mon interpellation, de fil conducteur pour illustrer ma réflexion sur la politique autoroutière régionale. Ses nuisances et les contre-indications de ce projet par rapport aux objectifs que vous et les promoteurs du projet prétendez poursuivre, m'apparaissent de plus en plus, au fur et à mesure que les années passent et que le rapport européen et les études indépendantes s'accumulent sur les impasses actuelles et futures du trafic routier, comme probablement l'erreur à ne pas commettre. Les techniciens reconnaissent eux-mêmes, dans les études pourtant commandées par la Ville de Liège, la Région wallonne et la SOFICO, que «la croissance du trafic engendrera des phénomènes de congestion croissants, que la mise en service de la liaison A605 (donc Cerexhe-Heuseux/Beaufays) contribuera à freiner certainement le trafic sur les quais de la dérivation, mais dans une moindre mesure».

Les associations qui refusent ce projet, confirment ce point de vue et ajoutent, en substance, que sa réalisation ne fera qu'entraîner la nécessité de prévoir un contournement supplémentaire, prévu d'ailleurs, dans les années à venir.

Bref, il faudra prévoir un dédoublement au dédoublement du tunnel sous Cointe qu'est déjà le projet Cerexhe-Heuseux/Beaufays.

Ce point de vue des opposants s'appuie sur toute une littérature scientifique et ce serait, évidemment, un mauvais procès que de ne pas accepter, aujourd'hui, qu'en termes de mobilité en terre liégeoise, un grand débat est absolument nécessaire sur les différentes alternatives possibles.

Dans plusieurs cas, la recherche de la fluidité apparaît relever davantage du mythe que de la réalité, notamment en matière de construction de nouvelles autoroutes. De nombreuses études, que vous connaissez sur le plan européen notamment, ont démontré, par le passé, que chaque nouveau corridor autoroutier conçu pour décongestionner, engendrait une nouvelle demande supplémentaire de la part des gens et des

entreprises qui en profitent d'ailleurs pour s'éloigner, la plupart du temps, des centres.

Il en résulte que chaque ajout routier provoque indirectement une augmentation de la circulation qui contribue, à son tour, à la congestion générale : c'est un constat que l'on peut observer, pas seulement en Wallonie, mais à peu près partout en Europe.

Sans entrer ici dans le détail, je peux donc affirmer, au vu d'estimations chiffrées fournies par le MET lui-même, que l'ouverture de cette liaison va, certes, dans un premier temps, soulager certaines routes – le comble serait que la liaison n'en soulage aucune – et en surcharger d'autres, dont celle qui passe au cœur de Chaudfontaine (plus 45 %, selon le MET).

Très rapidement, l'augmentation du parc automobile aidant, le trafic sur les axes dans un premier temps soulagés, croîtra à nouveau, ainsi d'ailleurs qu'il en est déjà sur les quais de la dérivation, où l'exaspération des riverains est, évidemment, parfaitement légitime, puisque ceux-ci attendent, depuis des années, les travaux complémentaires en ce qui concerne la mise à gabarit.

Les chiffres du MET montrent qu'en moins de dix ans, les quelques effets positifs de cette liaison seront annulés et avalés par la croissance du trafic.

Plus de 200 millions d'euros auront donc été ainsi dépensés en vain, puisque chacun sait déjà – et probablement vous aussi, Monsieur le Ministre – que cette liaison n'apportera pas de solutions durables aux problèmes qu'elle prétend résoudre.

Par-dessus le marché, la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays va engendrer un exode supplémentaire des habitants vers la périphérie, accroître d'autant le trafic quotidien entre la ville et son hinterland et réduire les conséquences de l'assiette imposable de la Ville de Liège, sans parler des problèmes au niveau du commerce liégeois et des problèmes d'insécurité, lorsque vous avez une ville qui se vide de plus en plus.

En réalité, Monsieur le Ministre, il est temps que les autorités wallonnes et liégeoises prennent l'initiative de lancer un vaste débat public sur l'ensemble de la problématique – je le répète avec force – en termes d'alternative à ce projet.

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas – fût-il ou non débudgétisé, selon des techniques dont l'intérêt et la pertinence restent d'ailleurs à démontrer sur le long terme pour les finances publiques et donc pour le contribuable wallon, qui manifestement est en droit d'attendre un maximum de transparence en la matière – que l'argent public serait utilisé de manière plus pertinente pour l'intérêt commun s'il était prioritairement consacré à l'entretien et l'aménagement des voiries existantes en vue d'une mobilité qui s'inscrive enfin, véritablement, dans le développement durable ? Je pense, entre autres, au développement de l'intermodalité urbaine et périurbaine.

Dois-je rappeler à cet égard que le manque d'entretien criant aujourd'hui, notamment et pas seulement des autoroutes, mais des routes secondaires également, pose problème à l'utilisation de la moto, donc aux motards. On se souvient tous de la manifestation qui a eu lieu et qui, me semble-t-il, est parfaitement légitime. Et donc, je pense qu'aujourd'hui la priorité doit aller à l'assainissement du réseau routier. Or, on connaît les chiffres, aujourd'hui, nécessaires à cet assainissement.

En fait, Monsieur le Ministre, lorsque vous claironnez votre volonté d'étoffer encore le réseau autoroutier wallon, vous me faites penser à un propriétaire qui veut à tout prix agrandir sa maison et n'hésite pas, pour ce faire, à se lancer dans des investissements inconsidérés, alors qu'il n'arrive pas à entretenir convenablement le bien dont il dispose.

En fait, la dégradation persistante du réseau routier existant est un signe indéniable d'une gestion extrêmement complexe. C'est véritablement un «cadavre dans le placard» dont vos successeurs auront un jour peut-être à se mordre les doigts. En chœur, ils se répandront alors en récriminations : «*C'est la faute à Michel*». Il est grand temps de s'y mettre et donc de changer les priorités en termes d'investissements routiers.

Vous savez qu'aujourd'hui, il y a un grand débat sur la nécessité, pour les agglomérations, de développer objectivement des modèles de réseau de transports en commun structurants. Liège est un beau cas d'école, puisqu'il est possible, dans cette agglomération, de valoriser une politique de transport transversale par un réseau électrique en site propre. Donc, cela me semble un élément tout à fait indispensable dans le débat que je vous réclame. Et dès lors, Écolo, et en ce qui me concerne, nous ne sommes pas restés sans rien faire, puisque dans quelques instants, Monsieur le Ministre, quand vous aurez dix secondes pour écouter ce que je vous dis, je vais vous remettre un projet qui montre que le ministre Antoine a raison de dire qu'il ne faut pas tout investir dans le réseau routier, mais qu'il faut aussi des moyens pour les transports publics, y compris pour les alternatives en ce qui concerne l'aménagement des agglomérations.

Je me réjouis de voir comment le budget 2005 va arbitrer la volonté du ministre de la Mobilité d'aller vers des moyens accrus pour renforcer une politique véritablement alternative, et vous-même, avec des budgets, des possibilités de débudgétisation supplémentaires où manifestement on voit que l'absence d'une politique transversale en matière de développement durable fait en sorte qu'un ministre va annuler

probablement les effets positifs de l'autre en matière de rejet de CO_2. C'est le risque qui…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oh, non !

M. Wesphael (Écolo). – Mais oui, c'est évidemment cela qui sera le choix fondamental que vous devrez faire dans le budget 2005. Et vous le savez très bien. Vous l'avez même dit, vous, Monsieur Antoine, dans la presse, il n'y a pas très longtemps.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. Wesphael (Écolo). – En gros, en gros…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Même pas en gros, ni en détail.

M. Wesphael (Écolo). – Si, si.

Monsieur le Ministre, j'en reviens, pour conclure, sur un point que je n'ai fait qu'évoquer au début de mon intervention, mais il est d'une importance capitale.

Vous savez, comme chacun d'entre nous, que les dernières études parues, tant sur l'état de l'environnement wallon que sur celui du monde, sont alarmantes. En dépit des pas en avant réalisés dans la voie de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto auquel nous avons largement fait allusion lors d'une précédente séance plénière, les nouvelles en termes de développement durable n'en demeurent pas moins globalement mauvaises. Je dis que l'état de l'environnement n'est pas ce qu'on peut appeler la chose la plus enthousiasmante pour la Wallonie. L'empreinte écologique… savez-vous ce qu'est l'empreinte écologique ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Quoi ?

M. Wesphael (Écolo). – Savez-vous ce qu'est l'empreinte écologique ? L'empreinte écologique.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ah, oui.

M. Wesphael (Écolo). – Ah, c'est bien… L'empreinte écologique continue à peser de plus en plus sur la Belgique, puisque les Belges consomment en moyenne, à un rythme intenable, une capacité infernale de rejets, notamment dans l'atmosphère. Ce qui fait, qu'aujourd'hui, nous sommes effectivement dans une impasse. Et pour ne parler que de ce point, il n'est pas sûr que nous pourrons rencontrer les objectifs de Kyoto, en termes de réduction de gaz à effet de serre en Wallonie, à l'horizon 2010 et la tendance lourde à l'échelle planétaire est manifestement à un accroissement dramatique des émissions de CO2 pour les prochaines décennies. Mais prenons simplement la Région wallonne, je pense qu'une politique de mobilité susceptible de rencontrer ces objectifs n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, il vous reste une minute.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je terminerai en disant ceci : qualifier de «vitales» – sans autre forme d'analyse et de débats – des liaisons autoroutières, me paraît pour le moins incongru et révélateur d'une vision des choses que je ne peux partager.

De plus, l'ouverture de tronçons autoroutiers supplémentaires me semble en contradiction avec la volonté proclamée par le Gouvernement wallon de faire du développement durable une préoccupation transversale de sa politique.

Monsieur le Ministre, où est la cohésion nécessaire entre les intentions programmées du Gouvernement et votre volonté en matière de politique autoroutière ?

J'aimerais également vous entendre sur ce point et je ne doute pas que vous allez être très précis, mais je vous signale que je vous avais promis de vous remettre un document et je vais vous le remettre maintenant.

M. le Président. – Merci, Monsieur Wesphael.

Pour les nouvelles et nouveaux parlementaires, je vous rappelle que, dans le cadre des interpellations, vous pouvez vous inscrire à tout moment avant qu'on ne passe la parole au ministre pour intervenir. M. de Lamotte s'est inscrit et je lui cède la parole. Si d'autres parlementaires veulent s'inscrire dans le débat, ils le peuvent.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, au cœur de l'Europe, la Belgique et la Wallonie sont pourvues d'un réseau autoroutier remarquable.

La région liégeoise est située à un carrefour européen dont les voies de communication (eau, rail, air et route) ont permis de développer de nombreuses activités économiques.

À l'heure de la reconversion du bassin liégeois et d'une mobilité accrue, Liège doit poursuivre son effort de développement du pôle logistique ultra-performant dont elle dispose.

Il va donc de soi que la mobilité demande à devenir plus durable, plus efficace, plus sociale et plus conviviale.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Gouvernement, convaincu de la nécessité de développer une politique générale de mobilité, s'est engagé, entre autres, à délester les centres urbains du trafic de transit, Monsieur Wesphael, et à poursuivre la réalisation des derniers maillons du réseau autoroutier wallon, dont la liaison E40-E25 par Cerexhe-Heuseux/Beaufays.

Je parle, ici, Monsieur Wesphael – et que les choses soient claires – d'un maillon fort pour le développement de la mobilité à Liège et les maillons faibles ne nous intéressent pas.

Pour vous informer davantage, allons consulter le Schéma de développement de l'espace régional qui énonce son projet de structure spatiale régionale ; projet qui repose, notamment sur des axes de communication dont il est nécessaire d'éliminer certaines carences, parmi lesquelles mener à terme les travaux de liaison, notamment de Cerexhe-Heuseux/Beaufays.

Monsieur Wesphael, dois-je vous rappeler l'intervention, en son temps devenue célèbre, d'une de vos collègues, échevine écolo de la Ville de Liège, qui critiquait le tunnel sous la colline de Cointe ? Maintenant, je me demande ce que l'on fait avec les 50.000 véhicules (ou quasi 50.000) qui y passent quotidiennement.

Pourquoi la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays, en ce qui nous concerne ?

Comme vous le savez, au plan de secteur, la construction de la liaison est inscrite depuis bien longtemps et elle a un rôle important à jouer dans l'organisation et la maîtrise de la mobilité…

M. Cheron (Écolo). – Cela sert à faire des comptages pour récupérer la TVA…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – …et envoyer des factures.

M. Cheron (Écolo). – Voilà.

M. le Président. – Monsieur Cheron, si vous voulez intervenir dans le débat, inscrivez-vous.

M. Cheron (Écolo). – Mais je viens de le faire.

M. le Président. – Vous vous êtes inscrit pour le suivant, pas pour celui-ci.

M. de Lamotte (cdH). – Deuxième élément, Monsieur le Ministre, si vous me le permettez parce que c'est une prise de position qui nous intéresse, c'est le dernier maillon indispensable du ring autour de la Ville de Liège. Comme je vous l'ai dit, nul ne se plaindra des effets positifs apportés par la présence du tunnel de Cointe et on peut bien imaginer que cette liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays sera salutaire tant elle résoudra d'autres problèmes, parmi lesquels :

– la saturation provoquée par le trafic venant du Luxembourg, de Maastricht et d'Aix-la-Chapelle qui vient gonfler le trafic sur le ring nord à Cheratte et Loncin. Monsieur le Ministre, nous habitons, vous et moi, à un jet de pierre de cette infrastructure, vous en connaissez les aléas ;

– la difficulté à gérer la situation, lorsqu'un incident se produit sur les axes cités ci-dessus ;

– en cas d'accident, le déversement éventuel de produits sur la chaussée qui traverse des zones d'habitat.

Mais non seulement la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays sert à désengorger un certain nombre de tracés, mais elle a un impact sur le trafic local ou elle aura un impact sur le trafic local. Elle présentera notamment l'énorme avantage de fluidifier le trafic sur les Quais de la Dérivation, Monsieur Wesphael. Et d'ailleurs, l'Association de défense des riverains de ces quais a effectivement évoqué et transmis, par voie de presse écrite et parlée, les résultats d'une enquête qu'elle a menée auprès de ses riverains. Ces derniers déplorent effectivement :

– le passage trop élevé de véhicules, notamment de camions ;

– la vitesse excessive des véhicules ;

– l'insécurité qu'engendre le trafic sur ces quais, notamment en raison du passage de transporteurs de produits dangereux ;

– la malpropreté des quais et leur non-aménagement, ainsi que l'impression permanente de vivre le long d'une autoroute et non dans un quartier urbain, sans compter le manque d'espace laissé aux cyclistes, aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes ces raisons, les riverains insistent pour que l'on termine le contournement autoroutier de Liège.

À titre d'information, ces riverains sur les quais sont au nombre de 10.000 et ils ne souhaitent rien d'autre qu'un aménagement urbain qui fasse de ces quais, non plus une autoroute urbaine, mais des boulevards du même nom.

M. le Président. – Monsieur de Lamotte, il vous reste 30 secondes.

M. de Lamotte (cdH). – Troisième élément – j'ai bientôt fini, Monsieur le Président –, la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays permettra, en outre, d'améliorer la traversée de la Vallée de la Vesdre – le ministre nous le dira –, de délester la N61 et la N3, c'est-à-dire l'axe Fléron-Herve, avec pour effet de désenclaver les communes de Chaudfontaine, Trooz, Fléron et Soumagne.

Quatrième élément : elle participe au déploiement économique de la région liégeoise.

À quoi sert-il de développer un pôle économique branché sur la logistique si les pouvoirs publics ne participent pas à la mise en place des infrastructures qui permettent le développement de ce ring et de cette activité ?

Cette liaison s'ajoutera, effectivement, au réseau autoroutier performant dont dispose la Région et constituera un atout supplémentaire pour le développement économique de la Région liégeoise, sans compter les relations avec SAR-LOR-LUX, l'Euregio, etc.

Au niveau de l'environnement, les procédures urbanistiques légales – et que ce soit clair – seront effectivement maintenues pour le développement de cette liaison. Elles imposent, dans le cadre du permis d'urbanisme, la réalisation d'études d'incidences, de consultations qui seront évidemment respectées et cela, nous y tenons.

Les populations locales y ont droit. Il leur sera donné réponse.

Liège, qui possède déjà de nombreux atouts, a une belle et nouvelle occasion à saisir : ne la laissons pas passer ! Et j'insiste pour que la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays se réalise selon les normes environnementales strictes pour le plus grand respect du citoyen et des riverains, en particulier. Et à titre d'information, pour être tout à fait clair, cette liaison est dans le plan de déplacement et de stationnement de la Ville de Liège qui a été adopté par vos collègues Écolos au conseil communal.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je souhaite, tout d'abord, remercier nos deux collègues pour leur intervention à propos d'un thème qui, indiscutablement, me tient beaucoup à cœur.

Deux dossiers : sortie sud de Charleroi – Cerexhe-Heuseux/Beaufays. Ce sont deux dossiers qui existent de longue date et puisque j'ai été reconduit dans mes fonctions, je vais essayer de les concrétiser.

J'aurais déjà bien voulu aller plus avant avec Cerexhe-Heuseux/Beaufays, mais comme Écolo était au Gouvernement, j'ai été bloqué. Écolo m'a bloqué. Sinon, je serais déjà beaucoup plus loin. Comme ils ne sont plus là maintenant, *«avanti la musica»* et non seulement *«avanti la musica»*, mais sur base, non plus de la technique antérieure des permis – c'est pour cela que j'attends encore quelques jours – mais sur base de la nouvelle technique : permis rapide. Voilà comment je vais faire. Ainsi, vous savez tout, vous connaissez toutes mes intentions, pas de problème, pas d'hésitation.

En fait, vous posez la question de savoir si c'est compatible avec la DPR. Je vous dirai – soyons simples – que la DPR prévoit explicitement l'achèvement de ces deux maillons. Il n'est pas nécessaire de réfléchir longuement sur le fait de savoir pourquoi ? J'étais à la table de négociations et j'ai déposé les deux. Vous comprenez. Voilà pourquoi.

M. de Lamotte (cdH). – Nous aussi, Monsieur le Ministre !

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et du Patrimoine. – Je suis en cohérence totale avec la DPR.

Au-delà de cela, je pense que le bilan sera largement positif pour la population.

En effet, cela permettra de créer deux axes routiers performants permettant de désengorger des réseaux de routes urbaines, bordées d'habitations, complètement saturées.

Si quelqu'un a un doute, qu'il se rende à la sortie sud de Charleroi.

Il y en a qui connaissent dix fois mieux que moi l'endroit. Incontestablement, s'il y a quelques difficultés sur les routes nationales, c'est bien là. Que l'on discute le tracé – n'est-ce pas, Monsieur le Bourgmestre – cela, je comprends, mais ce sera d'un grand apport pour la population, c'est incontestable.

Et tout cela ne peut que conforter notre Région, comme pôle logistique de premier plan. À ce sujet, je voudrais réaffirmer, ma ferme intention de réaliser des projets – et là, je voudrais vraiment insister, Monsieur Wesphael, – aussi respectueux que possible du cadre de vie des futurs riverains, à l'instar de ce qui a été fait pour la liaison E25-E40, à Liège ou encore sur l'A8 dans le Hainaut. Et je suis conscient qu'il faut intégrer ce phénomène dans les investissements que

nous réalisons aujourd'hui ; et je puis vous dire que ces maillons vont intégrer de nombreuses mesures de protection telles que tranchées couvertes, écrans anti-bruit, bassins d'orage écologiques, pour citer quelques exemples.

Comment allons-nous les financer ? Là aussi, nous n'allons pas jouer longtemps. Il est évident que c'est impossible à financer par le budget ordinaire. On ne finance pas sa maison avec ses revenus mensuels, il faut faire un emprunt. Ce n'est pas possible autrement. C'est la même chose pour la Région. On passera évidemment par la SOFICO – créée pour cela – et qui est l'organe de débudgétisation pour les investissements routiers, notamment. Il n'y a pas d'autre formule. Cela ne sert à rien. Je ne vais pas essayer de vous raconter des histoires qui ne seraient pas conformes à la réalité.

Ensuite, vous évoquez la problématique de la signalisation. En l'absence de travaux, je crois que la signalisation mise en place dans les semaines qui ont suivi l'inauguration du tunnel de Cointe est claire et cohérente. Pendant les six mois de chantier de réhabilitation, il m'apparaissait de bon ton de dissuader les usagers de transit d'emprunter les autoroutes E411 et E25 en travaux. À cet effet, une signalisation provisoire a été mise en place, en Wallonie, c'est vrai, mais aussi en dehors de la Wallonie, c'est-à-dire, en Flandre, en Allemagne et en France pour informer les camionneurs, les automobilistes, le plus en amont possible. Ceci, pour tous les véhicules qui ne constituent pas un trafic interne à la Wallonie.

Vous évoquez ensuite les Quais de la Dérivation. Là aussi, dans les semaines qui ont suivi la mise en service du tunnel de Cointe, nous avons procédé à une adaptation du gabarit des Quais de la Dérivation :

– passage à une seule bande dans les trémies ;

– portiques limitant le passage des poids lourds ;

– signalisation directionnelle adaptée ;

– revêtements optimum au niveau acoustique ;

– limitation de la vitesse à 50 km/h.

Que peut-on faire de plus si ce n'est – et c'est une des motivations forte de ma démarche – mettre rapidement en service la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays ?

Alors, vous me parlez de saturation …

M. de Lamotte (cdH). – Nous aussi, Monsieur le Ministre.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Mais ils le sont tous, tous les axes possèdent une limite théorique de capacité, nombre de bandes de circulation etc..

En ce qui concerne le tunnel – pour faire bref – nous sommes aujourd'hui – alors que nous étions à 45.000 véhicules par jour à l'ouverture – aux alentours de 70.000 et c'est vrai que s'il n'y a pas encore de grands problèmes à l'heure actuelle, ils vont venir.

C'est pourquoi je crois, quand on sait la durée de concrétisation de grands projets, qu'il faut évidemment avancer le plus rapidement possible pour ne pas attendre que les problèmes existent sur le terrain au jour le jour.

Maintenant, au-delà de tout cela, je suis évidemment bien conscient que notre réseau routier et autoroutier est perfectible, j'en suis tout à fait conscient.

Indépendamment de ces deux chaînons manquants, il y aura d'autres réalisations, probablement qu'il y en aura d'autres, mais je parlais des chaînons manquants importants … Comme je le disais dans une conférence en début de semaine, ce n'est pas comparable avec le contournement de Spa, pour prendre un autre exemple. Vous comprenez qu'il s'agit ici des grands chaînons manquants. On va encore faire l'une ou l'autre petite réalisation peut-être.

En voyant notre collègue de Huy, je voudrais dire qu'on va peut-être faire quelque chose sur les quais. Mais cela ce ne sont pas de grandes réalisations, ce sont des petits aménagements par rapport à la sortie sud de Charleroi ou encore Cerexhe-Heuseux/Beaufays. Ce n'est pas pareil. Oui, on va encore faire quelques investissements.

Mais au-delà de ces investissements complémentaires, je crois qu'il faut effectivement – et là je suis d'accord avec vous – mettre l'accent sur l'amélioration. J'ai augmenté de 40 % les investissements en entretien durant la législature précédente. Je crois qu'il faut faire plus encore mais je vous dis ceci : au travers du budget, c'est impossible.

Par voie de conséquence, je pense que ce n'est que par le biais d'un financement alternatif que nous atteindrons l'objectif. Et c'est pourquoi je souhaite rapidement mettre en œuvre une vignette, sous une forme ou sous une autre, une vignette …

M. Cheron (Écolo). – Suisse !

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – …J'adore les Suisses pour diverses raisons *(Rires)* …une vignette mais je ne préjuge pas de la formule, je n'ai pas fait le choix à cette tribune, Monsieur Cheron, de la formule.

Mais pourquoi pas celle-là, de telle manière que chacun, et surtout les étrangers qui utilisent notre réseau, payent comme nous, car ils dégradent comme nous le réseau. Ils doivent donc payer et j'affecterai cette recette additionnelle – comme je n'ai qu'une parole, je vais le redire à la tribune – à la mobilité en générale. *(Rumeurs et applaudissements sur les bancs du cdH).*

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – On verra, Monsieur le Ministre, s'il y aura la même cohésion dans la majorité lorsqu'il s'agira de choisir entre une politique de mobilité en Wallonie qui offre aux citoyens une capacité de se déplacer autrement et des projets pharaoniques qui restent dans vos cartons en matière de financement des autoroutes. Même si c'est une débudgétisation, c'est quand même le contribuable wallon qui, à terme, paie cette débudgétisation.

Deuxième élément, vous avez le mérite de la clarté, comme d'habitude, et cela me fait bien plaisir. Cela étant, je pense sincèrement que vous commettez une erreur en finançant à terme cette liaison, pour deux raisons.

La première, c'est que les études aujourd'hui disponibles – c'est pour cela que je réclamais au minimum un débat avec les citoyens là-dessus – indiquent que cette liaison aura notamment pour effet d'augmenter le trafic sur Chaudfontaine de 45 % et cela peut facilement se comprendre.

Et deuxièmement, toutes les études un peu sérieuses, notamment sur le plan européen, mais y compris dans vos services, indiquent qu'une fois cette liaison terminée, dans 10 ans, elle sera déjà saturée et qu'il faudra donc la dédoubler par une seconde liaison qui passera en plein cœur du Sart Tilman et vous le savez pertinemment bien. Mais dans 10 ans, c'est évidemment beaucoup plus loin.

Dernier élément si vous le voulez bien : la modernité. Une agglomération qui se veut moderne dispose d'un grand réseau de transports en commun structuré, à l'instar de Lille.

Alors financer l'autoroute …*(M. le Ministre Daerden montre le document que M. Wesphael lui a donné)*…c'est cela, je vous l'ai donné, ou financer effectivement un réseau structurant pour l'agglomération, c'est le choix politique que l'on doit faire aujourd'hui et j'invite M. le Ministre de la Mobilité à bien réfléchir à cet égard.

Ensuite, en ce qui concerne M. de Lamotte, je lui dirai deux choses. La première c'est que j'ai apporté ici une réflexion globale sur la politique autoroutière wallonne et pas seulement localiste, j'ai essayé d'avoir une vue transversale.

Et deuxièmement, en ce qui vous concerne, si votre ministre des Travaux publics avait terminé à temps la mise à gabarit des Quais de la Dérivation, on n'aurait plus aujourd'hui des camions dangereux, avec des produits dangereux qui s'y promènent et les riverains des Quais de la Dérivation dormiraient aujourd'hui convenablement. Alors un peu de modestie à cet égard !

M. le Président. – Merci, Monsieur Wesphael.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – C'est quasi un fait personnel, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier le ministre pour sa réponse.

Il a été clair. Je voudrais aussi rappeler que la liaison Cerexhe-Heuseux/Beaufays et le chaînon manquant de Charleroi sud sont dans la Déclaration de politique régionale, donc personne n'est surpris par rapport à cela.

Et donc, je me réjouis du fait que, comme l'a dit le ministre : «*Avanti la musica*» et on y va.

Et troisième élément, Monsieur Wesphael, quand vous me dites que le ministre des Travaux publics a oublié les Quais de la Dérivation à Liège, cela ne me gêne absolument pas, les Quais de la Dérivation, ils ont été signés par Jean Defraigne.

M. le Président. – Merci, Monsieur de Lamotte.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. KUBLA À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA LIBÉRALISATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation des zones d'aménagement différé (ZAD)».

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, Messieurs les Ministres, je suis bien conscient qu'en général, on n'interpelle pas sur un projet de décret parce que, tôt ou tard, on aura une discussion ici, mais vous avez choisi – c'est votre droit le plus strict – de faire état publiquement de vos intentions en la matière. C'est vrai que ce n'est pas tout à fait la politique que vous aviez annoncée à grand renfort d'éthique politique, puisque vous aviez clairement annoncé qu'il n'y aurait pas d'effet prématuré, mais que ce serait uniquement lorsque les faits seraient là que …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ne me tentez pas sur ce terrain-là !

M. Kubla (MR). – Ah, mais je vous y attends avec grand plaisir.

Mais, moi, je lis avec intérêt que vous voulez le *big bang* du logement. Et le *big bang* du logement passe par la modification des ZAD, de la procédure relative aux ZAD.

Je dois dire que vous vous attaquez à un gros morceau parce que, quand je vois l'importance des ZAD, ce sont des milliers, des milliers d'hectares. On est, d'après quelques chiffres que j'ai ici, dans près de 12 % du marché foncier. Si vous retirez les zones publiques, une bonne dizaine, douzaine, on en discutera. Enfin, c'est énorme, c'est énorme.

J'ai quand même regardé où se trouvaient, parfois, ces ZAD.

Je me suis aperçu, par exemple, qu'à Perwez, il y avait 152 hectares de ZAD et de ZADI, pour seulement 515 hectares d'habitat. C'est 30 %.

Vous allez avoir là une extension pour votre commune qui est remarquable, mais ce n'est pas vrai partout, parce qu'il y a des communes de même nature que la vôtre, je pense, par exemple, à Walhain, qui est à côté, ou à Chièvres ou à Crisnée ou à Hannut où on se situe à 2 ou 3 % à peine. Donc, c'est déjà une situation qui est très variable d'un endroit à l'autre. Et quand on regarde les grandes villes de Wallonie, on s'aperçoit que certaines vont avoir de grandes marges de manœuvre – je pense notamment aux grandes villes hennuyères –, alors que Liège en a beaucoup moins. Donc, c'est une situation un peu bizarre, en tout cas loin d'être uniforme. Bref, c'est votre choix politique, vous dites …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Dont je ne suis pas responsable.

M. Kubla (MR). – De cela, non. Je suis bien d'accord.

Situation existante. Aucun problème là-dessus, mais enfin, je voulais mettre en évidence, dans ce début de discussion, l'importance de l'enjeu et le fait qu'il est historiquement – et ce n'est pas votre responsabilité, j'en conviens parfaitement –, réparti de manière anarchique. Il y a des gens qui vont se trouver devant d'énormes défis, positifs ou négatifs, on verra, parce que tout le monde ne souhaite pas les mises en œuvre, d'autres où ce sera anecdotique.

Quoi qu'il en soit, vous avez donc annoncé cette volonté très forte d'une impulsion dans le logement par ce biais-là. C'est un des grands biais, reconnaissons-le, une des mesures majeures par rapport aux autres.

J'ai regardé ce que disait le projet de Contrat d'avenir renouvelé, puisque c'est votre bible. Le Contrat d'avenir renouvelé parle d'une gestion parcimonieuse de l'espace. Pas certain qu'ici on soit dans l'hypothèse, mais on en reparlera certainement. Ce Contrat d'avenir renouvelé parle d'améliorer la cohérence entre les règlements régionaux et les plans d'aménagement des communes. On crée un lien quasi hiérarchique, en tout cas, structuré entre les deux. Et on parle d'une amélioration des procédures d'enquête publique, donc une volonté de participation citoyenne, qui, dans …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela …

M. Kubla (MR). – Pardon ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est dans le décret-programme.

M. Kubla (MR). – Oui, oui, mais par rapport à votre procédure, dont on va parler, il y a donc là pas mal de choses, en tout cas, trois grandes réflexions que vous avez écrites, que je ne retrouve pas, en fait – on y reviendra dans un instant –, dans votre démarche.

Alors, première chose qui est évidente – vous ne pouvez pas le nier –, c'est qu'entre votre première version et la deuxième, il y a un changement colossal.

La première version était d'un radicalisme qui a surpris tout le monde. Là, on s'est dit : *«Mais, qu'est-ce qui se passe ?»* Du jour au lendemain, toutes les ZAD sont devenues zones d'habitat et vous dites même, dans le commentaire de votre document de l'époque …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah, oui ? Lisez-le !

M. Kubla (MR). – Non, vous dites dans les commentaires que les communes auront la possibilité de freiner éventuellement ce qui n'irait pas par des procédures de trois années. Enfin, on peut ennuyer ceux qui voudraient aller trop vite ou ceux qui perturberaient le paysage politique. Parce que ce sont, évidemment, des enjeux politiques forts. On ne parle même pas des enjeux financiers, mais je connais énormément d'endroits du même style, des ZAD où vous avez des comités radicalement hostiles à ce qu'on les mette en œuvre. Et donc, du jour au lendemain, dire qu'elles sont devenues zones d'habitat, ce n'est pas évident, même s'il y a une taxation éventuelle des plus-values à propos de laquelle j'aimerais savoir comment vous allez la mettre en œuvre, parce que cela peut être des biens qui sont dans les familles depuis très longtemps.

Taxation des plus-values : sur quoi la calculez-vous, sur quel prix moyen d'origine, etc. ? Cela ne me paraît pas si simple.

Enfin, admettons. Cela a perturbé beaucoup. C'était vraiment une révolution, reconnaissons-le. Et beaucoup de pouvoirs locaux se sont dit : *«Mon Dieu, on va se retrouver devant une pression, devant un débat difficile à arbitrer et avec* – vous le disiez vous-même – *de très faibles moyens de s'y opposer»*. Je pense quand même qu'un conseil communal a toujours le droit de refuser une ouverture de voirie. Donc, s'il y une ouverture de voirie, on peut lanterner longtemps, mais enfin, c'est quand même de faibles moyens d'opposition.

Puis, après quelques avis, dont celui de la CRAT, vous changez radicalement. Vous revenez presque à la version initiale, sauf que vous l'allégez des études d'incidences, qu'il ne faut plus un bureau agréé pour faire le rapport, mais que cela peut être «on ne sait qui», mais il y aura un rapport fait sur une façon de mettre en œuvre ces zones.

Je me dis, politiquement, que s'est-il passé ? *(Réaction de M. Antoine).*

Ah, je n'en suis pas si sûr. Quand je vois les deux moutures, ce sont deux textes de philosophie totalement différente. Alors, ou bien, à la première, vous aviez arraché dans la discrétion générale un texte qui vous arrangeait, ou bien, vous êtes à ce point malléable par la CRAT que, lorsqu'elle vous montre le grand doigt, vous commencez à dire : *«Après tout, participons…*

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je suis un homme de dialogue, moi !

M. Kubla (MR). – Oui, vous êtes un homme de dialogue. Toujours est-il que ce changement entre les deux versions me pose problème et je voudrais vraiment une réponse claire. Vous dites : *«Ce n'est pas tellement différent.»*. Moi, je dis : *«Il y a un monde entre les deux.»*.

Il y a un monde entre votre première mouture et la seconde. Et j'ai rarement vu deux textes, à un mois d'écart, dans un Gouvernement – je ne parle pas du précédent, je parle d'une manière générale –, qui soient à ce point différent au niveau de la philosophie. Donc, là, j'aimerais quand même avoir une explication politique sur ces situations. Mais on est devant maintenant, puisque ces textes circulent un peu partout, ils sont en consultation dans différents endroits, donc, forcément, on les a, tôt ou tard, entre les mains, puis vous en faites état publiquement.

On a certain nombre de craintes et de questions.

Première question, vous dites : *«Attention ! Grâce à cela, on ne va pas toucher aux zones agricoles de la même manière que cela se passerait s'il n'y avait pas cette mesure.»*. Je mets en doute cela. Parce que vous le savez bien, la quasi-totalité des 20.000 hectares des ZAD sont des zones agricoles, aujourd'hui. Et vous mettez la pression pour les faire rentrer sur le marché. Ce sont 20.000 hectares de zones agricoles qui disparaissent. Donc, je ne vois pas en quoi vous épargnez le monde agricole par cette mesure et c'est ma première question.

Deuxièmement, vous dites : *«Il me faut du logement ou social ou moyen.»*. C'est ma deuxième question. Comment allez-vous contraindre les communes, les propriétaires, les investisseurs, les promoteurs à faire du logement moyen là où ils ne veulent pas en faire ? Cela va quand même être complexe.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – … Et du social là où les communes n'en veulent pas.

M. Kubla (MR). – Par exemple.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela existe !

M. Kubla (MR). – Cela existe. C'est évident, c'est évident.

M. de Lamotte (cdH). – Toute ressemblance est purement fortuite !

M. Kubla (MR). – J'ai du logement social dans ma commune si c'est cela qui vous chatouille. Peut-être pas assez aux yeux de M. Antoine. *(Rumeurs).*

M. de Lamotte (cdH). – On n'a jamais dit cela !

M. Kubla (MR). – Jamais. Écoutez, je vais au-devant de vos pensées. Mais, la question me paraît importante.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a certaines communes qui vous sont proches qui n'en ont pas et qui n'en veulent pas.

M. Kubla (MR). – Et vous allez l'imposer. On laissera à M. Antoine le soin de faire le *hit-parade* des communes qu'il n'aime pas à ce niveau-là. Mais, ma question, Monsieur Antoine, est quand même bien précise : comment allez-vous contraindre les réalisateurs des projets à passer sous les Fourches Caudines de vos objectifs à vous ? Question précise.

Troisièmement, alors qu'auparavant, vous aviez le contrôle, par l'autorisation, vous y renoncez.

On peut dire : *«Très bien. L'autonomie communale : bravo !»*. Mais quelle sera la cohérence ? Parce que, quand j'ai cité, tout à l'heure, le Contrat d'avenir renouvelé, ce n'est pas par hasard, c'est parce que vous parlez là, effectivement, du renforcement de la cohérence entre le régional et le communal. Je me demande comment vous allez faire. Alors qu'il y aura 262 communes demain qui pourront, chacune à leur manière et à leur façon et à leur rythme, faire ce qu'elles veulent de cette nouvelle ouverture, comment allez-vous garder la cohérence d'ensemble du projet qui est quand même, je pense, votre charge en tant que ministre de l'Aménagement du Territoire ?

Quatrième question, consultation citoyenne. Elle est, aujourd'hui, totalement entrée dans les mœurs. Elle fait partie, je crois, de la nouvelle politique de gestion des communes. Elle était prévue dans l'ancienne procédure. Je la discerne beaucoup moins dans la nouvelle. *(Réaction de M. Antoine).*

Ah ? J'aimerais bien que vous me disiez où elle se situe et de quelle manière on pourra encore rentrer dans ce mécanisme.

Cinquième question. Quel est le mécanisme de taxation des plus-values ? Cela, indiscutablement, c'est quelque chose de préoccupant parce que cela va quand même porter sur des sommes considérables. Il serait bon de lever un peu un coin du voile. On part de quelle base ? Quel niveau de taxation ? Dans quels délais ? Commercialisation ou pas ? Il y a beaucoup d'aléas dans cette matière.

Sixième question. Vous parlez des sociétés de logement, en disant que beaucoup de ces zones d'aménagement différé sont, en fait, déjà la propriété de sociétés de logement qui ne peuvent pas les mettre en œuvre.

C'est faux de dire qu'on ne peut pas les mettre en œuvre aujourd'hui.

La procédure existe. Elle est peut-être lourde, mais elle a été votée par votre partenaire, à l'époque, par ce Parlement et elle comprenait un certain nombre d'étapes qui, finalement, peuvent être allégées. Mais vous avez fait plus que les alléger. Vous avez changé toute la philosophie.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Simplifier.

M. Kubla (MR). – Non, non, non. La première version n'était pas une simplification. C'était une révolution. La deuxième est déjà un peu différente. Et donc, y a-t-il les moyens, dans ces sociétés de logement, pour mettre en œuvre ces terrains ? Parce que j'ai toujours compris que les sociétés de logement avaient un handicap évident qui était le manque de ressources financières. Demain, vous allez permettre que les zones soient activées. Ont-elles les ressources ? Ont-elles les moyens de réaliser ces projets ? Parce que, en avoir la possibilité virtuelle, mais ne pas avoir les ressources concrètes pour le faire, cela n'est quand même que de la poudre aux yeux. Donc, sur ce plan-là, comme vous avez les capacités de gérer le logement, j'aimerais savoir s'il y a un plan financier qui accompagne cela, qui n'est pas un plan de rénovation, parce que celui-là est connu. Ce n'est pas la vente de quelques maisons avec du recyclage des moyens qui va permettre de faire face à ce que vous voulez mettre en œuvre ici, quand on voit les milliers d'hectares qui sont en cause.

Enfin, dernière question, et je rejoins un peu votre façon de faire par le passé : vous aimiez bien poser beaucoup de questions. Donc, je crois que j'ai été très…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Aucun problème. Allez-y.

M. Kubla (MR). – Aucun. Dernière question : avez-vous vraiment fait un inventaire de la situation,

de l'ensemble du territoire, y compris en logement social et moyen, parce que vous affirmez qu'il manque de ressources, qu'il y a trop peu de logements, qu'on va activer tout cela, qu'on va faire le *big bang*, qu'on met 20.000 hectares en procédure accélérée d'investissement, de mise en œuvre. Est-ce que vous avez, aujourd'hui, un inventaire qui vous permette d'y voir clair dans votre stratégie du logement ? Parce que j'ai le sentiment que vous allez encourager l'éparpillement des initiatives que vous ne contrôlerez plus puisque vous n'avez qu'un vague droit de recours par le fonctionnaire délégué. Donc, c'est assez mince comme stratégie d'ensemble. Donc je vous demande clairement : où et dans quels délais et vers quoi vous voulez aller avec ce qui, aujourd'hui, très sincèrement, inquiète beaucoup de communes ? Parce qu'elles avaient pas possibilité, même si c'était lourd, de les mettre en œuvre…

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous pouvez conclure, s'il vous plaît ?

M. Kubla (MR). – J'ai fini… De les mettre en œuvre dans une hiérarchie bien analysée, avec une enquête publique. C'était une méthode qui permettait à chaque pouvoir communal démocratique d'avancer et vous aviez le contrôle. Vous supprimez le contrôle. Vous dites à tout le monde : *«Allez-y !»*. Et même, au début, si on ne vous avait pas fait changer votre texte, c'était clairement : *«Tout est libre et on peut y aller. En avant marche ! Que cela vole !»*.

C'était, *avanti la musica*, comme disait votre collègue. Je crains qu'ici, cela n'aurait été un désastre, sur le plan d'un urbanisme un peu sauvage, d'une série de dossiers dont certains bénéficiaires auraient été très heureux, mais pour lesquels les pouvoirs publics allaient être confrontés à d'immenses problèmes. Donc, je pense que vous devez rassurer les autorités communales et donner une réponse convaincante sur le sujet. *(Applaudissements sur les bancs du MR).*

M. le Président. – La parole est à M. Cheron pour développer son interpellation.

Vous avez cinq minutes.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur l'interlocuteur du ministre, chers Collègues, l'exercice est périlleux. D'abord, succéder à M. Kubla à la tribune, c'est toujours un exercice difficile.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous ne manquez pas de talent. Vous êtes timide, c'est tout.

M. Cheron (Écolo). – Mais nous allons parler du même thème, peut-être pas de la même façon.

Vous savez, c'est comme au Concours Reine Élisabeth. Il y a un thème. Le thème, c'est l'aménagement du territoire au travers, effectivement, d'un texte dont M. Antoine a déjà abondamment parlé…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pas assez !

M. Cheron (Écolo). – …De manière un peu différenciée, d'ailleurs, suivant les types de média qu'il utilise, mais on reconnaît là la patte du spécialiste. On ne parle pas de la même façon à *Vers l'Avenir* et au *Vif l'Express*.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je n'ai pas encore été là.

M. Cheron (Écolo). – C'est ce que j'ai compris. Et donc, le thème, c'est celui de l'aménagement du territoire. Et je suis d'accord, totalement d'accord avec M. Kubla pour considérer que c'est fondamental.

Je dirai que toutes les communes wallonnes ne sont pas concernées. Il y en a 7 qui ne sont pas concernées, qui n'ont pas de zones d'aménagement différé, mais c'est peu. Cela veut dire que la plupart sont concernées.

Ce sont des enjeux énormes en termes de questions qui se rapportent à ce qu'on appelle l'accès au logement, le logement étant, pour nos concitoyens, une des premières priorités essentielle.

On connaît – je pense que ce n'est pas tout à fait le hasard si nous sommes tous les trois qui parlons de ce sujet, du Brabant wallon –, des zones où, particulièrement, il y a une pression foncière importante, pour ne pas dire de plus en plus intenable. Arrive donc, aujourd'hui, sur ce thème, un texte qui n'est pas encore projet – Monsieur Kubla, je vous ai connu plus précis – il n'est même pas encore projet.

M. Kubla (MR). – Avant-projet.

M. Cheron (Écolo). – Vous dites qu'il y a déjà beaucoup de modifications entre la première et la deuxième lecture. Si mes informations sont correctes, outre les avis qui ont été sollicités comme de droit, il reste le Conseil d'État.

Et là, je suis aussi très intéressé par la lecture, la bonne lecture que va faire le Conseil d'État.

Sur un certain nombre de prescriptions, je crois un peu connaître la matière du Code wallon de l'aména-

gement du territoire. le prédécesseur de M. Antoine, M. Foret a beaucoup travaillé, s'est beaucoup entouré pour retravailler le texte. D'ailleurs, il est à peine terminé qu'on va le modifier fondamentalement dans une entreprise que certains appellent déjà de «déforestation». Et, avant M. Foret, j'ai bien connu son prédécesseur…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – L'honorable…

M. Cheron (Écolo). – L'honorable créateur…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – L'excellent et le regretté…

M. Cheron (Écolo). – …des hautes écoles.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – …Michel Lebrun.

M. Cheron (Écolo). – L'honorable créateur des hautes écoles dont on n'arrête pas de parler et reparler. M. Lebrun a d'ailleurs la grande spécialité de parler de sujets. Et une fois qu'il est parti, on en parle encore plus.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui, mais il permet à des jeunes de devenir parlementaires.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur Antoine, on peut faire des carrières sur les dossiers de M. Lebrun. J'en suis d'ailleurs une preuve presque vivante. *(Rires et rumeurs).*

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et Serge Kubla aussi !

M. Cheron (Écolo). – Et donc, c'est avec un intérêt non dissimulé et aussi personnel que je vais profondément m'intéresser à ce sujet. Parce qu'il y a déjà la première lecture et il y a la deuxième lecture. On se demande ce qu'il s'est effectivement passé entre les deux.

On va essayer de comprendre, mais on doit d'abord essayer de comprendre les enjeux. Et je pense que les enjeux sont effectivement des enjeux liés à l'aménagement de notre territoire dans ses aspects les plus fondamentaux, à savoir les zones dont on parle, les zones d'aménagement différé qui, dans la première lecture, devenaient automatiquement des zones d'habitat et qui, aujourd'hui, deviennent des ZAC, des zones d'aménagement concerté.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Zones d'aménagement communal…

M. le Président. – Monsieur Cheron, il vous reste une minute.

M. Cheron (Écolo). – Oui, vous êtes déjà en train de me priver d'une minute.

M. le Président. – Continuez votre texte, vous perdez votre temps.

M. Cheron (Écolo). – Je n'ai pas de texte, Monsieur le Président. *(Rires).* J'essaye simplement…

M. le Président. – C'est pour cela que vous êtes trop long, d'ailleurs.

M. Cheron (Écolo). – Je ne vais pas me référer à quelque chose que je n'ai pas et je crois apporter…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est cela le problème.

M. Cheron (Écolo). – Je crois que je vais essayer de vous dire combien nous avons intérêt à être bien attentifs sur ce dossier. Je ne voulais pas laisser M. Kubla tout seul sur ce dossier, je voulais l'accompagner sur le thème de l'aménagement du territoire, mais j'espère que ce Parlement va vous suivre à la trace, Monsieur Antoine. En tout cas, moi, je vais le faire et j'aurai des questions quand le débat se posera vraiment. Parce que vous dites deux choses.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il faudra courir.

M. Cheron (Écolo). – Oui, oui, la course à pied, ce n'est pas un problème pour moi. C'est quand vous voulez. La question du logement et de la pression foncière, c'est un dossier considérable en Wallonie. Le deuxième dossier, c'est le dossier de la zone agricole.

Et je vais essayer de démontrer, pas ici, parce que je vais être interrompu, mais je vais essayer de démontrer que les remèdes que vous apportez ne sont pas les bons remèdes, que ce que vous essayez de faire, c'est de l'esbrouffe politique, à savoir, faire

croire qu'on va diminuer la pression foncière en travaillant sur les zones d'aménagement différé alors que vous n'apportez rien de concret par rapport au noyau urbain et la dévitalisation des centres et des noyaux d'habitat, en ne vous préoccupant pas suffisamment des zones habitables et constructibles qui restent encore au plan de secteur et de la question de la zone agricole utile par rapport à ce que vous essayez de nous présenter. Autrement dit…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous étiez bon jusque là.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur Antoine, j'espère que vous aimez aussi la contradiction, vous allez être servi.

Nous allons, dans ce Parlement, faire un vrai débat. Parce qu'aujourd'hui, nous parlons d'une deuxième lecture, nous attendrons la lecture définitive, et dès qu'il y aura, Monsieur Kubla, un projet, vous pouvez compter sur les écologistes et sur moi-même, en particulier, pour être bien présents en commission et vous interroger, Monsieur le Ministre, sur toutes les annexes dont la moins considérable n'est pas, effectivement, la question de la taxation des plus-values parce qu'il faudra aussi m'expliquer le lien, parce qu'il n'y aura…

M. le Président. – Monsieur Cheron, si vous ne concluez pas, je vous coupe la parole.

M. Cheron (Écolo). – Je conclus. Surtout, ne me coupez pas, Monsieur le Président, ce serait déshonorant.

M. le Président. – La parole, la parole seulement…

M. Cheron (Écolo). – Surtout, ne le faites pas. Surtout ne le faites pas. *(Rires).*

Ce que je veux dire, Monsieur Kubla, vous le savez, c'est que la taxation des plus-values – et encore, il faudrait que je voie le système imaginé par le ministre, je doute qu'il avance beaucoup là-dessus, vous pouvez pour cela me faire confiance et lui faire confiance, il ne va pas beaucoup avancer là-dessus –, ne peut se faire que quand il y a une modification réglementaire au plan de secteur. Dans le système des ZAD tel qu'il est proposé, il n'y a pas de modification d'affectation de la zone pour l'instant, et par ailleurs, lorsque le bien est valorisé, parce que ce n'est pas la simple modification réglementaire qui fait la taxation. Nous y reviendrons.

Voilà donc un rendez-vous, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, chers Collègues, que je voudrais prendre. Nous serons particulièrement attentifs sur ce thème. Et je remercie encore M. Kubla d'avoir permis à ce Parlement de déjà parler d'un sujet dont vous avez déjà beaucoup parlé ailleurs et en dehors contrairement à ce que vous aviez dit, Monsieur le Ministre. *(Applaudissements sur les bancs Écolo).*

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour développer son interpellation.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, dans la Déclaration de politique régionale, on évoque la nécessité de recentrer les activités et de valoriser les zones urbanisées. Cela pour permettre une gestion parcimonieuse des sols en évitant l'urbanisation par la voie de la révision des plans de secteur ou de PCA dérogatoires.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous me confirmerez que vous comptez bien poursuivre et terminer les révisions des plans de secteur déjà lancées afin qu'elles aboutissent le plus rapidement possible.

Dans l'actuelle mouture du futur décret de simplification administrative, on viserait à modifier les articles 33 et 34 du CWATUP qui concernent les ZAD à vocation de zone d'habitat ou à vocation de zone industrielle. Les ZAD figurent clairement parmi les zones urbanisables qu'il est éventuellement opportun de mobiliser.

On touche ici les réserves foncières dont disposent les différentes communes et que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre.

Permettez-moi d'aborder la problématique sous le point de vue des zones à forte pression foncière.

Les zones à forte pression foncière sont marquées par l'explosion des prix des terrains et des immeubles à l'achat. Communément, on cite parmi elles le Brabant wallon, la frontière belgo-luxembourgeoise, les Cantons de l'Est, pour prendre quelques exemples. Le futur décret-programme sera-t-il une réponse par rapport à cette problématique ? Et dans quelle mesure ?

En effet, dans toute la Wallonie, on dénombre plusieurs milliers de zones d'aménagement différé, soit environ 20.000 hectares qui, depuis une trentaine d'années, attendent de recevoir une affectation précise. Si l'idée initiale du ministre était de les affecter purement et simplement aux zones d'habitat à caractère rural, la nouvelle mouture du décret-programme laisse aux communes le soin de définir à quelle finalité les ZAD doivent être affectées.

S'il est opportun de mobiliser les réserves foncières, il reste à savoir avec quels moyens les com-

munes concernées ou intéressées pourront équiper ces nouvelles zones. Le CWATUP est clair à cet égard : l'octroi du permis est conditionné par le fait que la parcelle ait accès direct aux équipements collectifs tels que route, électricité, eau, etc. Il est donc fort probable que les communes intéressées ou les intercommunales introduiront des demandes de subsides via, par exemple, les programmes triennaux. Sommes-nous prêts, en tant qu'autorité régionale, à répondre à l'appel des communes ?

Par ailleurs, libérer un grand nombre d'hectares ne donne qu'une réponse partielle au problème de la rétention foncière qui est un des facteurs à la base de la pression foncière. En effet, transférer des terrains d'une ZAD vers une zone d'habitat n'oblige en rien les propriétaires actuels à vendre leurs terrains. Or, le problème se pose pour les jeunes qui cherchent un terrain, mais qui n'en trouvent aucun. La mobilisation des réserves foncières peut être un élément de la réponse. La mobilisation de terrains situés derrière la première rangée de maisons, le long des zones linéaires en serait une autre. Elle permettrait d'ailleurs à beaucoup de candidats bâtisseurs d'accéder plus facilement à un terrain et ce, à un coût plus raisonnable. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, ce que vous pensez de l'idée ?

L'actuel CWATUP nous dit que l'inscription de nouvelles zones d'activité économique (les ZAE) au plan de secteur est, soit accompagnée de la réaffectation de ZAE désaffectées, soit de mesures favorables à l'environnement, soit d'une combinaison des deux. Le CWATUP, modifié par le projet de décret-programme, si je l'ai bien compris, prévoit qu'à l'exception des zones d'extraction, toute nouvelle zone urbanisable serait compensée par la mutation d'une zone urbanisable en zone non urbanisable ou par toute compensation alternative définie par le Gouvernement. Tout d'abord, pouvez-vous nous préciser quelles sont les raisons de l'exception qui concerne les zones d'extraction ? Et ensuite, de façon un peu provocante, je l'admets, va-t-on devoir sacrifier des zones d'activité économique si l'on veut avoir des zones d'habitat ou l'inverse ?

Je ne voudrais pas terminer sans une réflexion sur la caducité de certains plans de secteur.

En effet, pourquoi ne pas proposer une modification de l'article 19 du CWATUP, en y inscrivant, par exemple, que le Gouvernement soumet les plans de secteur à une évaluation, par exemple, décennale avec transmission du rapport d'évaluation au Parlement ?

Il faudrait éviter de manière structurelle que bon nombre de plans de secteur deviennent caducs et ne répondent plus aux besoins immédiats et urgents (Nous avons vécu cette problématique au moment où nous adoptions le plan prioritaire des ZAE).

L'évaluation périodique nous permet également d'éviter de recourir systématiquement aux révisions partielles, qui – en s'additionnant les unes aux autres – équivalent à une révision plus volumineuse, mais moins cohérente.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de l'utilité d'un tel instrument d'évaluation décennale des plans de secteur qui favoriserait un débat transparent au sein de notre Assemblée ?

M. le Président. – Merci, Monsieur Stoffels. Il n'y a plus d'intervenants.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, permettez-moi de remercier chaleureusement les trois intervenants, M. Kubla, M. Cheron, M. Stoffels parce qu'ils me donnent l'occasion, pour la première fois – mais je n'aurais pas pu faire autrement du reste, c'est le Parlement qui contrôle le Gouvernement – de m'exprimer sur ce sujet.

D'abord, je voudrais, sur le plan de la méthode, répondre, si vous le voulez bien, point par point, sinon aux reproches, aux taquineries, vais-je dire, de mon excellent collègue, Serge Kubla.

S'agit-il d'une initiative personnelle ? La réponse est évidemment non, puisque pour la première fois où je me suis exprimé devant la presse, le point avait déjà fait l'objet d'une double approbation par le Gouvernement.

Dès lors, il avait eu le temps d'être soumis à l'analyse politique du partenaire et d'un certain nombre d'organismes sur lesquels je vais revenir.

Et ce matin, pour faciliter ma réponse, j'ai interrogé le ministre-président. Je lui ai demandé de m'indiquer s'il y avait eu des précédents d'annonces importantes de politiques menées, sans que jamais le Gouvernement n'ait été mis au courant ? Et il m'a dit, mais instantanément : *«Je te réponds : «quatre à quatre», le plan 4x4 qui n'avait jamais été soumis au Gouvernement»*.

Voilà un exemple simple et que je ne critique pas.

M. Kubla, (MR). – Ce n'était pas un décret.

(Mme Cornet, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel).

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je ne veux pas

polémiquer. Je parle de décisions importantes. Je ne veux pas polémiquer, je parle de décisions importantes. Ce n'était pas important «4x4» ?

M. Kubla, (MR). – Si.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah, bien.

Donc, voilà, grâce à la mémoire vigilante du Premier wallon, j'ai donc appris qu'il était possible de prendre des décisions importantes, sans jamais en parler au Gouvernement. *(Réaction de M. Kubla)*.

Premier élément, premier élément : double approbation par le Gouvernement. Et j'ai attendu patiemment cette double approbation pour m'exprimer une première fois.

Monsieur le Ministre, chers Collègues, Monsieur le Ministre, puisque ministre un jour, ministre toujours – c'est important quand même – jamais je n'ai parlé – je n'ai d'ailleurs fait qu'une seule conférence de presse et je vous donnerai copie de celle-ci – d'un projet de décret.

Deuxième élément, on oublie l'initiative personnelle, même si c'est tout à fait normal qu'un ministre dépose au Gouvernement et au Parlement certaines idées. Je vous ai lu, mais vous avez, depuis votre retour de Buenos Aires, largement amendé votre texte parce que le premier était écrit au picrate : *«Précipitation excessive, manque de concertation»*.

Alors, je vais quand même vous répondre. Ce texte a été soumis – c'est vrai en un temps record, ça, je vous le concède – à l'ensemble des organismes concernés. Et je vais vous les citer.

Ainsi, j'ai rencontré le président Taminiaux, pendant de nombreuses heures, à deux reprises, au nom de l'Union des villes et communes. Ainsi, j'ai été défendre le texte personnellement devant le Conseil supérieur des villes et communes, plusieurs de vos représentants y étaient, dont M. Dardenne qui s'est même fait traiter de gauchiste par un membre du MR. Tout arrive !

Troisième élément, il a été soumis, quoi de plus normal, à la CRAT, organisme essentiel, s'il en est, et je me réjouis des avis éclairés qu'elle ne manque pas de transmettre au Gouvernement. Il a été transmis au CWEDD qui a fait ses remarques. J'ai eu deux rencontres avec Inter-Environnement. Rien ne m'y obligeait, mais j'ai tenu à les rencontrer. J'ai eu une longue concertation et un dialogue avec l'Ordre des architectes, avec la Fédération des notaires, avec la Confédération nationale de la construction, avec la FWA et hier encore, je répondais aux questions de l'UPSI, l'ensemble du secteur de la promotion immobilière. Si j'ai oublié quelqu'un, dites-le moi. Et bien évidemment, j'ai rencontré – j'aurais manqué à tous mes devoirs – l'administration centrale, sans oublier le corps des fonctionnaires délégués.

Je pense vraiment que dans les six semaines qui ont précédé la deuxième approbation, il me semble avoir vu l'ensemble de l'aéropage consultatif indispensable à l'adoption d'un décret.

Et tous ces éléments-là, peu ou prou, avec des remarques, des suggestions, parfois extrêmement intéressantes, – et je m'en suis réjoui – ont enrichi le texte et l'ont fait, tout à fait naturellement, évoluer. Je ne suis pas quelqu'un de fermé, d'hermétique, qui croit que le premier jet est le meilleur et je réponds ainsi à M. Cheron : il y a eu une première lecture, une deuxième lecture, il y en aura une troisième après le Conseil d'État et une quatrième devant le Parlement.

Donc, rassurez-vous, je sais que lorsque j'ai ce texte sous le bras, je dois avoir mon petit pot de Tipp-Ex à côté de moi pour corriger. Mais quoi de plus normal sur un sujet aussi sensible, aussi important pour l'avenir de la Région, qui concerne le logement, notre territoire. Ce serait malvenu, sinon stupide, de me fermer à de justes propositions, suggestions de l'ensemble des protagonistes.

M. Cheron (Écolo). – Y compris au Parlement ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Évidemment.

M. Cheron (Écolo). – Je note.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Évidemment. La règle est simple dès lors que les deux groupes de la majorité sont d'accord, je suis ouvert à toutes les possibilités. Et je connais certains membres de la majorité, je pense notamment à notre collègue Stoffels et bien d'autres, sans oublier les collègues du groupe cdH, qui, si on peut améliorer le texte, trouveront à travailler avec vous et avec moi.

Premier élément, initiative personnelle, j'ai répondu. Deuxième élément, concertation : sincèrement, Monsieur Kubla, si j'ai oublié quelqu'un, je le rencontre demain parce que je ne veux oublier personne sur cet élément-là. Troisième élément …

M. Kubla, (MR). – Monsieur Antoine, si vous permettez deux secondes.

En ce qui concerne la consultation, à partir du moment où vous déposez un texte qui est admis par vos collègues, vous avez fait un choix politique. Vous

consultez, après, une série de gens que vous ne devez pas forcément voir. C'est très bien. Il aurait été plus simple de le faire avant comme ça vous auriez directement intégré leur réflexion.

Mais ce que vous ne pouvez pas nier, c'est que les autorités communales ont été au courant de la première mouture, vu que vous l'avez rendue publique, vous l'avez laissé filtrer.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et alors ?

M. Kubla, (MR). – Ça a provoqué un émoi considérable …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et alors ? Mais c'était voulu !

M. Kubla, (MR). – Alors, assumez. Très bien.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'était voulu. Mais c'était voulu.

M. Kubla, (MR). – Non seulement, c'était voulu, mais en plus, vous changez.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais même nuancer mes propos. Avant même la première lecture, un certain nombre des consultations que j'ai évoquées, avaient eu lieu et elles ont eu lieu entre la première et la seconde. Et je peux même vous indiquer qu'un certain nombre des organismes concertés m'ont demandé de revenir, dès lors qu'ils auraient pris connaissance de l'avis du Conseil d'État.

Je n'ai pas voulu faire cela *discreto* et profiter de la distraction des vacances de Toussaint, je l'ai annoncé *urbi et orbi*. Il y a un projet, quiconque veut réagir – et vous allez voir qu'il y a eu des réactions intéressantes –, quiconque veut l'améliorer, j'en prendrai bonne note.

Dans un projet touchant le quotidien des Wallons, je me refuserai toujours d'agir dans la discrétion, voire de profiter de leur indifférence. Cela, c'est pour la méthode. Personnellement, je n'ai pas eu un reproche sur la méthode, pas un seul.

M. Kubla (MR). – Si, ici.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais essayer de vous convaincre sur le fond. Pour bien fixer les esprits, parce que vous avez épinglé telle ou telle commune, très subtilement et vous avez eu la correction de reconnaître que je n'y étais pour rien, de quoi s'agit-il ?

Il y a une trentaine d'années, on a parcellisé le territoire belge en plans de secteur. On a prévu des zones d'habitat, des zones agricoles et des zones de réserve foncière destinées à l'habitat.

À l'époque, il y a trente ans, nos prédécesseurs – M. Taminiaux a cité le nom – étaient très bien éclairés, ils avaient dit : *«Tous les 10 ans, nous allons revoir l'ensemble des plans de secteur pour ouvrir le robinet des réserves et pour, tout simplement, utiliser une partie de ces réserves par rapport aux besoins constatés.»*.

L'idée était géniale. La difficulté, c'est que jamais il n'y a eu d'évaluation d'appréciation de l'ensemble des plans de secteur.

Mieux même, notre excellent collègue Robert Collignon avait déposé un texte – qui est d'ailleurs devenu un décret – qui prévoyait les révisions partielles des plans de secteur. Retenez bien cela parce que c'est une procédure extrêmement intéressante, mais qui aura eu, malgré tout, un certain nombre d'effets pervers.

Quels sont ces effets pervers ? Bien évidemment, pour des raisons économiques, pour des raisons d'habitat, de logement, on a manqué de terrains. Non pas que la zone d'habitat fasse toujours défaut mais parce qu'une grande partie de ces zones n'étaient pas mises en vente et qu'on ne pouvait pas forcer le propriétaire à les mettre en vente. Retenez bien ce *distinguo* important : zone d'habitat et zone réellement disponible.

Que s'est-il passé, tous partis confondus, rassurez-vous ? Les autorités publiques ont gardé le plus facile, la fonction faible : la zone agricole. Et systématiquement, c'est la zone agricole qui a trinqué pour tout le monde.

Vous me demandez des chiffres et des inventaires, je vous en fournis déjà – et je le dis à M. Cheron – : en 20 ans – vous m'entendez ? – on a sacrifié 50.000 hectares de la zone agricole, systématiquement. C'était bien plus facile de se ruer, parfois au milieu de nulle part, pour une zone d'activité économique ou pour une extension d'habitat, plutôt …

M. Kubla (MR). – Vos 20.000 hectares sont en zone agricole !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Attendez, laissez-moi répondre…

M. Cheron (Écolo). – Et votre parti, le cdH, n'y était pas mais le PSC y était !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous ne m'avez pas compris, j'ai dit : tous partis confondus.

M. Cheron (Écolo). – C'est confondant !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais vous savez, Monsieur Cheron, si vous deviez porter tous les malheurs des «Grüne» et des «Verts», que resterait-il de vous ?

Donc, très clairement, c'est un fait historique : 50.000 hectares. Avec un autre effet pervers…

M. Kubla (MR). – Pas gaspillés, utilisés !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai dit «utilisé». Mais c'est au détriment de la classe agricole, que vous le vouliez ou non.

M. Kubla (MR). – Et les 20.000 hectares que vous allez libérer sont en zone agricole aujourd'hui.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je vais essayer de vous répondre, si vous le voulez bien. Vous aurez l'occasion de répliquer et de critiquer si vous le souhaitez.

L'effet pervers, c'est la spéculation qui a régné sur la zone agricole.

Aujourd'hui, si vous prenez la Hesbaye, tout terrain agricole à bord de chemin vaut à peu près un million et plus l'hectare. Cela ne correspond pas à une raison économique. Souvent, il y a une raison de spéculation. Pourquoi ? Parce qu'il se dit que tôt ou tard, on aura besoin de destiner ces zones à d'autres effets. Vous avez donc un certain nombre de portefeuilles constitués – je peux vous donner des preuves – de larges bandes agricoles que l'on a achetées très cher…

M. Boucher (MR). – Ce n'est pas vrai, ça !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – …à des fins de spéculation.

Vous me dites : «*Comment allez-vous faire pour protéger la zone agricole ?*». Eh bien, si vous avez été attentif dans la lecture du décret-programme, il y a une modification que vous n'avez pas évoquée et qui est très importante. Effectivement, nous allons revoir un des dispositifs de M. Foret que M. Cheron n'aimait pas mais qu'il avait dû voter : les débordements en zone agricole pour des raisons économiques.

M. Foret l'avait introduit, nous allons l'abroger. Parce qu'on ne peut pas à la fois mettre en œuvre des zones de réserve et avoir un orteil dans la zone d'habitat ou la zone capable en ayant tout le reste du corps dans la zone agricole. Nous allons revoir cette disposition parce que je souhaite que la zone agricole soit préservée. Premier élément.

Deuxième élément : où les zones d'aménagement différé se situent-elles et allons-nous les reprendre à la classe agricole ?

Je rappelle que depuis trente ans, sans aucune discussion possible, le propriétaire ou l'agriculteur qui cultive cette terre sait, par le plan de secteur, qu'elle est réservée à l'habitat et que, dès lors, tôt ou tard – et à l'origine c'était 10, 20 ou 30 ans –, il devra céder le pas.

Imaginons l'agriculteur qui dirait aujourd'hui : *«On reprend mes terres !»*. Mais depuis le plan de secteur, elles sont destinées à l'habitat. Donc, j'ai le sentiment que si la plainte peut être entendue, elle n'est pas fondée légitimement puisque le plan de secteur, dès l'abord, les avait réservées à cet effet.

Troisième élément : où se situent ces zones ?

Si vous prenez une carte – parce que vous pensez bien qu'on a passé cela en revue –, qu'est-ce qui est frappant ? À 80 % – je peux admettre que pour certaines zones,… mais je n'y suis pour rien, c'est le plan de secteur de l'époque –, elles se situent dans des zones soit complètement entourées par une zone d'habitat urbanisée, soit largement mitoyennes.

En termes de dispersion et d'utilisation parcimonieuse du sol, je préfère mettre en œuvre une zone d'aménagement différé réservée à l'habitat ou réservée à l'industrie – parce qu'il y a aussi les ZADI – qui est déjà mitoyenne avec une zone industrielle plutôt que d'aller planter au milieu de nulle part une nouvelle zone d'activité économique avec tous les coûts de voirie, d'égouttage et de mobilité que cela suppose. Et je n'étais pas dans le précédent Gouvernement qui, pour partie, avait décidé ce type d'affectation.

Et donc, en termes d'utilisation parcimonieuse du sol, je vous invite vraiment…

Et si vous le voulez, je veux bien organiser une séance d'information avec toutes les cartographies, elles sont d'ailleurs disponibles à la CPDT – Conférence permanente sur le développement territorial – qui est un remarquable outil qui vous permet de voir, pour chacune de vos communes ou de vos régions, où se situent ces zones.

Je prends par exemple la région de Charleroi. C'est évident – un coup de poing dans l'œil – que vous avez des zones rouges persillées de zones de réserve infiniment mieux situées que l'option d'aller se planter au milieu de nulle part.

De quelles zones s'agit-il ? Vous avez environ 18.000 hectares réservés à l'habitat et un peu moins de 3.000 (2.800) réservés à l'industrie.

Je crois vous avoir entendu, pendant la campagne électorale, dire : *«Nous, MR, nous pensons qu'il manque des terrains pour l'initiative économique. C'est à ce point vrai,* disiez-vous, *que nous avons demandé un premier train de 1.500 hectares, 34 sites, mais il en faudra plus.»*.

Je peux encore vous suivre sur les besoins – cela ne me gêne pas –, mais pas nécessairement sur les endroits, même si l'obligation de la continuité du service public fait que je mènerai à bien les décisions que vous avez prises.

Mais il n'empêche, quand vous prenez certaines zones d'aménagement différé à caractère industriel qui sont collées à une zone industrielle existante, pourquoi, Monsieur le Ministre, vous qui aviez l'Économie, ô combien, dans vos compétences, ne pas avoir pensé tout de suite à mettre ces zones-là en œuvre ? Vous n'auriez pas eu un seul recours devant le Conseil d'État : elles étaient destinées à l'industrie.

Parce que, aujourd'hui, toutes les zones que vous avez malheureusement décidées – je dis bien malheureusement – font l'objet de recours. C'est le cas de Jodoigne, de Saintes, de Viesville, c'est le cas d'autres zones d'activité économique où nous allons, passez-moi l'expression, être bombardés de recours parce que nous sommes là en dérogation par rapport au plan de secteur.

M. Boucher (MR). – Vous aurez des recours aussi !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Attendez, Monsieur Boucher…

M. Petitjean (FN). – Exact, Monsieur Antoine !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – …tant que ces recours ne seront pas épuisés, quelle est l'intercommunale ou le Gouvernement qui va oser investir sans connaître l'aboutissement de la procédure ?

Je prends le pari avec vous que certaines de ces zones, avant 10 ans – par rapport à votre décision initiale de 2000, rappelez-vous –, ne seront pas mises en œuvre.

Voyez tous les problèmes que nous avons – ce n'est pas à vous que je dois le dire – en matière d'aéroports, où les recours s'accumulent.

Donc très clairement, à force d'aller dans la zone agricole, on perd du temps, on voit toute une série de recours qui ne garantissent pas la bonne finalité de la décision, même si elle était justifiée, alors qu'il y avait des ZADI disponibles. Cela, c'est pour la partie industrielle et j'espère que les intercommunales les mettront en œuvre.

Mieux même, dans l'arrêté que j'ai pris pour le financement et l'équipement des zones d'activité économique, j'ai prévu 95 % si une intercommunale fait le choix d'un site industriel désaffecté qu'elle réhabilite à des fins industrielles parce qu'il faut aussi utiliser parcimonieusement le sol, Monsieur Stoffels.

On a donc circonscrit les 18 et les 3.000 hectares. Que peut-on y mettre ? Je n'ai jamais dit, mais peut-être me suis-je mal exprimé – auquel cas vous me donnez l'occasion de corriger ou de nuancer le propos –, que c'est uniquement de l'habitat qui doit s'y trouver. Dans ces zones d'aménagement différé, tout peut s'y trouver sauf deux choses : les zones industrielles et les zones d'extraction. Mais tout le reste est possible.

Reprenons, si vous le voulez bien, la procédure attendue et je réserve ici, bien évidemment, la lecture du Conseil d'État qui nous amènera peut-être – je n'ai pas de difficulté à le reconnaître – à adapter le texte. Mais imaginons que les choses se passent bien, que le Conseil d'État rende un avis favorable, que vous le suiviez d'une manière ou d'une autre et que le texte soit voté. Que va-t-il se passer ?

L'ensemble des conseils communaux de Wallonie vont devoir prendre une première décision. À Sprimont, qu'est-ce que je mets en œuvre ? J'avais huit zones, il n'est pas question de toucher à sept d'entre elles, mais il y en a une où cela m'arrangerait bien. Celle-là…

M. Kubla (MR). – Ils peuvent déjà le faire aujourd'hui !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Kubla,

une seule l'a fait jusqu'à maintenant : la Ville de Liège. Et vous savez pourquoi ils ont pu le faire ? Cela a été géré exclusivement au cabinet de Michel foret qui a mis tous les moyens pour y arriver. Et il a fallu cinq ans.

Je ne suis pas sûr que toutes les communes auront la chance d'avoir un cabinet politique à leur disposition pour pouvoir aboutir dans des délais aussi rapides. Les autres ont abandonné. Donc, convenons que la procédure – d'ailleurs, vous-même, vous l'avez implicitement reconnu – n'était pas des plus appropriées.

Le conseil communal va décider à Sprimont. À La Roche, je mets une zone ou bien j'en mets quatre ou bien je n'en mets pas du tout parce que ce n'est pas mon choix. Et le conseil communal délibère. Bien évidemment, il va devoir s'entourer d'avis, celui du fonctionnaire délégué qui n'est pas contraignant, celui de la CCAT. Il pourra même, s'il le souhaite, consulter la population. Et un arrêté du Gouvernement, qui viendra fatalement après le décret, organisera la procédure et les circonstances dans lesquelles une enquête publique s'avèrera indispensable.

Deuxième étape, le conseil communal a défini sa zone. Ils vont alors devoir décider de ce qu'on appelle – c'est nouveau – un rapport de mise en œuvre. Ce rapport de mise en œuvre – qui sera lui aussi soumis à la CCAT et au fonctionnaire délégué, vous voyez qu'il y a un certain nombre de précautions, voire d'enquêtes – devra déterminer ce que l'on va faire de cette zone. Et le Conseil communal de Sprimont va dire : *«Dans une partie de la zone, c'est de l'habitat.»*. Et j'y vois volontiers, par un règlement communal additionnel, un habitat groupé. Je mets une partie en zone communautaire, pourquoi ? Parce que j'ai besoin d'un nouveau cimetière, ou, peut-être, d'infrastructures sportives. Enfin, on peut parfaitement se trouver dans une zone d'espace vert, parce que j'ai déjà un ancien quartier qui existe et qui a besoin d'un nouveau poumon d'oxygène.

C'est donc un acte de souveraineté communale complète parce que je me refuse, moi, ministre, à dire ce qui est bon à Waterloo, à Sprimont, ou à La Louvière. Je n'ai aucune prétention sur le sujet. Mon seul rôle et celui du Gouvernement, c'est d'être le gardien du plan de secteur et des procédures. Pour le reste, dans les limites du plan de secteur, dans le respect des procédures, je ne vois aucune autre instance démocratique que le conseil communal pour délibérer.

Est-ce à dire que l'on va pouvoir faire n'importe quoi en termes de procédure ? Bien sûr que non ! Sprimont décide, dans sa zone de 8 hectares, de faire un lotissement de 3,8 hectares. Très bien, Monsieur le Bourgmestre ! Attention : permis de lotir pour plus de 2 hectares : étude d'incidences, enquête publique. Tout cela restera d'application. Et donc, vous aurez à franchir les procédures qui existent, qui représentent toute une série d'obstacles où chacun pourra s'exprimer avec les réserves liées à la mobilité.

Vous verrez que cela ne va pas se faire aussi rapidement que cela parce que – et c'est bien normal – des précautions devront être trouvées.

(M. José Happart, président, reprend place au fauteuil présidentiel).

Vous l'aurez compris, il ne s'agira pas, comme vous l'annonciez de «raser gratis» mais c'est une volonté de simplification …

M. Kubla (MR). – Ce ne sera pas le *big bang*, alors !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Attendez, on va y venir.

Je suis toujours dans le cadre de l'aménagement du territoire. Vous voyez que notre volonté, aujourd'hui, conformément au législateur historique, c'est le moment venu, d'utiliser ces réserves. Parce que, et je vais terminer par là pour l'aspect de l'aménagement du territoire, dans certaines zones, nous en sommes à plus de 80 % de la zone d'habitat qui sont occupés. Dans les moins de 20 % qui restent, tout n'est pas à vendre, loin s'en faut.

Deuxièmement, on a une spéculation considérable. Si vous prenez les derniers chiffres publiés dans certaines sous-régions, principalement celles de la Nationale 4 et toutes les régions frontalières jusqu'au Luxembourg compris, sur ces cinq dernières années, la montée des prix est effrayante. On se situe dans des valeurs de 15, 16, 18 % de progression par an, me disait l'UPSI, hier. Ils m'ont avancé une explication. Je vous la livre telle quelle : ils considèrent qu'une partie que la DLU n'a pas reçue, s'est retrouvée dans l'immobilier.

Aujourd'hui, c'est cela notre réalité. Que fait-on ? On discourt, on fait des programmes politiques – le logement c'est important, il faut faire quelque chose... – ou bien on essaie une solution plus radicale ? C'est la voie que le Gouvernement, suite à ma proposition, a suivie.

C'est vrai, ce *big bang* est assez nouveau puisqu'en trente ans, on n'avait jamais mis en œuvre ces zones. Cela, c'est pour la partie de l'aménagement du territoire.

La partie «taxation», ce sera un autre décret. Est-ce nouveau ? Non, absolument pas. La Région flamande

avait légiféré depuis longtemps sur le sujet, à telle enseigne qu'elle s'est même fait quereller devant la Cour d'arbitrage parce qu'on a considéré qu'il y avait un *non bis in idem*.

M. Cheron (Écolo). – Double imposition.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Merci, Monsieur Cheron. Qu'a dit la Cour d'arbitrage, Monsieur Cheron ?

M. Cheron (Écolo). – La Cour d'arbitrage ? Je vous avoue que … *(Rumeurs et rires)*.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est bien la première fois que je le prends en défaut en dix ans !

M. Cheron (Écolo). – Je peux vous dire, en tout cas, que cela n'a jamais été mis en œuvre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pardon ?

M. Cheron (Écolo). – Cela n'a jamais été vraiment mis en œuvre par la Région flamande, à ma connaissance.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous vous trompez. La Cour d'arbitrage a débouté les demandeurs et la Région flamande a triomphé.

La Région flamande a prévu un texte qui n'est pas si compliqué : vous avez une imposition au mètre carré qui est pondérée par rapport à l'arrondissement, tenant compte de la pression immobilière dans l'arrondissement et qui est pondérée par une autre variable qui est l'origine du terrain et son affectation finale.

Exemple : si vous passez d'une zone forestière en Flandre à une zone d'habitat, je vous assure que le coefficient, vous le sentez passer et vous devez l'acquitter dans les cinq ans. Cela, c'est la logique.

M. Cheron dit : *«M. Antoine doit dormir sur ses textes.»*. Ce n'est pas vrai. Vous connaissez la grande créativité – et quand je lève mes mains comme cela, vous voyez à qui je pense : «*J'ai un grand projet*» – de mon excellent collègue des Finances et son administration qui, sur le plan de l'expertise, travaillent avec nous pour imaginer ce texte qui fera l'objet d'un décret idoine, différent du décret qui vous sera soumis au mois de décembre si …

M. Cheron (Écolo). – Monsieur Antoine, si je peux me permettre de vous interrompre. Concernant la Cour d'arbitrage – je prends note, vous savez, il faut chaque fois assumer ses lacunes, pas de problème –, vous prétendez – et je voudrais en avoir la preuve – que le texte est flamand existant, je suis d'accord …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On va vous donner tout le dossier.

M. Cheron (Écolo). – A-t-il été mis en œuvre, y a-t-il eu un seul dossier ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Cheron, rassurez-vous, vous allez avoir tout le dossier parce que je ne voudrais que vous veniez démuni au débat et que vous restiez à quia sur une simple question. Je vous donnerai donc la copie des réponses aux questions que vous pourriez me poser.

M. Cheron (Écolo). – Histoire de garder les rieurs de votre et de mon côté, allez-vous aussi vous occuper des moins-values ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Attendez, j'y viens. Ce mécanisme en Flandre que je viens d'évoquer, est-il novateur en Wallonie ? Pas du tout !

Les principes sont dans le CWATUP : imposition de la plus-value, compensation de la moins-value. M. Cheron et d'autres se rappelleront ici que nous avons eu le débat avec M. Foret. Il y a eu des amendements déposés. Et M. Foret a dit : *«Je n'en veux pas, je ne rentre pas dans ce mécanisme»*. C'était son choix politique.

Donc, cela n'a rien de novateur. Ce mécanisme devrait permettre de taxer celles et ceux qui, par une simple décision politique ou publique, vont voir leur terrain passer d'une zone non capable en une zone capable. Est-ce effrayant sur le plan de la morale ?

J'ai un terrain et je ne sais rien en faire. Demain, par le vote du Parlement, par une délibération d'un conseil communal, il devient subitement capable. Vous imaginez, très chers Collègues, la plus-value potentielle que peut réaliser le propriétaire. J'estime – au-delà même du CWATUP – que, moralement, il est justifié qu'il contribue à un fonds. Un fonds qui va servir à quoi ? M. Cheron vient de les évoquer : aux moins-values. Au Fonds du logement, vous avez raison, Monsieur Kubla, il nous faudra de l'argent. Et aussi à la rénovation urbaine. Parce que ce n'est pas

avec les quelque vingt millions d'euros que nous avons aujourd'hui que l'on peut mener à bien un certain nombre d'opérations.

Va-t-on abandonner les noyaux d'habitat ? Non, parce que, après ce décret, il nous faudra travailler, avec mon collègue Michel Daerden, sur des procédures simplifiées de remembrement urbain. La grosse difficulté aujourd'hui, c'est de «solvabiliser» des dossiers dans les villes parce qu'il y a toute une procédure lourde. Donc, je n'accepterai pas que l'on ait des procédures facilitées pour les ZAD sans que l'on ait la même démarche en ce qui concerne les noyaux d'habitat. Rassurez-vous, toute chose en son temps, un texte y participera et du reste, je viens d'indiquer que le bénéfice du fonds pourra y contribuer.

Le *big bang* du logement : troisième partie du dossier. L'accord du Gouvernement wallon prévoit la construction, la rénovation par différents partenariats, de 2.000 logements. On peut en faire, chaque année, environ 1.100. J'avais deux possibilités : ou bien je venais au conclave budgétaire en demandant des crédits pour 900 logements – je vais le faire, mais vous connaissez l'épure budgétaire et chaque jour qui passe, Monsieur Kubla, le fédéral nous réserve une mauvaise surprise et pique de l'argent aux Régions et Communautés. Votre parti ! ...

M. Kubla (MR). – Et pas le Parti socialiste ? Je viens de lire M. Di Rupo qui assume clairement, notamment …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Moi, je n'ai aucun problème à vous dire que la cotisation des 13, 07, je ne l'aime pas ! Comme cela, ce sera très clair.

M. Kubla (MR). – Cela fera plaisir à vos partenaires.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais je leur ai dit ce matin. Croyez-vous que M. Daerden est heureux ? Non !

Mais quand j'entends ce que certains, y compris dans votre parti, nous préparent, j'ai presque envie de dire : cela, c'est l'apéritif par rapport au plat consistant qui pourrait nous attendre. J'ai donc aussi le sens de la mesure.

M. Cheron (Écolo). – En une semaine, vous l'acceptez ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pardon, qui vous a dit cela, Monsieur Cheron ? *(Réaction de M. Cheron).*

Je n'ai pas dit cela ! Vous ne trouverez aucun écrit, aucune parole. Je vous mets au défi de trouver le moindre assentiment du cdH là-dessus.

M. Cheron (Écolo). – Nous prenons date, Monsieur Antoine ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Eh bien, avec plaisir.

M. Cheron (Écolo). – Eh bien, nous prenons date. Ce sera inscrit au compte rendu.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – À ma connaissance, c'est une décision qui relève exclusivement du fédéral.

M. Cheron (Écolo). – Le cdH acceptera lorsque la loi-programme sera votée par le fédéral …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pas plus que Mme Huytebroeck à Bruxelles.

M. Cheron (Écolo). – C'est cela que vous êtes en train de dire et vous le confirmez, d'ailleurs.

M. le Président. – Monsieur Cheron vous aurez le droit de répliquer, laissez clôturer le ministre. J'ai dit que nous voulions voter à 17 heures 30'.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Laissez-moi encore cinq minutes, Monsieur le Président. J'essaie de traiter une question grave avec le maximum de détails.

Le *big bang* du logement.

Puis-je vous rappeler Monsieur Kubla, Monsieur Cheron et Monsieur Stoffels, que sur ces 18.000 hectares, près d'un tiers appartient à des sociétés de logement ?

Vous imaginez la formidable valorisation patrimoniale pour les sociétés de logement, qui pour la plupart en Wallonie, se débattent dans des difficultés financières. Que peuvent-elles faire avec ces terrains ? J'ai demandé à la Société wallonne du crédit social d'établir un «kit» de rachat. Nous avons à peu près 110.000 logements sociaux en Wallonie. J'estime que chaque fois qu'un locataire devient propriétaire, nous

gagnons un concierge de plus qui va surveiller sa maison, son appartement et son quartier. Et là, nous manquons de démarches proactives. J'ai donné des instructions à la Société wallonne du crédit social avec une obligation de remploi dans le chef des sociétés. Et il en sera de même pour les terrains. Le but…

M. Kubla (MR). – Heureusement, après Daerden, Antoine vint !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais non, parce que Daerden travaille sur le même terrain que moi. Vous ne parviendrez pas à m'opposer à lui. Essayez avec un autre si vous voulez bien ! *(Réaction de M. Kubla).*

Je veux bien que vous m'opposiez à vous tout le temps, mais avec M. Daerden – déjà quand j'étais à votre place, je ne parvenais pas à m'opposer à lui – il y a peu de chance.

Très clairement, elles pourront – et hier, j'ai vu tout l'intérêt de certains partenaires – mener les opérations en partenariat. Mieux que cela, j'ai fait établir, sous système informatique, un cahier des charges téléchargeable permettant une combinaison public-privé pour qu'il y ait un vrai partenariat entre une société et un privé avec un rôle nouveau pour les communes. Parce que – vous n'avez pas eu le temps de suivre toute l'actualité, vous étiez à Buenos Aires – ce matin, il n'y avait pas que le décret-programme : j'ai fait approuver, Monsieur le Ministre – en votre absence, pardonnez-moi –, un décret logement, nouveau, au Gouvernement de ce matin. Une quarantaine d'articles tout nouveaux dont l'objectif est de stimuler les partenariats, de dynamiser le secteur du logement avec un partenaire nouveau : la commune.

Je vous rappelle que dans les textes actuels, la commune ne peut rien faire en matière de logement, un peu l'insertion et le transit, rien d'autre.

Dans ce nouveau texte, vous aurez un rôle nouveau pour la commune qui pourra faire du logement social, du logement moyen, bref, être un partenaire réel, ce qui n'est pas possible aujourd'hui dans les textes du Code wallon du logement. Voilà un autre élément du *big bang* puisque vous aimez ce terme.

Mme Cornet (MR). – Et les plans triennaux du logement ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, Madame Cornet, dans les plans triennaux, vous deviez passer par la société de logement à laquelle vous étiez affiliée.

Et vous ne pouviez le faire qu'en cas de défaillance…

Mme Cornet (MR). – Le Code wallon du logement indique clairement que la commune est le pilote en matière de logement…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Madame Cornet, vous avez à la fois tort et raison. Elle est dans l'ancrage, elle dépose les demandes, mais elle n'est pas maître d'œuvre. *(Rumeurs).* Mais elle imagine la demande, la société la réalise. Ici, ce que nous voulons, c'est que la commune soit maître d'œuvre tout de suite. Parce que le drame du plan d'ancrage communal – je parle de 2001, 2002, 2003… Combien pensez-vous qu'on a inauguré de logements ? Zéro. De 2001 à 2003, zéro. Il faut donc qu'on aille beaucoup plus vite.

Notre espoir, c'est que les communes se mettent au travail tout de suite, et vous verrez qu'il y aura des instructions pour le plan 2006 pour qu'elles aient les plans établis prêts à la subvention 2006 et qu'il n'y ait plus que l'adjudication à faire plutôt que d'attendre que le plan soit approuvé, passe par la société, etc. On perd un temps fou !

M. Neven (MR). – Mais non !

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Bien sûr que si. Mais, enfin, Monsieur Neven, je suis allé inaugurer des logements chez vous, qui ont été commandés dans les années 1990.

M. Neven (MR). – Cela n'a rien à voir, c'est parce qu'il n'y avait pas de crédits.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela, c'est donc pour les sociétés, les propriétés et le rôle nouveau des communes.

J'ai répondu, me semble-t-il, aux questions concernant les noyaux d'habitat et le remembrement. Je pense ainsi avoir répondu à la fois sur le logement et sur l'aménagement du territoire.

Je ne sais pas si j'ai convaincu MM. Stoffels et Cheron, mais les connaissant, je leur donne rendez-vous pour le débat parlementaire.

Quant à M. Kubla, je sais que c'est le plus difficile d'entre eux. Je me suis donc dit que même au terme d'une réponse la plus complète possible, il me trouverait encore insatisfaisant. J'ai donc appelé un homme

de grande qualité à la rescousse, quelqu'un avec qui vous avez eu des problèmes et moi aussi. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, il est votre porte-parole.

Que dit ce monsieur, interrogé sur mon plan ? Il dit : *«Cette mesure va diminuer la pression foncière*. – Voilà une bonne première assertion ! – *La mesure prises par André Antoine s'inscrit dans la foulée de décisions de principe prise par le Gouvernement précédent. En ce qui concerne les 18.000 hectares, c'est une bonne mesure de principe car elle limite l'aspect spéculatif sur le sol des terrains à bâtir. Elle soutiendra aussi le secteur de la construction et donc de l'emploi.»*. Qui dit cela ? Charles Michel. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je crois que le rendez-vous est pris pour le débat. Je constate simplement qu'au fur et à mesure de l'exposé de M. Antoine, on s'aperçoit que ce qui était révolutionnaire devient simplement un assouplissement des règles, que ce qui existait sous certaines formes est baptisé «carpe» au lieu de «lapin». Mais, globalement, le partenariat avec les communes, ce n'est pas une révolution. Le partenariat avec le privé, on le souhaite depuis longtemps. Le rachat des maisons par leur propriétaire …

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il fallait le faire.

M. Kubla (MR). – Il fallait le dire à M. Daerden alors, qui était votre collègue si aimé.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai un nouvel allié.

M. Kubla (MR). – Alors, espérons pour vous qu'il changera certaines règles au fédéral puisque c'est là qu'il est. Tandis que moi, je suis au régional.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ah ! Mais il est votre porte-parole …

M. Kubla (MR). – Oui, porte-parole, mais pas au régional, rassurez-vous ! *(Rires)*.

M. de Lamotte (cdH). – C'est à géométrie variable.

M. Kubla (MR). – Non, non.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il a failli être président, attention.

M. Kubla (MR). – Il a failli. Mais il aurait été très bon aussi. Il le sera un jour, vous verrez.

Ceci étant, cela a créé un véritable émoi dans la population, dans une série de comités attentifs à leur environnement, dans les autorités communales parce que cela a été présenté de manière précipitée et radicale, alors que la version suivante est infiniment plus nuancée. Tout cela, quand vous l'exposez, devient finalement une amélioration de type simplification, c'est tout.

Donc, on verra le texte, mais ce n'est pas la révolution que vous annonciez.

Quand on parle de *big bang*, de quoi s'agit-il ? On donne l'impression que l'on crée le monde. Vous n'êtes pas le créateur, vous êtes en train de nettoyer les poussières, paraît-il. On verra ….

M. Petitjean (FN). – Monsieur Lemaître, Monseigneur Lemaître …

M. Kubla (MR). – ...s'il y a tant de poussières que cela parce que ce sont des textes tout frais. Le CWATUP tel que Michel Foret l'a présenté, et qui a fait l'objet de longs débats ici, est à peine mis en œuvre. Il faut donc lui laisser le temps de faire ses preuves. Vous opposez à sa méthode, comme vous l'avez dit, la déforestation. C'est un jeu de mots sympathique, amusant, il n'en serait même pas vexé. Mais je pense qu'il a travaillé sur son texte avec sincérité, pensant faire ce que les directives européennes et un certain nombre de spécialistes indiquaient comme une bonne gestion de l'aménagement du territoire. Vous en choisissez une autre, eh bien, cela ramène votre démarche à sa juste proportion. Le débat doit avoir lieu, on prendra date et on s'expliquera le moment venu.

M. le Président. – La parole est à M. Cheron.

M. Cheron (Écolo). – Monsieur le Président, je ferai une courte réplique. Je me réjouis vraiment, à l'avance, du débat que nous allons avoir parce que cette interpellation n'était pas vaine, elle était intéressante. J'ai trouvé les réponses du ministre tout à fait intéressantes sur notamment deux points.

Tout d'abord, je prends note, avec beaucoup d'intérêt, de son ouverture en ce qui concerne le débat parlementaire. Je pense que sur un sujet comme celui-là, c'est intelligent car au-delà de la sécurité juridique, on doit appréhender toute une série de dossiers de nature

très complexe qui vont de la fiscalité au foncier, au prix des terrains. Je veux dire par là que c'est une matière très complexe. Vous pouvez avoir des défenseurs de l'environnement, ce qu'on appelle des comités de riverains qui se créent et qui vont être fort marris de constater que la zone qui se situe à côté de chez eux et qu'ils croyaient affectée à l'agriculture depuis des années, risque d'être demain, parce que le plan de secteur l'a prévu, une zone d'extension d'habitat. La situation est parfois très compliquée.

Sur cet aspect-là, je prends bonne note de son ouverture. Sans revenir à la notion de *big bang*, j'espère que le débat parlementaire pourra aller non pas dans le sens de la révolution – c'est le mot qui a été utilisé par M. Kubla mais il revient d'Amérique du Sud et donc, cela peut peut-être s'expliquer *(Rires)* –, mais dans le sens d'une évolution.

Je suis plutôt «évolutionnaire» de ce point de vue-là, sur le terrain de l'aménagement du territoire. Je me réjouis donc déjà du débat que l'on va avoir.

D'autre part, ce qui me paraît important dans la réponse du ministre, c'est qu'il m'a un peu étonné – je l'avais un peu poussé, je sais comment il faut le traiter, je le connais depuis tellement d'années ! – en ce qui concerne la préoccupation qui est la mienne et qui est essentielle, quant à la nécessité d'avoir non pas un texte de décret – et quand je dis un texte, je parle évidemment de la partie zone d'aménagement différé et pas d'habitat parce que ce n'est pas que de l'habitat qu'on peut y faire, c'est de l'aménagement –, mais également un deuxième texte.

Et je vais vous pousser un peu plus loin. Pourquoi un deuxième texte ?

Parce qu'il faut un deuxième texte qui montre que les noyaux d'habitat, les noyaux urbains sont à revitaliser d'urgence et que, pour cela, il faut des moyens. Donc, je me réjouis si ce fonds existe et si M. Daerden, notamment, y collabore parce que je veux que ce soit efficace. Et je veux qu'il n'y ait non pas un décret mais au moins deux décrets sur le plan du concept pour que nous ayons en même temps la mise en œuvre du texte tel que vous le prévoyez. J'espère qu'il sera amélioré, je ne vais pas vous dévoiler mes propositions aujourd'hui, sinon à quoi cela sert-il de faire le débat en plusieurs tranches ?

Nous allons donc déposer des propositions et des amendements à votre texte pour peu qu'il n'ait pas évolué dans notre sens. Qui sait, après tout, le Conseil d'État est quand même un illustre conseiller. Nous irons aussi dans le sens d'un deuxième texte et j'aimerais qu'il puisse être voté en même temps, Monsieur Antoine, en tout cas, qu'il soit pris en œuvre et qu'il prenne cours en même temps – nous verrons les détails techniques – pour qu'il y ait cet appel clair : il faut à la fois se préoccuper des noyaux et en même temps des zones d'aménagement différé.

Je pense que sous ces auspices-là, Monsieur le Président, cela nous promet, dans ce Parlement, de beaux et riches débats.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

(M. Stoffels ne réplique pas)

Les débats sont clos.

Le vote se déroulera dans huit minutes précises.

– *La séance est suspendue à 17 heures 22 minutes.*

– *La séance est reprise à 17 heures 30 minutes.*

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2004 (Doc. 5-I a (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004.

– Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.

37 membres répondent oui.

20 membres s'abstiennent.

4 membres répondent non.

Ont répondu oui :

M. Etienne, Mmes Tilleux, Simonis, MM. Wacquier, de Saint Moulin, Barvais, Marchal, Milcamps, Luperto, Furlan, Gennen, Thissen, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Bayenet, Ficheroulle, Taminiaux, Stoffels, Meureau, Fourny, Mme Colicis, MM. Collignon, Dehu, Delannois, Demeyer, Devin, Mme Docq, M. Happart, Janssens, Avril, Grommes, Procureur, Di Antonio, Smal, Langendries.

Ont répondu non :

MM. Petitjean, Huygens, Pire, Borbouse.

Se sont abstenus :

Mme Bidoul, MM. Dardenne, Ancion, Mme Lissens, MM. Jeholet, Severin, Mmes Cornet, Dethier-Neumann, M. Fontaine, Mme Bertouille, MM. Kubla, Boucher, Mathen, Neven, Borsus, Mme Defalque, M. Crucke, Mme Cassart-Mailleux, MM. Wesphael, Cheron.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

M. Dardenne (MR). – La majorité n'assume pas sa majorité.

M. le Président. – Si des membres qui se sont abstenus veulent justifier leur vote… *(Pas de justification de vote).*

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2004 (Doc. 5-I bcd (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2004.

– Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.

37 membres répondent oui.

20 membres s'abstiennent.

4 membres répondent non.

Ont répondu oui :

M. Etienne, Mmes Tilleux, Simonis, MM. Wacquier, de Saint Moulin, Barvais, Marchal, Milcamps, Luperto, Furlan, Gennen, Thissen, Bouchat, Mme Corbisier, MM. Lebrun, de Lamotte, Bayenet, Ficheroulle, Taminiaux, Stoffels, Meureau, Fourny, Mme Colicis, MM. Collignon, Dehu, Delannois, Demeyer, Devin, Mme Docq, M. Happart, Janssens, Avril, Grommes, Procureur, Di Antonio, Smal, Langendries.

Ont répondu non :

MM. Petitjean, Huygens, Pire, Borbouse.

Se sont abstenus :

Mme Bidoul, MM. Dardenne, Ancion, Mme Lissens, MM. Jeholet, Severin, Mmes Cornet, Dethier-Neumann, M. Fontaine, Mme Bertouille, MM. Kubla, Boucher, Mathen, Neven, Borsus, Mme Defalque, M. Crucke, Mme Cassart-Mailleux, MM. Wesphael, Cheron.

M. Kubla (MR). – Je ne veux pas reprendre le motif de l'abstention mais je trouve un petit peu étonnant qu'aucun ministre n'assiste à un vote sur un budget.

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous avez raison. J'en ferai part, j'en ferai la remarque au nom du Parlement.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

PROJETS DE MOTION

Dépôt

M. le Président. – Suite à l'interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation des zones d'aménagement différé (ZAD)», deux motions ont été déposées.

La première, motivée, signée par MM. Neven et Consorts, est libellée comme suit :

«Le Parlement wallon,

Après avoir entendu l'interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation des zones d'aménagement différé (ZAD)» ainsi que la réponse du Ministre :

– attire l'attention du Gouvernement sur les incertitudes que font naître des annonces de mesures décrétales prématurées ;

– estime qu'en matière d'aménagement du territoire, la consultation des citoyens doit conserver une place significative ;

– considère que la mise en œuvre des ZAD peut déjà s'effectuer sur la base des dispositions en vigueur et que, dès lors, tout changement de méthode ne peut se justifier que dans la mesure où le respect de certaines précautions existantes est maintenu.».

La seconde, pure et simple, signée par MM. Bayenet et de Lamotte, est libellée comme suit :

«Le Parlement wallon,

Ayant entendu l'interpellation de M. Kubla à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la libéralisation des zones d'aménagement différé (ZAD)» ainsi que la réponse du Ministre et le débat qui a suivi, passe à l'ordre du jour.».

Les deux motions seront imprimées et déposées sur vos bancs et nous voterons lors de la prochaine séance.

Ceci clôture notre session de cette semaine.

La séance est levée et je vous donne rendez-vous dans 15 jours. Bonne soirée. Bon retour. Bon match pour celles et ceux qui ont la chance d'aller voir le Standard.

– *La séance est levée à 17 heures 35 minutes.*

– *Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
BIAC	Brussels international airport company
CCAT	Commission consultative communale de l'aménagement du territoire
CPDT	Conférence permanente sur le développement territorial
CRIOC	Centre de recherche et d'information des consommateurs
CWAPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGPL	Direction générale des pouvoirs locaux
DLU	Déclaration libératoire unique
EDSI	Études, devis et suivi des isolations
FEDIS	Fédération belge des entreprises de distribution
OPW	Office des produits wallons
SAMI	Services d'analyse des milieux intérieurs
SOWAER	Société wallonne des aéroports
SRWT	Société régionale wallonne du transport
ZAC	Zones d'aménagement concerté
ZADI	Zone d'aménagement différé à caractère industriel
ZAE	Zone d'activité économique